



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Semaine de la justice réparatrice 2001

Trousse de ressources de base

Quand l'espoir devient parole



HV
9507
R47
2001
F



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada



THE GOVERNOR GENERAL
LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

H /
9307
R47
2001
F
RIDEAU HALL
OTTAWA

Desmond Tutu a déjà dit : « Sans pardon, il n'y a pas d'avenir. » J'ajouterais que, sans espoir, l'avenir n'est pas très prometteur non plus. À mon avis, le concept de la justice réparatrice est une approche merveilleuse. Il met l'accent sur la guérison des victimes, la responsabilisation authentique des délinquants et la participation des citoyens à la création de collectivités plus saines et plus sûres. De nos jours, la Semaine de la justice réparatrice est célébrée dans le monde entier.

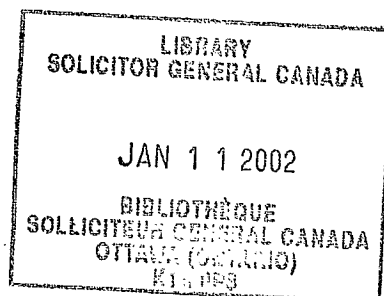
La justice réparatrice est enracinée dans de nombreuses confessions religieuses et traditions indigènes. Elle repose sur la croyance que les rapports entre des gens en situation conflictuelle peuvent être transformés par la promotion des aptitudes à la communication et à la guérison. Actuellement, des Aînés participent au cheminement de guérison de délinquants autochtones au sein du Service correctionnel du Canada. Il existe aussi des cercles de guérison dans diverses collectivités pour aider les délinquants et les victimes à avoir le courage nécessaire d'entreprendre le processus de réconciliation. Leur contribution est primordiale.

Feu Ron Wiebe, ex-directeur d'établissement au Service correctionnel du Canada, appuyait sans réserve les valeurs de la justice réparatrice qu'il faisait d'ailleurs siennes, non seulement au travail, mais aussi dans sa vie privée. Le prix de la justice réparatrice Ron Wiebe est décerné à des hommes et à des femmes qui, dans leur collectivité respective, se distinguent par le même engagement exceptionnel.

Le *Guide de la justice réparatrice 2001* est un outil fort important. Il décrit la formation disponible pour tous ceux et celles qui souhaitent faire en sorte que l'espoir devienne parole. Je félicite toutes les personnes qui consultent le *Guide* et qui cherchent à obtenir de la formation dans ce domaine exigeant, mais des plus enrichissants.

Novembre 2001

Adrienne Clarkson



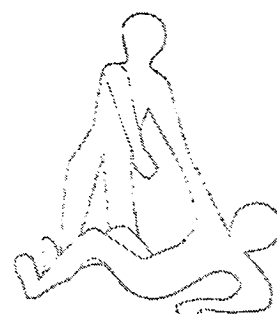
Quand l'espoir devient parole

Semaine de la justice réparatrice 2001

L'ESPOIR

Tout comme l'humeur, l'attitude et l'optimisme jouent un rôle essentiel dans l'évolution de l'homme, l'espoir détermine jusqu'à un certain point la façon de penser, de jouer et de réagir à la naissance et à la mort.

- Lionel Tiger, professeur, *The Biology of Hope* (1979).



L'espoir est définitivement différent de l'optimisme. Il ne s'agit pas de la conviction qu'un événement se passera bien, mais de la certitude qu'un événement a un sens sans attacher d'importance au résultat final.

- Vaclav (composé en prison).

Un Bonhoeffer, un Gandhi ou un King peuvent changer les institutions et la vie des personnes grâce à leur dévouement et à leur sacrifice. En consacrant leur vie au service d'une cause et, dans certains cas, en faisant l'ultime sacrifice de leur vie, les artisans de la paix n'ont fait que poursuivre à travers les siècles la lutte pour la paix et la justice. Les lueurs d'espoir qu'ils ont semées ont été conservées et avivées par d'autres afin de préserver leur rêve - la possibilité que la paix et la justice deviennent une réalité pour tous.

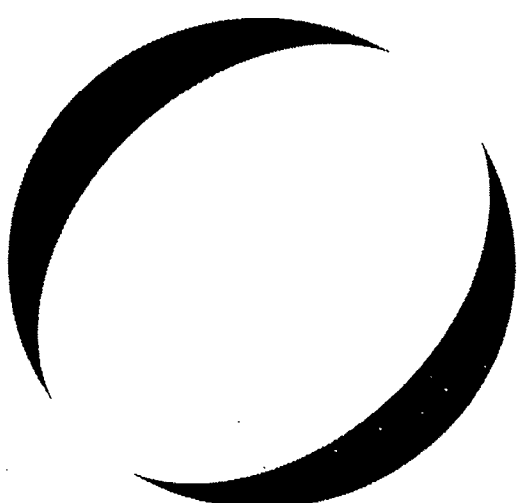
- *Corrections, Peacemaking, and Restorative Justice Transforming Individuals and Institutions*, 2001, p. 155

L'espoir a deux filles: Colère et Courage. Colère quand les choses ne sont pas comme elles devraient être, et Courage de travailler à rendre ces choses meilleures.

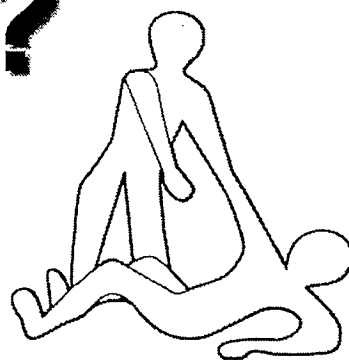
- Augustine

Table des matières

Section 1	Comprendre la justice réparatrice? Composantes de base de la justice réparatrice Modèles de justice réparatrice La justice réparatrice et la violence familiale Réflexions personnelles	Pg 5
Section 2	Messages de partenaires de la justice réparatrice Messages des organismes clés Principaux événements Prix de la justice réparatrice Ron Wiebe Résultats de recherche Expériences réussies de justice réparatrice	Pg 27
Section 3	Semaine de la justice réparatrice dans votre collectivité Comprendre le système de justice pénale Comprendre la justice réparatrice Agir pour promouvoir la justice réparatrice	Pg 43
Section 4	Ressources en matière de communications Annonces de la fonction publique Communiqué de presse Questions et réponses Fiches de renseignements Documents d'information Messages clés et notes d'allocation Proclamation des maires	Pg 51
Section 5	Ressources pour les jeunes et les enfants Message du Conseil des Églises pour la justice et la criminologie Idées relatives au travail avec les jeunes et les enfants	Pg 59
Section 6	Ressources supplémentaires Les dernières ressources de l'heure pour l'année 2001 Ressources audiovisuelles Ressources de l'Internet	Pg 76
Section 7	À qui s'adresser	Pg 82
Section 8	Formulaire de commande et évaluation	Pg 88



Comprendre la justice réparatrice?



Section 1

Composantes de base de la justice réparatrice

Aucune définition ne peut rendre compte de tous les écrits ou perspectives de ce mouvement de réforme. Toutefois, les réflexions de certains experts reconnus nous permettent de broser un tableau de ses principaux éléments.

« La justice réparatrice est une façon de voir et d'aborder les crimes et les conflits principalement comme des torts faits à des personnes et à des relations. Elle cherche à soutenir les personnes touchées (les victimes, les délinquants et les membres de la collectivité) et à leur donner des possibilités de participer et de communiquer afin de favoriser la responsabilisation, la réparation et la progression vers des sentiments de satisfaction, de guérison et de clôture. »

- Division de la justice réparatrice et règlement des différends, Service correctionnel du Canada, 2001

« La justice réparatrice met l'accent sur la reconnaissance du rôle des victimes et des membres de la collectivité, en leur permettant de participer plus activement au processus judiciaire, en faisant en sorte que les délinquants doivent directement rendre des comptes à leurs victimes et en multipliant les moyens de dialoguer, de négocier et de résoudre les problèmes, ce qui peut conduire à une meilleure perception de la sécurité communautaire, de l'harmonie et de la paix sociale chez tous les individus concernés. »

- Mark Umbreit, 1996

« La justice réparatrice est une façon de rendre la justice en favorisant la guérison et elle repose sur ces facteurs importants : l'obligation pour chaque individu de rendre compte de ses actes, la réparation, la recherche d'une solution au problème, l'attention portée aux sentiments et à tout ce qui en découle, la compensation des torts causés par le crime, mais aussi de ceux qui sont attribuables au processus de la justice pénale. »

- Lorraine Berzins, 1996

« La justice réparatrice n'a pas la même mesure de la réussite que le système de justice pénale traditionnel. Plutôt que de s'affairer à désengorger le système judiciaire au moyen de négociations de plaidoyers qui laissent toutes les parties insatisfaites ou amères, ou encore de faire le compte des années d'incarcération imposées à un délinquant, la justice réparatrice, elle, s'emploie à rétablir des relations brisées et à redonner une certaine stabilité à la collectivité. »

- Michael Braswell, John Fuller et Bo Lozoff, 2001

« La justice réparatrice part du précepte que l'intervention la plus efficace en cas de conflit consiste à réparer les dommages causés par le mauvais geste. La réparation matérielle et symbolique est le point de départ, mais la justice réparatrice implique davantage qu'une simple compensation. Pour les victimes, il s'agit de

réparer les torts réels causés par les méfaits et restaurer chez elles un sentiment de contrôle. Pour les malfaiteurs, il s'agit d'assumer la responsabilité de leurs gestes en

réparant les torts qu'ils ont causés et de faire face aux problèmes ayant contribué à leur comportement malfaisant. Pour la collectivité, il s'agit de dénoncer le comportement des malfaiteurs et d'aider les victimes et les délinquants à appliquer le processus de réparation. La justice réparatrice permet de répondre aux conflits immédiats et favorise la formation de liens respectueux entre les malfaiteurs, les victimes et les membres de la collectivité. »

- Dennis Cooley, 1999

« Nous ne devons pas considérer la justice réparatrice comme une solution de rechange à la punition ou à la justice. Elle doit devenir une partie intégrante de nos systèmes et la meilleure façon pour ce faire est de sensibiliser la population. »

- René Durocher, National LifeLine In-reach Resource, Women's Television Network, 2000



« La justice réparatrice est une nouvelle approche en matière de criminalité fondée sur la force de la collectivité et axée sur les besoins de la victime. La justice réparatrice met l'accent sur la responsabilité personnelle en tenant les délinquants garants de réparer les dommages qu'ils ont causés. Elle fait appel à la collectivité pour venir en aide aux victimes et aux délinquants qui réintègrent la collectivité, reconnaissant ainsi la responsabilité que celles-ci ont d'agir afin de bâtir une société juste et paisible. Le gouvernement a pour rôle de veiller à ce que des processus de justice réparatrice soient mis à la disposition de tous. »

- Dan Van Ness, 2001

« La justice réparatrice diffère fondamentalement de la justice punitive. Elle canalise l'énergie vers l'avenir plutôt que vers le passé et met l'accent sur ce qu'il faut guérir, ce qu'il faut réparer, ce qu'il faut apprendre après le crime. Elle considère ce qu'il faut renforcer si on veut éviter que les problèmes ne se reproduisent. »

- Susan Sharpe, *Restorative Justice: A Vision for Healing and Change*, 1998

« En général, nous ne reconnaissons pas, en tant que société, que l'exclusion d'un des nôtres nous affaiblit. Ce faisant, nous ignorons la réalité sociale de notre être. Notre existence tient à notre appartenance à la société dont nous profitons. Quand notre désir de vengeance nous pousse à exclure quelqu'un de la société, nous sacrifions à la fois son bien-être et celui de la société. Nous nous privons de la contribution que cette personne pourrait faire à la société. La culture autochtone peut nous enseigner comment retrouver un sentiment de justice collective, à la fois dans le système canadien de justice et au sein de la société canadienne en général. »

- Ray Alfred, *Justice: an Aboriginal view*. Dans *Faith Today*, September/October, 2000

« La justice réparatrice fait valoir, en théorie, le rôle essentiel que les victimes doivent jouer au sein de la justice. En effet, les modèles de la justice réparatrice

semblent avoir un potentiel significatif pour orienter les inquiétudes et les besoins des victimes. Toutefois, une étude minutieuse de la pratique de la justice réparatrice révèle des insuffisances importantes. Souvent, la conception et la mise en œuvre de programmes réparateurs sont privées de l'intervention et de la participation directe des victimes et de leurs avocats, et de services pour les victimes. »

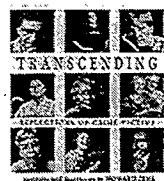
- Howard Zehr, *Taking Victims and their Advocates Seriously: The Listening Project*, 1999

L'esprit de mon livre repose sur des réflexions, des mots et des portraits, d'hommes et de femmes qui ont été victimes des pires cauchemars. Ces survivants d'actes criminels violents parlent des événements tragiques et du traumatisme qu'ils ont subi. Et ils vont encore plus loin. Ils décrivent le cheminement qu'ils ont fait pour traverser l'épreuve et refaire leur vie, et méditent sur ce sujet. Chacun caractérise son cheminement comme étant difficile et continue, mais certains ont trouvé la paix d'esprit.

Les mots dont on se sert normalement pour décrire ce genre d'expériences et les processus de rétablissement sont problématiques. Est-ce que l'on se remet d'une agression violente ou de la perte d'un être cher? Est-ce qu'on se rajuste ou recommence? Est-ce qu'on guérit? Une chose est certaine, il n'y a pas de sentiment de finalité. Dans le livre, les victimes choisissent de s'exprimer par des métaphores. Elles parlent de casse-tête, de cartes, d'affiches Burma Shave, d'une pierre, d'une rose.

Avec quelques hésitations, j'ai opté pour le verbe transcender.

- Howard Zehr, *Transcending: Reflections of Crime Victims: Portraits & Interviews*, 2001



Les modèles fondés sur la justice réparatrice et le droit autochtone diffèrent de bien des façons du système actuel de justice rétributive.

Ancien paradigme : Justice punitive	Nouveau paradigme : Justice réparatrice	Loi et justice autochtones (modèle de justice réparatrice)
Le crime est défini comme une atteinte à l'État.	Le crime est défini comme la violation des droits d'une personne par une autre.	Le crime est une atteinte à autrui
Accent mis sur le blâme, la culpabilité, le passé (avait-il ou elle l'intention de le faire?).	Accent mis sur la résolution des problèmes, les responsabilités et les obligations, l'avenir (que devrait-on faire?).	Accent mis sur la résolution des problèmes, et le rétablissement de l'harmonie.
Relations et processus d'opposition considérés comme la norme.	Dialogue et négociation considérés comme la norme.	Le dialogue et la négociation du processus sont normatifs. La restitution des biens et la réconciliation sont des moyens de réparer
Imposition d'une peine pour punir et dissuader/prévenir.	Réparation des torts pour les deux parties; réconciliation et réparation: l'objectif.	La collectivité a pour rôle de faciliter la réparation.
La justice est définie selon l'intention et le processus : les bonnes règles.	La justice est définie selon la justesse des rapports; jugée selon le résultat	Le délinquant est amené à comprendre les répercussions de son acte sur l'ordre total.
La nature interpersonnelle et conflictuelle de la criminalité est embrouillée, réprimée; le conflit est vu comme un individu vs l'État	Le crime est reconnu comme un conflit interpersonnel; la valeur du conflit est reconnue.	Il est tenu compte du contexte holistique de l'infraction, y compris des considérations sociales, économiques, politiques et religieuses.
Un préjudice social remplacé par un autre.	Accent mis sur la réparation des préjudices sociaux.	
La collectivité est sur la touche, représentée abstraitement par l'État.	La collectivité en tant que facilitatrice, processus de réparation.	Il est possible d'effacer les stigmates de l'infraction par la mise en conformité.
On encourage la compétition et l'individualité.	On encourage la réciprocité.	
La responsabilité du délinquant est de se voir imposer une peine.	La responsabilité du délinquant est de comprendre l'incidence de sa conduite et d'aider à décider comment s'amender.	Le délinquant est amené à comprendre les répercussions de son acte sur l'ordre total.

Ancien paradigme : Justice punitive	Nouveau paradigme : Justice réparatrice	Loi et justice autochtones (modèle de justice réparatrice)
L'État intervient : • la victime est ignorée et le délinquant est passif	Le rôle de la victime et du délinquant est reconnu dans le problème et dans sa solution : • les droits et les besoins de la victime sont reconnus - on encourage le délinquant à agir de manière responsable.	
L'infraction est définie exclusivement en termes légaux, sans tenir compte du contexte moral, social, économique et politique.	L'infraction est comprise dans un contexte global - moral, social, économique, politique.	Il est tenu compte du contexte holistique de l'infraction, y compris des considérations sociales, économiques, politiques et religieuses.
« Dette » envers l'État et la société dans l'abstraction.	« Dette » envers la victime est reconnue.	
L'intervention est fondée sur la conduite du délinquant par le passé.	Les stigmates de la criminalité peuvent disparaître grâce à des mesures réparatrices.	Il est possible d'effacer les stigmates de l'infraction par la mise en conformité.
On n'encourage pas le repentir ni le pardon.	Possibilités de repentance et de pardon.	Le remords, le repentir et le pardon sont autant de facteurs importants.
On dépend de mandataires.	Possibilités de repentance et de pardon.	
Comité central mennonite - Utilisation autorisée		- R.A. Cawsey. Task Force on the Criminal Justice System and Its Impact on the Indian and Metis People of Alberta as cited in Sanctioning and Healing: Restorative Justice in Canadian Aboriginal Communities, 1996.

« Le procès Nuremberg était à la justice rétributive ce que la Commission pour la vérité et la réconciliation est à la justice réparatrice. »

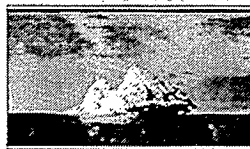
- Rod Carter, directeur du Programme de justice réparatrice à la Queen's University, *Restorative Justice A Christian Perspective*, p. 29

Les efforts de justice réparatrice devraient tirer leur origine de principes qui appuient des programmes et des processus qui sont :

- **non obligatoires**
- **universels**
- **sécuritaires et soucieux du bien-être**
- **intégrés**
- **axés sur la recherche de la vérité et de la responsabilité**
- **axés sur la réparation**
- **orientés vers la guérison**
- **respectueux.**

• Division de la justice réparatrice et règlement des différends, Service correctionnel du Canada, 2001

Au cours des rencontres du groupe sur la paix et la non-violence que j'anime depuis nombre d'années, j'utilise l'analogie de l'iceberg pour analyser la violence et ses origines. D'abord, nous commençons par examiner l'approche actuelle en matière de justice. Pour la pointe de l'iceberg, nous cherchons les parties visibles et audibles, c'est à-dire; les actions, les processus et les résultats tangibles du système actuel. Nous passons ensuite à la partie sous l'eau, qui représente les émotions qui sont à la source des actions et des résultats ou qui les précèdent. Nous étudions ensuite la base de l'iceberg, où se trouvent les valeurs et la croyance qui servent de fondement à tout le système. Il n'est pas surprenant que la plupart des participants de chaque groupe trouvent cet iceberg déplaisant, même si celui-ci représente nos pratiques et nos valeurs. Après avoir fait l'iceberg du système de justice, nous effectuons une autre séance de remue-méninges sur la métaphore de l'iceberg. Cette fois-ci nous nous penchons sur ce qu'il faut pour réaliser notre vision de la justice. Nous commençons par la base, c'est-à-dire les valeurs que nous devons adopter pour obtenir la justice. Nous passons ensuite aux émotions engendrées par ces valeurs, et finalement, nous examinons les actions, processus et résultats qui forment la pointe



de l'iceberg. Ces deux séances de remue-méninges font ressortir le rôle crucial des valeurs lorsqu'il s'agit de façonner le monde.

J'ai décrit cet exercice de groupe afin de montrer l'erreur que l'on commet souvent lorsqu'on établit des solutions de rechange au système actuel de justice. Trop souvent, nous nous concentrons quasi-exclusivement sur la « pointe de l'iceberg », les mécanismes du modèle ou programme, sans d'abord examiner les valeurs qui déterminent notre attitude par rapport au crime et à la justice. D'une certaine façon, nous avons mis la charrue en avant des bœufs, et nous en voyons maintenant les résultats. Dans certains cas, on se sert des approches de justice réparatrice seulement comme nouveau moyen de punir. Dans d'autres cas, les participants ont l'impression qu'ils doivent trouver une solution simple et rapide pour en finir le plus tôt possible. Heureusement, ce n'est pas toujours le cas. Bon nombre de projets offrent aux participants l'occasion d'examiner leurs sentiments et leurs valeurs, et de s'épanouir à partir de là. Or, nombre d'entre nous ont constaté un besoin urgent d'accroître les activités de sensibilisation axées sur les valeurs.

- Marc Forget, Adjoint de programmes, Quaker Committee on Jails & Justice

Les processus et la conception des valeurs de la justice réparatrice s'avèrent interreliés. Si l'une des valeurs de la justice réparatrice consiste à vouloir renforcer la démocratie et à inciter les personnes à participer au processus de délibération, et constitue un aspect important de la vie des gens, il se révèle donc nécessaire d'instaurer un processus au cours duquel tous les intervenants auront l'occasion de s'exprimer. Il est donc essentiel que le droit à la parole ne soit pas limité ou exclusif. Nous pensons que, pour être véritablement réparatrice, la justice doit comporter des valeurs et des processus dont la qualité réparatrice est vérifiable.

- John Braithwaite et Heather Strang, *Restorative Justice and Civil Society*, 2001, p. 11-12

Questions dont on doit tenir compte au moment de la création et de la mise en œuvre de programmes de justice réparatrice équilibrés et axés sur les victimes.

On a relevé six droits fondamentaux des victimes comme moyen de leur rendre justice.

SÉCURITÉ

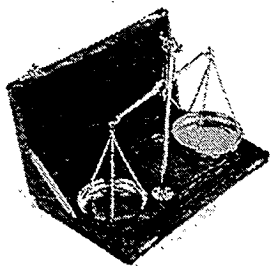
La sécurité des victimes est-elle la priorité de votre programme? Quelles mesures de sécurité votre programme a-t-il mis en place pour veiller à la sécurité des victimes avant, pendant et après le processus? Demande-t-on aux victimes si elles se sentent en sécurité et ce qu'il faudrait faire pour qu'elles se sentent davantage en sécurité?

INFORMATION

Explique-t-on en détail aux victimes le déroulement des événements? Si les victimes ont besoin d'être aiguillées vers les bons intervenants, leur dit-on comment défendre leurs droits et les aide-t-on pendant le processus, s'il y a lieu?

CHOIX

Votre programme informe-t-il les victimes de leurs options quant aux divers degrés de participation? Votre programme offre-t-il aux victimes la possibilité d'être accompagnées d'un avocat, d'un agent de probation ou de tout autre personne de soutien? Votre programme adapte-t-il ses pratiques normales pour répondre aux besoins spéciaux d'une victime?



TÉMOIGNAGE

Quelle mesure prenez-vous dans le cadre de votre programme pour vous assurer que les victimes se trouvent toujours dans un milieu approprié pour raconter leur histoire? Si une victime choisit de ne pas participer, a-t-elle d'autres choix pour donner son témoignage? Ces choix sont-ils décrits par écrit et remis à la victime? La victime a-t-elle la possibilité de poser des questions au délinquant? Votre programme offre-t-il de l'aide aux victimes dans le cadre de ce processus?

VALIDATION

L'auteur du crime reçoit-il clairement le message suivant : *vous êtes entièrement responsable de vos actes et vous avez eu tort d'agir ainsi?* La victime reçoit-elle clairement le message suivant : *ce qu'on vous a fait était mal; ce n'est pas votre faute; il est normal que vous ayez peur, que vous soyez en colère et que vous soyez incapable de pardonner?*

DÉDOMMAGEMENT

Prenez-vous en considération le dédommagement dans tous les cas? Demandez-vous aux victimes si les délinquants peut utiliser d'autres moyens qui seraient plus bénéfiques qu'une compensation monétaire pour se racheter?

- Extrait tiré de Susan Russell, Questions for Restorative Justice Practitioners to Consider When Creating and Implementing a Victim-Centered and Victim-Balanced Program, 2000.

Pour être efficaces, tous les programmes doivent tenir compte de tout le monde. Il faut prendre en considération les questions concernant le sexe et la diversité pour pouvoir élaborer des politiques et des programmes judiciaires. Nous avons l'occasion de ne pas répéter les erreurs du passé et d'élaborer des politiques et des programmes qui tiennent compte des groupes marginalisés. Il est essentiel que nous écoutions le point de vue de tous les membres de notre société et que nous agissions en conséquence.

L'expression « axé sur la victime » implique que les expériences et points de vue des victimes sont évidents dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes. La consultation des victimes et des groupes de défense de leurs intérêts permettra de déterminer comment répondre le mieux possible à leurs besoins.

- (Extrait de Making It Safe : Women's Restorative Justice and Alternative Dispute Resolution, Provincial Association Against Family Violence, Terre-Neuve et Labrador)

Caractéristiques des praticiens de la justice réparatrice sensibilisés aux différentes cultures

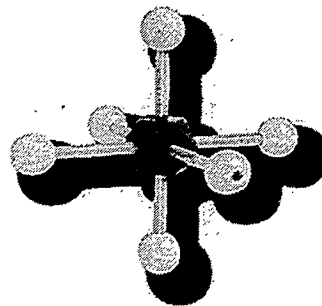
- Le praticien de la justice réparatrice sensibilisé aux différentes cultures est quelqu'un qui a pris conscience de son propre héritage culturel, qui a appris à le connaître, et qui apprécie et respecte les différences.
- Le praticien de la justice réparatrice sensibilisé aux différentes cultures connaît ses propres valeurs et ses propres préjugés.
- Le praticien de la justice réparatrice sensibilisé aux différentes cultures accepte facilement les différences de race et de religion qui existent entre lui et ses clients.
- Le praticien de la justice réparatrice sensibilisé aux différentes cultures s'adapte aux circonstances (préjugés de la personne, stade de développement de l'identité ethnique, influences sociopolitiques, etc.) qui peuvent commander l'orientation du client membre d'une minorité vers un membre de la même race ou de la même culture que lui ou vers un autre praticien.
- Le praticien de la justice réparatrice sensibilisé aux différentes cultures est conscient de ses propres attitudes, croyances et opinions racistes.

- Source: Adapté de Sue et Sue, 1990, p. 167-168. Tous droits réservés ©1990, John Wiley & Sons, Inc. Cité dans The Handbook of Victim Offender Mediation: An Essential Guide to Practice and Research, 2001, p. 75

Modèles de justice réparatrice

Divers modèles ou pratiques de justice réparatrice sont utilisés, adaptés et mis à l'essai au Canada. Aucune introduction brève ne saurait rendre justice à la diversité des outils et des applications qui existent et continuent d'apparaître dans ce domaine en rapide expansion, ni esquisser les traits particuliers ou les défis de chaque outil ou application.

Une saine pratique de justice réparatrice, peu importe sa forme, doit se définir et s'évaluer à la lumière des principes de la justice réparatrice, et le lecteur est invité à se renseigner plus à fond là-dessus (voir bibliographie). Voici quelques brèves descriptions de modèles et des anecdotes qui en illustrent l'application.



Médiation entre victime et délinquant

Ces programmes ont débuté il y a plus de 25 ans au Canada et se sont avérés très utiles pour aider victimes et délinquants à trouver satisfaction, à guérir et à tourner la page après un crime. Cette médiation est un processus qui consiste à préparer les victimes et les délinquants et à leur donner l'occasion de se rencontrer, dans un cadre sûr et structuré et avec l'aide d'un médiateur qui a la formation voulue.

Pendant ces rencontres, les victimes expliquent souvent au délinquant l'impact physique, émotif et financier du crime dans leur vie, reçoivent les réponses aux questions qui les hantent sur le crime et le délinquant et participent directement à la recherche de solutions pour corriger la situation. Le délinquant peut présenter des excuses, donner de l'information, préparer des plans de réparation et obtenir des aperçus utiles pour sa croissance personnelle. Ces processus sont parfois préparés ou facilités par une correspondance écrite ou par vidéo. Depuis dix ans, on a acquis de nouvelles compétences en médiation dans les cas de crimes graves.

« Jusqu'à ce que les délinquants puissent vraiment saisir l'humanité et la douleur de leurs victimes au lieu de percevoir le « système » comme la partie ayant subi des torts, le vrai changement sera restreint. Le système ne permettra l'obtention d'aucune sérénité pour les victimes et d'aucun changement pour les délinquants jusqu'à ce que la guérison ait eu lieu.

- Détenu J.S., Pa State Prison, USA Justice and Mercy Newsletter - Winter 2001, p. 10. Utilisé avec permission.

Une histoire de médiation entre la victime et le délinquant

(Noms changés)

La vie d'une victime et celle d'un délinquant se sont étroitement liées la nuit où Richard, un cambrioleur, est entré par effraction dans le garage de la ferme familiale des parents de Maggie. Il a utilisé son briquet pour voir quels biens il pouvait bien subtiliser. Lorsque son briquet est devenu trop chaud, il a allumé un journal enroulé pour y voir plus clair. Surpris par le chien, il a laissé tomber le journal en feu sur le sol en béton et s'est enfui. Plutôt que de se consumer, le journal a provoqué un incendie d'abord dans le garage, et ensuite, dans la maison.

Un passant a vu les flammes et a réveillé la famille. Maggie, âgée de 15 ans, et ses parents sont sortis. Lorsque la mère de Maggie s'est rendue compte que son autre fille, âgée de 12 ans, était restée dans la maison, elle s'est précipitée à son secours. Malheureusement, les deux ont péri dans l'incendie.

Le délinquant a été arrêté, condamné et incarcéré. Peu de temps après, Maggie lui a écrit une lettre. Selon un intervenant correctionnel, c'était l'une des lettres les plus violentes écrites par une victime qu'il ait lue depuis le début de sa carrière. Personne ne pouvait l'en blâmer. Cette nuit-là, les actes criminels de ce délinquant ont changé sa vie à jamais.

Le détenu nous a écrit après qu'il ait reçu la première lettre. Il connaissait l'existence du Programme de médiation entre la victime et le délinquant (PMVD) par l'entremise d'un autre détenu qu'il respectait. Dans sa lettre, il a indiqué qu'il était prêt à être tenu responsable par les membres survivants de la famille des pertes qu'il a provoquées.

Les années se sont écoulées. Lorsque le délinquant fut admissible à la libération conditionnelle, Maggie a assisté aux audiences. À chacune des audiences, elle se rendait de plus en plus compte que le délinquant était un être humain. Elle s'est

mise à douter du fait que l'incendie a été allumé intentionnellement (même si un élément de preuve présenté au procès le laissait entendre). Toutefois, elle était sûre d'une chose : elle n'en pouvait plus de « purger une peine psychologique ».

Pendant ce temps, Sandi Bergen et moi faisions un exposé dans une collectivité du Lower Mainland pour les employés des maisons de transition. Maggie, en raison de son travail et de son bénévolat, était présente. Quand nous avons terminé notre exposé, elle s'est présentée et en disant qu'elle désirait nous rencontrer afin de voir en quoi sa participation au PMVD pouvait lui être bénéfique. Au cours des mois qui suivirent, nous avons rencontré Maggie à de nombreuses reprises, lui offrant un endroit sécuritaire où régnait un esprit de profond respect mutuel et où elle pouvait poursuivre son rétablissement.

À un moment donné, Maggie a décidé qu'elle devait rencontrer le délinquant. Elle croyait que cette rencontre l'aiderait de deux façons. D'abord lui dire la peine qu'il lui a causée ainsi qu'à sa famille et les conséquences qui en découlent. Ensuite, l'entendre dire qu'il se sentait responsable et qu'il regrettait.

Maggie avait pour seule visée à ce moment-là de recueillir des informations que seul Richard détenait sur la nuit de l'incendie, se disant qu'elle n'en pouvait plus d'être en colère et qu'elle croyait que sa rencontre avec le délinquant l'aiderait à calmer sa haine. Elle avouait qu'elle exprimait sa peine au moyen de la colère et qu'elle devait s'entretenir avec le responsable.

Cela faisait six ans que Richard avait reçu la lettre de Maggie, et qu'il nous faisait part de son intention de la rencontrer, si elle était prête. Nous avons communiqué avec lui pour l'informer que Maggie était d'accord et qu'elle acceptait de franchir les prochaines étapes. Nous avons interrogé Richard sur vidéo au moyen d'une liste de questions que Maggie avait rédigée. Nous l'avons ensuite rencontrée pour examiner les réponses, en discuter et lui demander si elle désirait poursuivre.

Les étapes préparatoires supplémentaires terminées, ils se sont rencontrés pour la

première fois à l'établissement où Richard était incarcéré. Finalement, trois rencontres d'une journée ont eu lieu. Pendant leur exposé, ils ont parlé du pouvoir que ces rencontres avaient eu sur chacun d'eux et des résultats qui en découlent, c'est-à-dire : les effets sur leur expérience de la vie de tous les jours, et comment ils ont développé une vue beaucoup plus optimiste de l'avenir grâce au programme.

Ce ne sont pas toutes les victimes qui réussissent à se rendre jusqu'ici et rien ne les oblige à le faire. Maggie a pardonné à Richard à la lumière de ses attitudes et de la manifestation de remords sincères au cours des années. Son pardon a transformé un certain nombre de vies, dont celle de Richard, la sienne, celle de Sandi, la mienne et bien d'autres encore.

- Tiré du rapport annuel 2000 de la Fraser Region Community Justice Initiatives Association, rapport sur le Programme de médiation entre la victime et le délinquant (PMVD) rédigé par Dave Gustafson, pages 13-16. Cité avec la permission de l'auteur.

En se tournant vers une approche plus humaniste, la médiation peut intentionnellement et systématiquement tirer de ses pouvoirs de transformation et de guérison. Ces pouvoirs de guérison forment une partie intrinsèque du processus de la médiation de conflits entre des personnes. Toutefois, il faut y faire appel consciemment.

- Mark Umbreit, *The Handbook of Victim Offender Mediation: An Essential Guide to Practice and Research*, 2001, p. 4

Résultats de recherche pour la médiation entre victime et délinquant

Des programmes de médiation entre la victime et le délinquant sont offerts depuis plus de vingt ans, et il y a maintenant plus de 300 de ces programmes aux États-Unis et au Canada et environ 700 en Angleterre, en Allemagne, en Scandinavie, en Europe de l'Est, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans d'autres pays. Des statistiques remarquablement constantes provenant d'un échantillon représentatif de programmes nord-américains montrent que, parmi les cas renvoyés à la médiation, les deux-tiers des cas ont donné lieu à une réunion de médiation face à face et plus de 95 p. 100 ont abouti à un accord de dédommagement, et que plus de 90 p. 100 des délinquants ayant signé ces accords se sont conformés aux conditions de ceux-ci dans un délai d'un an.

- Marty Price est le fondateur et le directeur du Victim-Offender Reconciliation Program (VORP) Information and Resource Center, à Camas (Washington). Extrait de l'article intitulé « Can Mediation Produce Restorative Justice in Victims and Offenders » de Marty Price.

Conférences communautaires

La conférence communautaire est une expression plus générale qui, au Canada, désigne une pratique appelée conférence familiale qui plonge ses racines dans la culture maori, en Nouvelle Zélande, où, comme ailleurs dans le monde, les Autochtones sont surreprésentés dans les systèmes judiciaire et carcéral. La formule maori fait intervenir la famille du délinquant dans la responsabilisation de ce dernier, dans l'enseignement de la responsabilité personnelle et dans la réparation du préjudice. La formule a été adoptée dans le système néo-zélandais de justice pour les jeunes comme solution de rechange au tribunal juvénile, puis elle

s'est propagée en Australie, en Amérique du Nord et ailleurs.

Au Canada, ce modèle a été adapté pour que non seulement la famille participe, mais aussi pour d'autres personnes qui sont présents pour aider le délinquant et la victime sans nécessairement être membres de la famille. L'accent est mis sur la réparation des torts qui ont été causés et la réduction du risque de nouveaux préjudices. On procède par un dialogue qui vise à accroître la compréhension entre les participants et se déroule dans un cercle structuré, sous la direction d'un animateur qui a la formation voulue.

Une histoire de conférence communautaire

Les initiatives de justice réparatrice partout au pays dissipent les doutes des policiers et des partenaires en prouvant que les forums de justice communautaire (FJC) apportent des solutions efficaces, qui satisfont les victimes et les contrevenants et réduisent les risques de récidive.

Au Nouveau-Brunswick, des membres expérimentés qui doutent souvent de l'efficacité des pratiques de justice réparatrice se prononcent en faveur du processus. Dans le cadre de cette initiative, le Détachement de Codiak a établi des partenariats avec la Société John Howard, les écoles locales, le Service correctionnel du Canada, des conseils d'églises de même qu'un centre correctionnel local, et il obtient des résultats.

« Je n'étais vraiment pas certain de leur efficacité », avoue le gend. Mark Gallagher, agent des relations avec les médias et les communautés au Détachement de Codiak, lorsqu'il a suivi son premier cours en pratiques de justice réparatrice, mais après avoir suivi le programme de deux jours, il dit avoir constaté qu'il était possible d'accomplir du bon travail. Ce sont les résultats qui l'ont convaincu.

« Lorsque les contrevenants participent à un FJC (modèle de justice réparatrice de la GRC), la probabilité qu'ils récidivent est de 30 à 35 %

moindre que lorsqu'ils passent par le système de justice traditionnel. S'ils écotent d'une amende ou sont incarcérés, la probabilité qu'ils récidivent est de 85 % plus élevée. »

« Je croyais que tout ça devait avoir de la valeur, d'expliquer le gend. Gallagher, et j'ai donc attendu que quelque chose se présente. »

Il n'a pas fallu beaucoup de temps. Dans une école secondaire locale, un garçon a volé le sac à dos d'un autre garçon. Le sac contenait une centaine de disques compacts. Le voleur a refilé ces disques à d'autres enfants qui ont refusé de les rendre. La victime a commencé à exercer des pressions sur le voleur et l'a menacé de violence. À un moment donné, la victime, au volant de l'auto de son père et en compagnie d'amis, s'est rendue à la maison du voleur et y a bloqué l'entrée de garage. La mère du garçon a ouvert la porte et a été effrayée par cette démonstration de force.

Les autres parents et les administrateurs de l'école ignoraient la situation. Lorsque les garçons se sont finalement mis à se bagarrer, les administrateurs de l'école se sont interposés et ont envisagé de les suspendre pendant cinq jours. C'est alors que le gend. Gallagher est intervenu.

« J'ai dit que je voulais parler aux garçons. Ils m'ont alors donné leurs versions des faits. J'ai signalé que je m'occuperais du dossier, et j'ai proposé au directeur de l'école de tenir un FJC. Nous avons amené les garçons à accepter de se rencontrer en présence de leurs parents et du directeur adjoint de l'école.

Le père du garçon qui s'était emparé du sac à dos ne savait même pas qu'il avait volé quoi que ce soit. Il arrive souvent les parents sont ahuris, mais ils ont eu l'occasion d'apprendre ce qui se passait et de prendre la parole. Le père de l'autre garçon ne savait même pas que son fils avait pris sa voiture.

On s'est finalement entendus et je me suis chargé des formalités. Les garçons ont été suspendus de l'école pendant une journée plutôt que cinq jours, et le problème a été résolu.» Le gend. Gallagher a

mentionné qu'il maintiendrait le dossier ouvert pendant six mois, et que si l'un ou l'autre des garçons s'attirait d'autres ennuis, il transmettrait le dossier à un juge:

« J'expliquerais au juge toutes nos démarches et les engagements qu'ils avaient pris, puis je le régler le nouveau problème en tant que récidive. Il ont pris conscience des conséquences de leurs actes et les six mois se sont écoulés sans que ni l'un ni l'autre ne s'attirent d'autres ennuis.»

Les opposants de la justice réparatrice disent souvent qu'elle ne punit pas assez sévèrement les contrevenants, mais le gend. Gallagher affirme le contraire: « En matière de justice réparatrice, la peine imposée est bien plus sévère. Les enfants sont plus durs envers eux-mêmes que nous le sommes, et ils s'imposent des peines plus sévères.»

- GRC en ligne, le 16 mars 2001, par Lenore Richards. Ce texte a pour la première fois été publié dans le RCMP Pony Express. Utilisé avec permission.

Il ya quatre ans, l'inculpation de Boutros (nom fictif) par la GRC à Nanaïmo pour le trafic d'une petite quantité de cocaïne a déclenché dans sa vie toute une série d'événements qui ont pris des années de douleurs physiques et émotives à réparer.

Boutros avait 19 ans lorsque la cour l'a mis en liberté surveillée. Il est alors déménagé à Toronto, où il a été placé sous la surveillance d'un organisme à but non lucratif. Puis, lorsque l'organisme a fermé ses portes, Boutros a été informé qu'il n'avait plus à s'occuper des conditions de sa mise en liberté.

Avec le temps, Boutros a commencé à se démarquer en sport et s'est joint à l'équipe nationale canadienne. Lors d'un séjour au Moyen-Orient avec l'équipe, il en a profité pour visiter des parents. La vérification à la frontière a toutefois révélé l'existence du mandat lancé contre lui à Nanaïmo au sujet duquel on lui avait dit de ne plus s'inquiéter. Il s'est retrouvé en prison où on l'a fouetté et brûlé les pieds. Après plusieurs semaines d'angoisse, ses parents ont réussi à convaincre les autorités de leur

confier Boutros. Il lui a fallu un mois pour se remettre et être en mesure de voyager.

De retour à Toronto, Boutros voulait faire fermer son dossier. Avec l'aide de son entraîneur et de l'équipe, il a communiqué avec la section des drogues au Détachement de Nanaïmo pour expliquer sa situation. Le caporal responsable a examiné le dossier, qui confirmait les propos de Boutros, et a conclu que les accusations portées contre lui constituaient une punition suffisante même s'il n'y avait pas eu de condamnation. Tenant compte des circonstances et du fait qu'avec un casier judiciaire Boutros serait expulsé de l'équipe nationale, le caporal lui a proposé de participer au processus de justice réparatrice.

Avec l'accord de la Couronne fédérale, un intervenant de la Société John Howard a organisé un forum de justice communautaire. Parmi les participants, il y avait une grand-mère dont la fille et le petit-fils étaient toxicomanes, un agent de probation auprès des jeunes et le caporal de la GRC. L'entraîneur de Boutros a également accepté de participer et il se sont tous deux rendus en Colombie-Britannique à leurs frais.

Pour la première fois, Boutros a vraiment saisi l'impact de ses actes sur la communauté. La grand-mère n'a pas très bien accueilli ses excuses, affirmant en avoir déjà entendu d'autres. Cependant, le forum s'est conclu par l'élaboration d'une série de conditions auxquelles devait se conformer Boutros. Il devait, à l'intérieur d'un certain délai, élaborer un programme inspiré de son expérience et le présenter dans des écoles de Toronto, sous la supervision de son entraîneur. L'argent et le téléphone cellulaire saisis au moment de son arrestation ont été donnés à un refuge pour femmes. Boutros devait aussi maintenir des contacts réguliers avec le intervenant du forum pendant un an et discuter avec les jeunes qui s'entraînent au même gymnase que lui à Toronto.

Boutros avait ainsi trouvé une façon de réparer ses méfaits. La grand-mère l'a pris dans ses bras et a pu ressentir la guérison pour lui et pour elle. L'entraîneur veut maintenant appliquer le concept

de justice réparatrice au gymnase. Le caporal de la GRC a vraiment été impressionné par le processus. L'intervenant s'est dit quant à lui reconnaissant d'avoir pu participer à cette expérience magique et touchante.

- Brenda Zanin, à partir des dossiers du s.e.-m. Randy Munro, Soutien opérationnel, GRC à Nanaïmo. GRC en ligne, le 16 mars 2001. Ce texte a pour la première fois été publié dans le RCMP Pony Express. Utilisé avec permission.

Résultats de recherche pour la conférence communautaire

Une étude a porté sur l'incidence d'une nouvelle loi donnant mandat de favoriser le recours généralisé à la concertation en Nouvelle-Zélande. Elle a révélé que les familles des délinquants sont engagés plus fréquemment et plus activement dans le processus juridique lorsqu'elles participent à des groupes de concertation des familles, plutôt qu'aux processus juridiques habituels (Maxwell and Morris, 1993). De plus, il ressort de cette étude que les délinquants et les victimes, ainsi que leur famille, reconnaissent l'utilité de cette méthode. Les évaluations préliminaires des programmes aux États-Unis indiquent également que les victimes se sont dites très satisfaites de la démarche et que les délinquants ont respecté dans un pourcentage élevé les conditions des ententes conclues dans le cadre de cette méthode.

Les spécialistes constatent que cette méthode contribue à atténuer le sentiment de crainte chez de nombreuses victimes. Lorsqu'elle est utilisée comme mesure de déjudiciarisation, la méthode de concertation des familles permet un règlement plus rapide des conflits. Elle permet aussi à la collectivité de mieux régler les conflits et favorise la participation de la collectivité au processus décisionnel.

- Extrait tiré de Restorative Justice Fact Sheet - a partnership among the Office of Justice Programs, National Institute of Justice, Office for Victims of Crime, National Institute of Corrections, and Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, all within the U.S. Department of Justice (1997-1998).

Cercles de conciliation

Cette formule s'inspire de l'expérience et de la tradition autochtones et est fondée sur la croyance qu'il incombe avant tout à la collectivité, et non uniquement à ceux qui ont été directement touchés par le crime et à leurs familles, de lutter contre les problèmes liés au crime. Les cercles de conciliation, qu'il s'agisse de cercles de guérison, de cercles communautaires ou de cercles de détermination de la peine, reposent aussi sur la conviction qu'il importe non seulement de s'attaquer au problème de criminalité en cause, mais aussi de bâtir la collectivité. Les cercles visent à déceler les problèmes sous-jacents et à rétablir l'équilibre si possible. Les discussions portent souvent sur les questions plus larges de la criminalité locale et de la prévention, dépassant la simple situation immédiate.

Une histoire de cercles de conciliation

Les cercles constitue un processus étendu et fondé sur la participation volontaire des membres qui le composent, dont le mandat est la prise de décisions et la résolution de problèmes. Le processus axé sur la collaboration encourage la participation entière de tous les membres au moyen de l'échange respectueux de pensées et d'émotions. Le processus reconnaît que chacun a un rôle important à jouer. Il est aussi important d'écouter que de parler. L'empathie est une composante clé. Les points de vue sont définis dans le cadre d'un dialogue respectueux et ouvert. Le processus reconnaît que les causes de la criminalité sont complexes et qu'il n'existe pas de remèdes miracles. Les ressources et le soutien des établissements et des collectivités sont nécessaires pour la résolution des problèmes. On met l'accent sur les torts causés, sur la prise des responsabilités (tant de la part des individus que de

la collectivité), sur la réparation des dommages et sur la réadaptation. Les éléments clés de la réussite du processus sont l'empathie, les remords du délinquant et le soutien de la collectivité. Le processus est porteur de transformation et d'espoir.

Les cercles de détermination de la peine ont été utilisés pour des infractions graves. Par exemple, on a eu recours à un cercle de détermination de la peine pour le cas d'un vol où la victime, une femme, a été menacée à la pointe d'un couteau. Environ 30 personnes ont participé au processus, qui a attiré plus de 20 observateurs. Des membres de la famille, des amis, des représentants du système de justice, des membres de la collectivité et des personnes ressources ont participé au processus. Lors de la tenue du cercle, le délinquant a exprimé ses remords, s'est excusé avec véhémence et a réparé les torts causés. Il a accepté l'entière responsabilité de son geste, qui était lié à une dépendance envers le jeu.

La victime a accepté les excuses du délinquant. Plutôt que de se voir imposer une peine d'emprisonnement de longue durée, le délinquant s'est vu imposer une peine dans la collectivité, avec surveillance électronique. On lui a aussi imposé d'effectuer certaines tâches dans la collectivité, y compris la présentation d'exposés à des jeunes au sujet de la dépendance au jeu. Il a dû suivre des séances de counselling pour sa dépendance. Le soutien de la collectivité et de sa famille jouaient un rôle essentiel dans cette situation. Le délinquant a maintenant terminé de purger sa peine et il est devenu un modèle pour la collectivité. Plus important encore, la victime et le délinquant sont devenus amis.

- Juge Bria Huculak, cour provinciale de la Saskatchewan, information obtenue lors d'une entrevue téléphonique, le 17 août 2001.

L'écoute est indispensable dans les cercles de détermination de la peine. Elle l'est tout autant quand on veut arriver à un consensus social dans le mode traditionnel de gouvernement autochtone. Dire la vérité représente l'essence même de la philosophie de vie autochtone. Dans mes fonctions de pasteur d'une communauté autochtone, je suis

toujours impressionné de voir à quel point il est important pour nos gens de parler à cœur ouvert.

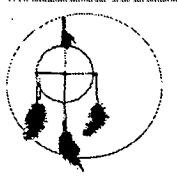
Dire la vérité, cela ne concorde pourtant pas avec ce qu'un système judiciaire punitif exige des gens. Si une personne s'attend à être punie, elle essaiera d'éviter de l'être.

Sur un plan personnel plutôt que social, nous aurions tous intérêt à nous demander si nous sommes suffisamment à l'écoute des personnes auxquelles un conflit nous oppose. Disons-nous la vérité aux personnes qui nous sont chères? Sommes-nous prêts à réparer les dommages que subissent nos collectivités?

- Ray Alfred, Justice: An Aboriginal View. Dans Faith Today, septembre/octobre, 2000

La Direction des questions autochtones du Service correctionnel du Canada travaille actuellement à la mise à jour de la publication **Renforcer le rôle des collectivités autochtones dans la prestation des services correctionnels**. Cette dernière fournit de l'information sur les articles 81 et 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qui renferment les dispositions précises visant à encourager la participation des collectivités autochtones au processus correctionnel. Une nouvelle publication, **Pavillons de ressourcement pour délinquants autochtones sous responsabilité fédérale**, est aussi en cours de production. Cette brochure décrit dix pavillons de ressourcement au Canada. Axés sur une philosophie holistique, ces établissements permettent de répondre aux besoins des autochtones qui purgent une peine de ressort fédéral, et ce, au moyen de l'apprentissage de la culture et des cérémonies autochtones, de contacts avec des Aînés et des enfants, de même que d'interactions avec la nature. Ces publications devraient être prêtes à l'automne 2001.

Veuillez communiquer avec Sandra Borges, agente de recherche, au (613) 992-6005



Résultats de recherche pour les cercles de conciliation

Une étude effectuée par le juge Barry Stuart (1996) au Canada a révélé que les délinquants qui avaient participé à des cercles de détermination de la peine avaient moins récidivé que ceux dont le cas avait été traité suivant les pratiques habituelles en matière de justice pénale. Ceux qui ont pris part à ces cercles indiquent que cette approche permet aux participants de régler des conflits de façon à partager la responsabilité des résultats, à établir des relations constructives, à améliorer le respect et la compréhension parmi toutes les personnes concernées et à favoriser des solutions durables et innovatrices..

Extrait tiré de Restorative Justice Fact Sheet - a partnership among the Office of Justice Programs, National Institute of Justice, Office for Victims of Crime, National Institute of Corrections, and Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, all within the U.S. Department of Justice (1997-1998).

Projet de justice en collaboration Project

La justice en collaboration est un modèle nouveau qui vise à montrer comment une approche complète de justice réparatrice dans les cas de crime grave peut mieux assurer une vraie justice aux victimes, aux délinquants et à la collectivité en donnant la priorité à leurs besoins : soutien, information, sécurité, responsabilisation, réparation et réinsertion. Elle utilise divers outils de la justice réparatrice dans une approche holistique propre à chaque situation. Un coordonnateur travaille avec toutes les personnes touchées pour choisir la démarche la plus appropriée.

Une histoire de justice en collaboration

L'un de ces cas exemplaires concernait un homme qui avait tué une mère de deux enfants en grillant un feu rouge. Le mari de la victime ne voulait pas rencontrer l'accusé, mais il désirait recevoir de l'information et avoir son mot à dire dans le règlement de l'affaire. Jonathan Chaplan a joué le rôle d'intermédiaire entre le mari et l'accusé pendant que les deux parties préparaient une proposition de règlement. Le délinquant a été condamné à une suspension de son permis de conduire pendant une période de quatre ans et à 400 heures de travaux communautaires auprès de jeunes. « Dans ce cas, le mari de la victime ne croyait pas que le délinquant devait être incarcéré, mais il estimait qu'il devait donner quelque chose à la collectivité. Bien que ces mesures ne puissent compenser pour la mort de la femme, les deux parties voulaient qu'il sorte quelque chose de bon de cette tragédie. Grâce à la justice coopérative, ils ont obtenu satisfaction », dit James Scott.

- Entre Nous, vol 25 n° 1, SCC

« Nous avons fondé ce projet parce que nous étions convaincus que les délinquants et leurs victimes pourraient tirer profit de la participation au règlement de leur cas, une possibilité qui ne leur est pas offerte dans le système actuel; nous croyons que le processus de guérison commence par la responsabilisation et l'échange d'information ».

- James Scott, coordonnateur, Projet de justice en collaboration, Ottawa.

Résultats de recherche pour la justice en collaboration

« Collaborative Justice Project Evaluation, Preliminary Report », juin 2001.

Résultats des entrevues menées après le programme auprès des délinquants

En juin 2001, la Division de la recherche correctionnelle du ministère du Solliciteur général du Canada a achevé une évaluation préliminaire du Projet de justice coopérative (PJC) à Ottawa (Ontario). La Division a examiné soixante-trois entrevues menées après le programme (auprès de 19 délinquants et de 44 victimes) afin de déterminer les tendances dans la collecte des données. Quelques-uns des résultats préliminaires indiquent ce qui suit :

- ✓ Tous les délinquants ont reconnu qu'ils avaient été à juste titre tenus pour responsables de leurs crimes et la plupart (84 %) estimaient que le programme les avait aidés à mieux comprendre les victimes.
- ✓ Seize des 19 délinquants (84 %) ont déclaré qu'ils choisiraient une approche fondée sur la justice réparatrice plutôt qu'une approche traditionnelle dans l'avenir.
- ✓ Quinze des 19 participants (79 %) ont reconnu que le programme avait répondu à leurs besoins.
- ✓ Tous les participants interrogés estimaient que le processus de justice réparatrice était une approche équitable de la justice pénale.
- ✓ Tous les délinquants interrogés ont déclaré qu'ils recommanderaient le processus de justice réparatrice aux autres délinquants ayant commis un crime.

Résultats des entrevues menées après le programme auprès des victimes

- ✓ Lorsqu'on a demandé aux victimes l'approche qu'elles choisiraient dans l'avenir, seulement deux des 44 participants (5 %) ont répondu qu'ils choisiraient l'approche traditionnelle de la justice plutôt que l'approche de la justice réparatrice..
- ✓ Dix victimes n'ont pas participé à une réunion. Sur les 34 victimes qui ont rencontré le délinquant, deux seulement (6 %) ont trouvé que cette réunion avait été inutile.

✓ En ce qui concerne la réaction des victimes face au personnel du PJC, celles-ci ont reconnu que :

- a) le personnel (du PJC) ne s'était pas limité à leur parler, mais leur avait apporté une aide (83 %),
- b) la communication avec le personnel était facile (100 %) et
- c) le personnel comprenait les problèmes des victimes (100 %).

✓ Trente-huit participants (86 %) ont admis que l'approche de la justice réparatrice était une approche équitable de la justice pénale.

✓ Lorsqu'on a demandé aux participants s'ils recommanderaient un processus de justice réparatrice aux autres victimes de crime, deux seulement ont répondu non.

- Tanya Rugge, agente de recherche, ministère du Solliciteur général du Canada, dans « Collaborative Justice Project Evaluation, Preliminary Report », juin 2001.

Autres pratiques faisant appel à la justice réparatrice

✓ Cercles de Soutien et de Responsabilité

Un cercle de soutien et de responsabilité est un groupe surtout confessionnel d'environ quatre à sept bénévoles de la collectivité, qui s'engage à améliorer la sécurité publique en soutenant la réinsertion sociale d'une personne qui a des antécédents de crimes sexuels et a été libérée après sa détention, en établissant avec elle une « alliance », en ayant avec elle des rencontres, et en l'accompagnant jusqu'à la fin de sa peine. Le cercle aide à créer un milieu sain pour l'ex-détenu en lui proposant des modèles, en lui donnant l'occasion de sentir qu'il fait partie d'une communauté et en assurant la médiation entre lui et la collectivité.

Sur une longue période, un aumônier avait fini par connaître un ex-détenu, Ron, qui semblait alors déprimé et triste. Ne se voyant pas l'un l'autre

pendant longtemps, l'aumônier et Ron se manquèrent, jusqu'au jour où ils se rencontrèrent à nouveau. L'aumônier remarqua que Ron ne semblait plus aussi triste et abattu, mais avait au contraire une attitude positive. Il s'aperçut que Ron faisait des plans à long terme. Il lui demanda d'où lui venait cette nouvelle attitude devant la vie. Ron répondit qu'il y avait maintenant des gens positifs dans sa vie et qu'il aimait les fréquenter. Il ajouta que beaucoup de ses anciens amis retournaient en prison, mais lui pas. Ron avait maintenant un bon sens de la communauté, une attitude et une pensée constructives et il ne commettait plus de crimes. Il recevait des encouragements, et prodiguait lui-même des encouragements à d'autres.

- Relaté par David Molzahn, Associé au Directeur général, Division de l'aumônerie, Service correctionnel du Canada

Lors d'une récente recherche (Wilson & Prinzo, 2000), on a suivi 30 délinquants qui étaient des « membres principaux » de cercles de soutien et de responsabilité dans la région de Toronto. La période de suivi moyenne était de 32 mois. Selon la prédiction actuarielle du risque fondée sur l'échelle Static-99 (Hanson & Thornton, 1999), les 30 « membres principaux » entraient dans la catégorie à risque élevé. À la fin de la période de suivi, on a estimé que sept « membre principaux » auraient récidivé (ce qui signifie que 75 p. 100 ne commettraient plus d'infractions). En fait, seulement trois d'entre eux ont récidivé (90 p. 100 ne l'ont pas fait). Selon cette recherche, les cercles de soutien et de responsabilité semblent avoir réduit de moitié le taux de récidive.

- Andrew McWhinnie, Initiative sur les solutions de rechange à la suspension de la liberté conditionnelle, bureau de libération conditionnelle de Victoria (2001)

✓ Dialogue de justice réparatrice entre substitut de la victime et délinquant

Ce modèle est une variante du programme de médiation entre victime et délinquant, mais avec une légère différence. Les victimes ne sont pas mises en contact avec les délinquants mêmes qui ont commis le crime. Il s'agit de victimes et de délinquants substitués. C'est là une méthode efficace pour amener les délinquants à prendre conscience

des conséquences de leur comportement pour quelqu'un qui n'est pas directement en cause dans leur crime, tout en tenant compte des préoccupations et des questions des victimes. La méthode est particulièrement utile lorsqu'il est impossible que la victime et le délinquant se rencontrent.

En simulant l'expérience qu'elle avait vécue comme otage d'un voleur, une victime a décrit le sentiment de détresse et d'impuissance qui l'avait envahie lorsque le voleur lui avait braqué un pistolet sur la tempe. Elle a alors saisi le détenu qui se tenait près d'elle, elle lui a fiché un doigt sur la tempe et lui a agrippé l'épaule de l'autre main. « Il m'a tenue comme ça pendant plus d'une minute. Je ne savais pas s'il allait me tuer ou non. » Pendant qu'elle relatait l'incident, le détenu est devenu très mal à l'aise et a pâli. Il s'était souvent servi d'une arme pour commettre ses crimes, et, maintenant, il ressentait ce que cela voulait dire, être traité de la sorte. L'impression était très réelle, même si ce n'était qu'un doigt qu'il avait sur la tempe.

- Relaté par David Shantz, aumônier, établissement Archambault du Service correctionnel du Canada

✓ **Initiative sur les solutions de rechange de la justice réparatrice à la suspension de la liberté conditionnelle**

On recourt aux solutions de rechange de la justice réparatrice à la suspension de la liberté conditionnelle lorsque le risque que présente un délinquant sous responsabilité fédérale semble s'accroître pendant que celui-ci est en liberté dans la collectivité. Cette initiative s'inspire des méthodes de concertation communautaire et de concertation des familles pour assurer la sécurité de la collectivité et répondre aux besoins du délinquant, des membres de la famille et des victimes de la criminalité. Dans le cadre du modèle en quatre étapes, on se pose d'abord la question suivante : *Qu'est-il arrivé, et quel dommage a été causé ?*, avant de passer à la deuxième question : *Qui est responsable du dommage ?* La troisième question est *Que faut-il faire pour mettre les choses au point ?*. La dernière question porte sur la responsabilisation. Des bénévoles de la collectivité

dûment formés servent d'animateurs pour cette initiative.

- ✓ **Prise de décisions en groupe familial**
- ✓ **Conseils de réparation**
- ✓ **Conférences communautaires de responsabilisation**
- ✓ **Groupes communautaires de détermination de la peine**
- ✓ **Comités de justice collectivité/jeunesse**
- ✓ **Cercles de mise en liberté**
- ✓ **Les pavillons de ressourcement**

La justice réparatrice et la violence familiale

« Il est important de discuter de la justice réparatrice et de la violence contre les femmes, car nous avons grand besoin de trouver des moyens d'aider les femmes victimes de violence à guérir et parce que les cas de violence sont extrêmement nombreux. »

- Jan Turner, conférencière, conférence de consultation sur la justice réparatrice et la violence contre les femmes, 8 et 9 février 2001

Le projet Justice Options for Women Who are Victims of Violence de l'Île-du-Prince-Édouard a permis de décrire les points de vue, besoins et idées des femmes qui sont victimes de violence et de celles qui travaillent dans la collectivité et au sein des services gouvernementaux pour lutter contre la violence à l'endroit des femmes.

Ensemble, les participantes ont formulé quatre recommandations :

1. Appui soutenu pour l'accès aux services de la justice et à d'autres services

- Beaucoup de femmes maintiennent des relations marquées par la violence parce qu'elles sont en état de crise, que les soutiens familiaux leur font défaut, que le système de justice est complexe et qu'elles ont des craintes fort réalistes pour leur sécurité.

2. Les collectivités et les familles doivent prendre au sérieux la violence à l'endroit des femmes

- L'attitude de la collectivité et le manque de soutien familial isolent les victimes de violence.

3. Mécanisme permettant de traiter avec le système dans son ensemble et d'en exiger des comptes

- Des éléments du système de justice se sont améliorés et certaines femmes reçoivent des réponses respectueuses et adaptées à leurs besoins, mais des problèmes qui touchent l'ensemble du système subsistent.

4. Soutien financier pour les victimes afin qu'elles puissent rompre et recommencer leur vie

- La sécurité économique des femmes est essentielle à la prévention des mauvais traitements.

Le défi à relever consiste à faire en sorte que les personnes qui ont la responsabilité des politiques et des programmes et celles qui se sont engagées à prévenir la violence contre les femmes continuent de travailler ensemble avec les femmes, afin que les celles qui ont été violentées ou agressées puissent trouver de l'aide, être respectées, soutenues et en sécurité afin amorcer leur guérison pour retrouver le bien-être.

- Justice Options for Women Report, p. 21 et 30. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Julie Devon Dodd, coordonnatrice de projet, au (902) 628-8187.

Les participants à la consultation sur la justice réparatrice et la violence contre les femmes qui a eu lieu les 8 et 9 février 2001 à Saskatoon (Saskatchewan) ont dit que le dialogue devait se poursuivre et s'élargir pour englober la police, les procureurs de la Couronne et les professionnels en pratique privée. Voici les opinions les plus couramment exprimées :

- Les systèmes actuels de justice pénale ne répondent pas aux besoins des femmes qui sont victimes de violence.
- La guérison est importante tant pour les agresseurs que pour les victimes.
- Il faut donner beaucoup plus de formation, et il faut des ressources beaucoup plus abondantes

pour répondre aux besoins des victimes dans tous les processus.

- Les femmes devraient être en sécurité dans tous les processus utilisés.
- Il faut parler et écouter davantage, surtout pour arriver à comprendre les différences de point de vue sur la guérison, la famille et la collectivité entre les Premières nations et les Métis d'une part, et les Blancs d'autre part.

- Rapport de consultation rédigé par les Saskatoon Community Mediation Services, 26 juin 2001, p. 26. Se trouve sur le site Web suivant <http://www.hotpeachpages.org/paths/legal.html#Restorative>

Dans sa thèse, *Restorative Justice in Cases of Domestic and Sexual Violence: Healing Justice?* (décembre 2000), Stephanie Coward a tiré un certain nombre de conclusions après avoir passé en revue des documents et des opinions sur la justice réparatrice et les cas de violence conjugale et sexuelle. Voici quelques-unes de ses conclusions :

- Le gouvernement et les concepteurs des initiatives doivent mener des consultations exhaustives et coopérer avec les victimes et les groupes de promotion de la femme.
- Dans l'élaboration des initiatives de justice réparatrice, il faut s'assurer que la dénonciation joue un rôle important dans le processus.
- La souplesse doit être un élément clé de ces initiatives.
- Le gouvernement ne peut pas laisser tomber sa responsabilité de fournir assez de ressources financières et autres pour assurer une mise en œuvre efficace. Il lui incombe de s'assurer qu'il existe des normes et des lignes directrices efficaces pour l'élaboration de programmes et la formation.
- Il faut trouver des ressources financières pour permettre aux universitaires et aux praticiens de mener de vastes recherches impartiales sur ce problème aux niveaux national, provincial et territorial.

- pages 38 et 39. Se trouve sur le site Web suivant : [http://www.hotpeachpages.org/paths/legal.html #Restorative](http://www.hotpeachpages.org/paths/legal.html#Restorative)

Voici les hypothèses et la justification qui sous-tendent la justice réparatrice :

- ✓ La criminalité résulte en partie des conditions/rerelations sociales dans la collectivité.
- ✓ Le système juridique actuel ne peut seul offrir une solution efficace.
- ✓ La collectivité peut jouer un rôle important en ce qui a trait à la détermination de la peine imposée au délinquant, à l'aide apportée à la victime et à la prévention de crimes semblables. Un partenariat entre les organismes communautaires, les citoyens et les organismes de justice est donc un élément essentiel de la lutte contre la criminalité.
- ✓ Les solutions aux problèmes de criminalité ne sont pas simples. Elles doivent être bien adaptées aux besoins de la victime, du délinquant et de la collectivité.
- ✓ Les méthodes punitives ne sont pas suffisantes pour prévenir la criminalité.
- ✓ Le recours trop exclusif au système carcéral ne sert pas l'intérêt de la collectivité en guérissant ses membres ou en créant des maisons ou des quartiers sûrs. Le milieu carcéral montre plutôt aux citoyens à refouler leurs problèmes personnels plutôt qu'à les régler publiquement.

- Report on the Provincial Association of Transition Houses of Saskatchewan (PATHS) Conférence de consultation communautaire sur la justice réparatrice, avril 2000, p. 17

Réflexions personnelles

Pensez à un conflit que vous avez déjà vécu, au travail, à la maison ou au sein de votre collectivité. Quels étaient vos sentiments pendant le conflit? Quels besoins avez-vous ressentis et comment les avez-vous comblés? Ou encore, quelle aurait été pour vous une conclusion satisfaisante pour vous ou pour la personne avec laquelle vous étiez en conflit?

Les crimes ne sont pas le seul type de conflit qui survient dans nos collectivités. Les conflits ne sont pas faciles à vivre, et tous les conflits non résolus affectent nos relations et notre collectivité. La justice réparatrice, qui met l'accent sur l'intégration, la réparation, le soulagement et la responsabilisation, est une avenue où nous pouvons chercher des façons de poursuivre le développement de la conscience communautaire et de mettre en place des milieux de travail sains, des occasions de réunions familiales sereines et des relations interpersonnelles satisfaisantes. Le crime est bien plus que la transgression d'une loi, il nous incombe donc de chercher de meilleures façons de rendre la justice et de retrouver la paix, non seulement en réagissant au crime, mais dans tous les aspects de notre vie.

« Vous devez être le changement que vous désirez voir dans le monde. »

- Ghandi

« La justice n'est pas la voie du plus fort, ce n'est pas l'efficacité au sein du gouvernement et ce n'est pas la réduction de la violence: La justice c'est ce que nous découvrons—vous et moi lorsque nous marchons ensemble, écoutons ensemble, et même lorsque nous nous aimons l'un l'autre, dans notre désir de savoir ce qu'est la justice et d'où elle provient ».

- Socrates

« Il est nécessaire d'obtenir l'entière participation et le consensus des deux parties. Aucune coercition ne doit être exercée. Pour cette raison, la justice réparatrice ne sera jamais qu'un processus optionnel, et non obligatoire, pour la résolution des conflits, criminels ou autres ».

- Liz Elliot, coordonnatrice de la justice réparatrice, Simon Fraser University, communiqué, 12 juillet 2001

« J'ai eu l'occasion de ressentir tout ce que je devais ressentir et cela a été pour moi un privilège d'avoir cette opportunité [de rencontrer 10 détenus purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité en personne à l'établissement de Stony Mountain].

Je n'ai pas rencontré la personne qui a tué ma fille mais l'expérience m'a quand même permis de boucler la boucle et de faire l'expérience des questions et du lien entre la victime et le délinquant – c'est ce que j'ai ressenti ».

- Wilma Derksen, directrice, Victims' Voice, Women's Television Network, 2000

« Les crimes ne sont pas des événements isolés. Les crimes puisent leurs sources dans les racines de toutes les collectivités. Si on envisage le crime de cette façon, on le perçoit non pas comme un problème mais comme une occasion. L'occasion de découvrir ce qui ne va pas dans les relations qui existent dans la collectivité ».

- Juge Barry Stuart, juge en chef du Yukon, Document de la formation sur la paix 2001. Utilisé avec permission.

« Le système traditionnel ne nous permet pas d'aider les gens autant que nous le souhaiterions. Il est conçu dans le seul but d'extraire des statistiques et beaucoup d'entre nous n'avons pas vraiment la chance de faire une différence. Ce sentiment d'accomplissement que nous espérons obtenir au moyen de notre carrière prend vie avec la justice réparatrice. »

- Inspecteur Lennard Busch, GRC, Vanguard Magazine, Numéro 3, 2001, p. 25. Utilisé avec permission.

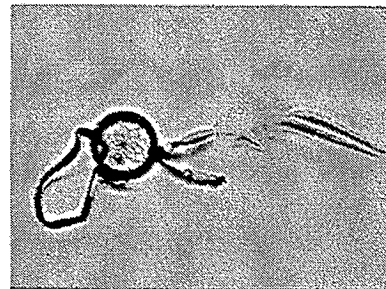
« La justice réparatrice n'est pas, comme certaines personnes la croient, un système statique qui traite simplement le crime d'une manière moins punitive. Plutôt philosophie nouvelle qui voit dans le crime une rupture de relations, la justice réparatrice constitue un processus dynamique en pleine évolution dont la principale fonction consiste à bâtir une collectivité, ou, plus précisément, à rebâtir une collectivité ».

- Patrick Rafferty, Lifer, Restorative News, vol. 1, no 4, août 2001

« Notre concept de justice réparatrice ne devrait pas être subordonné au système en place. Il devrait être reconnu et compris par les législateurs actuels ainsi que par ceux dont le travail touche le système de justice. Ce que nous avons à offrir ne devrait pas être considéré comme inférieur au système existant,

mais bien comme faisant partie intégrante du processus de guérison des délinquants autochtones qui ont eu des comportements déviants, mais qui doivent maintenant trouver un juste équilibre dans leur vie et commencer à contribuer à notre société ».

- Gordon Williams, Aîné, Restorative Justice: An Aboriginal Perspective (vidéo)



Pourquoi les victimes d'homicide ont-elles tant de difficulté à trouver une paix intérieure?

- ✓ Après avoir été victime d'actes violents perpétrés par un autre être humain, la sécurité est la première priorité.
- ✓ Une fois qu'un homicide a été commis, souvent toute l'attention est centrée sur le délinquant.
- ✓ Il est difficile de reconstituer la scène du crime lorsque l'un des principaux acteurs est absent.
- ✓ Les juges qui président le processus n'encouragent pas la manifestation d'émotions.
- ✓ Durant le procès, la principale préoccupation n'est pas de justifier ou de protéger l'innocent, mais seulement de déterminer la culpabilité de l'accusé.

- Wilma Derksen, directrice, Victims' Voice, Pathways, septembre 2001

Pour moi, la justice réparatrice est d'essayer de créer des conditions favorables pour que les gens puissent se concentrer sur les dommages causés et s'efforcer de réparer, au sens le plus large du terme, ces dommages.

- Jonathan Chaplan, projet de justice coopérative, Ottawa, entrevue téléphonique, 2 octobre 2001

Plutôt que d'essayer de créer d'abord une société où règne la bonté et d'essayer ensuite de devenir des êtres humains meilleurs, nous devons nous efforcer de faire ces deux choses en même temps.

L'intérieur est le reflet de l'extérieur et vice versa.

- Richard Quinney, Corrections, Peacemaking, and Restorative Justice Transforming Individuals and Institutions, 2001, p. 28

Nous oublions qu'une personne peut être une personne seulement dans la collectivité.

- Parker Palmer, Corrections, Peacemaking, and Restorative Justice Transforming Individuals and Institutions, 2001, p. 140

Le pardon

Le pardon

**Une lutte contre les émotions et les faits
Pour faire un bien d'un mal qui a été fait
Pour accepter des événements pour ce qu'ils sont.**

Le pardon

Pourquoi devrait-on y penser
Après qu'un acte aussi mauvais ait été commis
Et qu'autant d'erreurs aient été faites.

Le pardon

Je ne veux pas continuer d'être en colère
Bien que je te déteste pour ce que tu as fait
Seulement, la vie doit continuer.

Le pardon

T'accepter sans chercher à te comprendre
Apprendre que tu as fait des erreurs, de grosses erreurs

Mais aussi accepter que tu as appris
Une leçon de ceux que tu as blessé.

Le pardon

La réalisation que je ne peux pas changer ce qui s'est déjà produit
Et que ce qui est arrivé n'est pas de ma faute
J'ai fait de mon mieux.

Le pardon

Le besoin de me libérer
De la culpabilité qui me hante
Et de la colère qui me consume

Le pardon

Le besoin de respecter
Qui tu es et ce que tu es
Et de me respecter moi-même pour ce que je suis devenue.

Le pardon

Utiliser ce qu'on a appris
Et l'appliquer à notre vie
Pour ne jamais oublier les leçons enseignées.

- Ce poème a été écrit par Celine à un délinquant qui a participé à une activité de médiation entre victime et délinquant. Le poème est reproduit avec la permission de l'auteure et a été traduit pour les besoins du présent document.

Réflexions personnelles à la suite des attaques terroristes survenues le 11 septembre 2001

La mémoire des victimes qui sont décédées à la suite des actes de terrorisme perpétrés le 11 septembre 2001 et d'autres incidents violents survenus dans le monde sera mieux préservée et commémorée d'une manière plus significative si nous apprenons tous à pardonner. Consacrons notre vie à créer un monde pacifique, respectueux et compréhensif.

-Arun Ghandi, The M.K. Gandhi Institute
for Nonviolence, 24 septembre 2001



Contribuons autant que nous le
pouvons à apporter la guérison, l'aide et la
réparation à tous ceux qui ont subi des pertes ou la
violence.

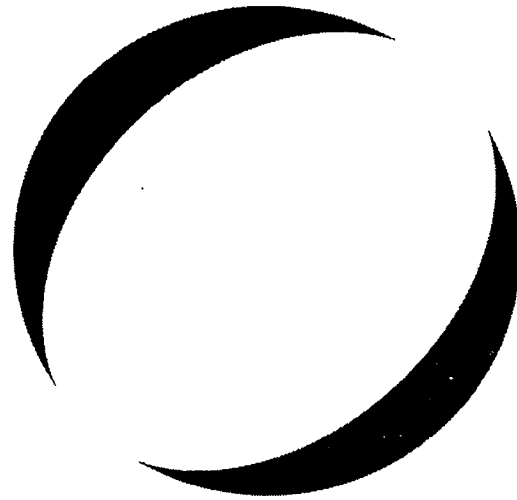
- Michael Mayer, président, Conseil des Églises pour la justice et la
criminologie, lettre adressée au Premier ministre le 13 septembre 2001,
à la suite des attaques terroristes perpétrées aux É.-U.

Même si la vengeance est une réaction humaine
compréhensible, nous savons aussi que la paix à
long terme nous forcera à trouver d'autres façons de
répondre à ces attaques. .

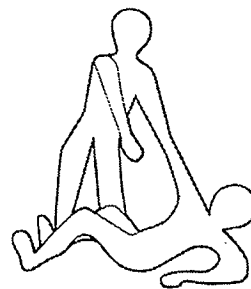
- Howard Zehr, pionnier de la justice réparatrice et deux collègues du
programme de transformation des conflits (Conflict Transformation
Program) lancent un appel pour que l'on réagisse d'une manière
réfléchie après les attaques terroristes survenues le 11 septembre 2001

Je n'ai jamais aussi bien compris qu'en ce moment
que les gens qui ont la foi, en vertu de l'Évangile et
de la mission de l'Église, doivent parler de paix et
songer à transformer le cœur humain, en
commençant par leur propre cœur. Je ne suis pas à
l'abri de certaines émotions comme la rage et le
désir de vengeance, mais je sais qu'en agissant sous
la poussée de ces émotions je ne ferai que perpétuer
la même violence qui, je l'espère, sera dissipée et
surmontée. .

- Une déclaration faite par l'évêque de l'Église épiscopale à
propos du World Trade Center et des tragédies dont il a été le
théâtre



Quoi de neuf dans le domaine de la justice réparatrice?



Section 2

Messages de partenaires de la justice réparatrice

Comité quaker sur les prisons et la justice

Le comité quaker sur les prisons et la justice (CQPJ) est un comité permanent qui relève de Secours Quaker Canadien, un organisme qui oriente ses activités en fonction des préoccupations de la Société religieuse des amis (Quakers) du Canada en matière de paix et de justice sociale.

Après que la Société religieuse des amis (Quakers) du Canada eut adopté une proposition visant l'abolition des prisons en 1981, le CQPJ contribua à la création, en 1983, de la Conférence internationale sur l'abolition du système pénal (qui s'intitulait originalement la Conférence internationale sur l'abolition des prisons), un événement qui a lieu tous les deux ans. L'abolition du système pénal est un processus, mais aussi un objectif à long terme. Or, en attendant que cet objectif devienne réalité, nous devons tendre la main aux personnes touchées par le système actuel de châtement, c'est-à-dire le personnel des établissements carcéraux, les détenus, les victimes et les familles de tous ces gens, qui ont grandement besoin de notre soutien. Certes, nous reconnaissons la nécessité d'imposer des restrictions aux quelques individus qui manifestent un comportement dangereux, mais le type de restrictions appliquées et l'aide fournie pendant ce temps doivent être le reflet de notre croyance selon laquelle Dieu se trouve dans chacun de nous.

Selon le CQPJ, la justice est le processus grâce auquel nous pouvons tous continuer à vivre ensemble après que quelqu'un de nous a causé du tort à quelqu'un d'autre. Celle-ci se mesure donc en évaluant à quel point notre existence est pacifique et constructive; elle n'est pas fonction de la sévérité des peines auxquelles nous condamnons ceux qui sont reconnus coupables d'avoir transgressé une loi et d'avoir causé du tort à d'autres.

C'est cette définition de la justice qui oriente les efforts du CQPJ. En plus d'accorder des petites bourses à des organismes qui offrent leurs services aux prisonniers et à leurs familles, le groupe vient en aide aux organismes communautaires qui désirent établir, dans la collectivité, un processus de justice qui soit axé sur la guérison. De plus, le travail qu'il accomplit consiste essentiellement à fournir des séminaires, des ateliers et des documents de sensibilisation qui font la promotion d'une démarche ayant pour objet de guérir la victime, le délinquant et la collectivité, plutôt que de simplement chercher à punir le criminel. Au cours des deux dernières années, le CQPJ a d'ailleurs pris part à une initiative du Service correctionnel du Canada (SCC) dans le cadre de laquelle des ateliers à cette fin étaient offerts aux agents de libération conditionnelle de la région des Prairies. Cette année, un nouvel atelier sur la justice a été créé à l'intention des groupes de jeunes âgés entre 14 et 18 ans; en août, celui-ci a été lancé en Nouvelle-Écosse, où il a suscité des réactions des plus encourageantes. Un autre atelier innovateur, qui sera offert dès novembre, mettra l'accent sur l'examen des valeurs qui appuient la façon dont notre société répond actuellement au crime, explorera les valeurs qui, selon les participants, devraient constituer les assises d'une approche constructive, et permettra la discussion sur les meilleurs moyens de transformer nos valeurs de manière à ce que nous puissions enfin vivre dans un véritable climat de justice.

Conseil des Églises pour la justice et la criminologie

Depuis les 18 derniers mois, le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie a accordé la priorité à la promotion d'un « dialogue sur la justice de Dieu » au sein de ses groupes confessionnels. La justice de Dieu – guérison ou châtement – a été au cœur du débat visant à faire valoir que le crime, et les interventions de justice axées sur la guérison, doivent revêtir de l'importance pour ceux qui ont la foi. Les églises ont un bassin de bénévoles et

d'autres ressources et valeurs pour contribuer au travail de guérison auprès des victimes et de réinsertion sociale des délinquants. Le Conseil des Églises a établi des partenariats avec plusieurs ministères gouvernementaux pour tenir des forums d'éducation sur la justice axée sur la guérison dans de nombreuses collectivités et continue de parrainer le projet innovateur de justice coopérative (palais de justice d'Ottawa) qui fait appel à une approche holistique pour les crimes graves. Le Conseil des Églises donne la priorité à ses messages de justice réparatrice adressés aux jeunes en organisant des discours-programmes ou des ateliers sur le sujet : « Justice applicable aux jeunes : mettons fin à la dichotomie « nous-eux » - la justice de Dieu est sans distinction ».

Centre pour la justice réparatrice à l'Université Simon-Fraser

En 1997, des professeurs et des étudiants de l'École de criminologie de l'Université Simon-Fraser, à Burnaby en Colombie-Britannique, ont commencé à parler de fonder un centre où ils pourraient collaborer à des projets académiques portant sur la justice réparatrice. La coordination du projet d'aménagement de ce centre a été confiée aux professeurs Liz Elliott et Robert Gordon, et, en 2001, le Centre pour la justice réparatrice était reconnu par le sénat de l'Université comme étant une composante ferme de l'Université Simon-Fraser.

Une contribution initiale du Service correctionnel du Canada permettra au Centre de commencer à travailler à un programme pour faire progresser la justice réparatrice. Les professeurs et les étudiants du centre :

- effectueront des recherches dans le domaine de la justice réparatrice, et traiteront notamment des grands principes, des valeurs et des programmes de ce type de justice, et ils mettront les résultats de leurs recherches à

la disposition des particuliers, des groupes communautaires et des organismes gouvernementaux

- veilleront à ce que tous les programmes de formation et de sensibilisation relatifs à la justice réparatrice, qui sont destinés aux étudiants et à la collectivité, soient fondés sur une compréhension solide des concepts propres au domaine
- établiront des communications avec des particuliers et des organismes qui ont des responsabilités, des programmes et des intérêts dans le domaine de la justice réparatrice afin de partager des renseignements et de collaborer à des projets de sensibilisation de la population
- établiront une base de données accessible sur les programmes et les pratiques exemplaires de justice réparatrice ainsi que sur la littérature actuelle publiée à ce sujet
- fourniront des méthodes d'évaluation de programmes pour les groupes communautaires en s'assurant que les procédés retenus sont conformes aux valeurs de la justice réparatrice
- accueilleront des conférenciers en visite, des universitaires et des chercheurs participant à des réunions de travail
- créeront des services de formation, comme des cours, des séminaires et des ateliers sur des thèmes de justice réparatrice pour les étudiants, les professionnels de la justice et les groupes communautaires
- agrandiront le site Web existant afin d'une inclure un service central d'échange en ligne
- élaboreront des programmes autochtones nécessitant le recrutement direct d'étudiants autochtones
- exploreront et élaboreront des initiatives féministes de justice réparatrice et de lutte contre la violence infligée aux femmes et aux enfants.

Un cercle de toutes les nations et une culture de paix

La vision d'un aîné autochtone de l'Amérique du Nord William Commanda, algonquin gardien de la ceinture wampum de la prophétie des sept feux

Cette époque difficile où nous vivons avait été prévue par les visionnaires de toutes les régions du monde. Mes ancêtres m'ont parlé d'années de lutte qui devaient nous amener à la croisée des chemins et de choix que nous serions appelés à faire au tournant du siècle. Cette vision était inscrite dans la ceinture wampum de la prophétie des sept feux à la fin du XV^e siècle.

La prophétie des sept feux comporte une vision pour l'avenir où nous :

- Honorons notre relation avec notre mère la terre et la création et nous assumons nos responsabilités envers elles,
- Célébrons nos dons individuels et notre diversité, tout en
- Reconnaisant et en respectant notre place au sein du *cercle de toutes les nations*

Ce genre d'avenir nous propose les quelques étapes suivantes :

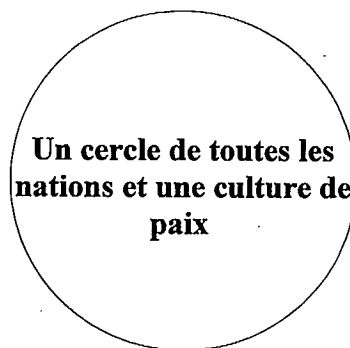
- Nous commençons par regarder à l'intérieur de nous-mêmes, afin de mieux nous connaître. nous reconnaissons nos défauts et nos échecs pour réaliser notre plein potentiel et nous nous pardonnons à nous-mêmes
- Nous pardonnons aux autres et à notre collectivité pour tous les préjudices et toutes les blessures qu'ils pourraient nous avoir causés; nous croyons que cette énergie les transformera sur le plan spirituel
- Nous reconnaissons que nos pensées, nos paroles et nos actes ont des répercussions sur nous, notre mère la terre et toute la création, et nous voulons adhérer à la paix de façon consciente
- Nous écoutons notre esprit, mais, avant tout, nous faisons confiance à notre cœur

Nous pourrions marcher sur le chemin de l'amour, du partage, du respect, de la responsabilité, de la compassion, de la guérison, de la justice et de la réconciliation.

Il est très important que les peuples du monde :

- Répondent immédiatement aux souffrances des nombreuses personnes opprimées par l'exploitation, l'injustice sociale, le racisme et la guerre;
- Donnent un visage à la capacité de l'être humain de pardonner, de montrer de la compassion, de manifester de l'amour et de témoigner de la réconciliation;
- Créent une synergie mondiale pour veiller à l'amélioration de la vie de tous

Nous pourrions ensuite allumer le huitième feu ensemble et nous *deviendrons* un cercle de toutes les nations et une culture de paix. (info@circleofallnations.com) Utilisation autorisée..



Développements clés

Scène internationale

À la suite du **Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants de l'an 2000**, la Commission de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale a approuvé l'ébauche d'une résolution, plus tard adoptée par le Conseil économique et social de l'ONU, visant la réalisation d'un sondage auprès des pays membres concernant l'établissement de principes communs pour l'utilisation de programmes de justice réparatrice, et la tenue d'une réunion d'experts pour l'examen des commentaires reçus et des propositions relatives à la mise en œuvre de mesures de suivi, dont la possibilité d'élaborer une déclaration des principes fondamentaux à cet égard par l'ONU.

Le Canada a tenu la **Conférence des spécialistes des Nations Unies sur les principes de base des programmes de la justice réparatrice traitant de la criminalité** du 29 octobre au 1^{er} novembre 2001, à Ottawa. Lors de la conférence, les spécialistes se sont mis d'accord sur un ensemble de principes de base de la justice réparatrice. Ils présenteront ces principes à la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale lors de sa prochaine séance en avril 2002 en vue de les faire adopter. Pour de plus amples informations, prière de communiquer avec les membres du comité de planification : Robert B. Cormier, directeur général adjoint, Division de la recherche et du développement correctionnels, au (613) 991-2825, David Daubney, coordonnateur et avocat général, Équipe de la réforme du système sur la détermination de la peine, au (613) 957-4755 ou Jane Miller-Ashton, directrice générale, Division de la justice réparatrice et du règlement des différends, au (613) 992-2017.

Fraternité internationale des prisons a constaté que des **initiatives de justice réparatrice** sont utilisées dans **80 pays**. Aux États-Unis, au Canada, en Angleterre, en Belgique, aux Pays-Bas et dans

d'autres pays, les rencontres entre la victime et le délinquant ont lieu dans les prisons. Au Rwanda, on utilise la médiation et d'autres processus de justice réparatrice dans les cas de génocide. En Autriche, au sein de la République tchèque et aux États-Unis, les agents de libération conditionnelle ont recours à la médiation et à la concertation des parties pour rédiger les rapports pré-sentenciels ou pour la surveillance. Au Canada, les agents de libération conditionnelle l'utilisent à titre de condition de la libération conditionnelle. Au Nouveau-Mexique, en Ouganda, dans la République tchèque, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et dans plusieurs autres pays, on adopte des dispositions législatives afin d'élargir l'utilisation des programmes de justice réparatrice. Par exemple, au Sri Lanka, la loi exige que l'on ait recours à la médiation avant de déposer certains types d'accusations au criminel. L'Union européenne a financé la création de l'European Forum on Victim Offender Mediation and Restorative Justice (forum européen sur la médiation entre la victime et le délinquant et sur la justice réparatrice) dont le but est d'échanger des connaissances et des expériences, d'envisager la coopération et de faire une recherche comparative sur la médiation à l'échelle internationale. Extrait de l'exposé de Dan Van Ness, vice-président, Fraternité internationale des prisons, lors de la Conférence des spécialistes des Nations Unies sur la justice réparatrice, le 29 octobre 2001.

Le nouveau livre d'Howard Zehr, qui s'intitule **Transcending: Reflections of Crime Victims : Portraits & Interviews** décrit les expériences vécues par plusieurs victimes de crimes et nous met au défi d'adopter un nouveau point de vue quant à la signification véritable de la justice. L'espoir du D^r Zehr est « que ce livre tende une perche aux personnes qui ont vécu de telles tragédies et subi de tels traumatismes, et qu'il permette à tous ses lecteurs de vivre à l'avant-garde de la guérison ».

Deux conférences internationales ont eu lieu sur la justice réparatrice. Une conférence internationale a été tenue en mars 2001, à Winchester, en Angleterre, intitulée **Justice réparatrice et**

communautaire : Une inspiration pour l'avenir (*Restorative and Community Justice : Inspiring the Future*). La conférence a rassemblé des experts du monde entier dans le domaine de la justice réparatrice, des services correctionnels, de la prévention du crime, de l'application de la loi et de la justice. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec David Carson, University of South Hampton Law School, au 44 23 8059 3433. En septembre 2001, la **5^e conférence internationale sur la justice réparatrice** a eu lieu à Louvain, en Belgique. Les participants étaient des praticiens et des chercheurs qui ont eu l'occasion de présenter leurs travaux de recherche et leurs communications sur les questions et les tendances nouvelles touchant la justice réparatrice. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer au 32 16 32 53 00.

La **3^e conférence internationale portant sur le confèreancement, Cercles et autres Pratiques Réparatrices** aura lieu du 8 au 10 août 2002 à Minneapolis, au Minnesota, à l'hôtel et centre de congrès Thunderbird. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter:
<http://www.restorativepractices.org/Pages/events.html>.

La *Justice Studies Association* (JSA) tiendra sa quatrième conférence annuelle à Portland, dans le Maine, du 30 mai au 1^{er} juin 2002. La conférence offre aux membres, aux amis et aux associés l'occasion de se réunir afin de communiquer leurs travaux les plus récents et de chercher des réponses à des questions urgentes touchant la justice. Le thème de la conférence est le suivant : « **La justice face à la mondialisation : ses conséquences sur la justice pénale, sociale et réparatrice** » (*Justice in the Face of Globalization: Implications for Criminal, Social, and Restorative Justice*). Pour obtenir de plus amples renseignements, visiter le site Web de la JSA à l'adresse suivante :
<http://www.justicestudies.org>.

En septembre 2000, l'International Centre for Prison Studies, à Londres en Angleterre, a parrainé la **première table ronde internationale sur les prisons axées sur la justice réparatrice**. Des

nombreux pays ont participé à la réunion, notamment le Canada, l'Angleterre, la Belgique, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Hongrie, le Japon, les Pays-Bas et les États-Unis.

Scène nationale

En novembre 2000, le gouvernement du Canada a présenté sa Réponse au rapport du Sous-comité sur la **Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition** du Comité permanent de la justice et des droits de la personne : « En constante évolution : la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* ». « La tenue de consultations auprès de victimes et de groupes de victimes quant à l'efficacité de nouvelles initiatives jouit d'un vaste appui. Le gouvernement reconnaît également que la justice réparatrice est une approche nouvelle à l'égard de laquelle certaines victimes manifestent un grand intérêt. Leurs vues à ce sujet doivent être recueillies au cours du processus de consultation ... un système de justice pénale plus responsable et axé davantage sur la participation, la réparation et la collaboration continue d'évoluer ». Réponse du gouvernement au Comité permanent, novembre 2000 (révisée) p. 26-27.

En février 2001, la **ministre de la justice et procureure générale du Canada** a réintroduit la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* qui remplacera la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Plusieurs dispositions nouvelles du projet de loi encouragent en particulier la « concertation » aux différentes étapes de la procédure auxquelles participeraient la police, les procureurs de la Couronne et les juges. Ces conférences pourraient prendre la forme de cercles de détermination de la peine ou de concertations des familles auxquels prendraient part les victimes, les délinquants et leurs familles de sorte que le jeune délinquant pourrait prendre conscience des conséquences de son comportement et trouver des façons de réparer les torts qu'il a causés.

En Colombie-Britannique, le *Kaslo Restorative Justice Committee* a accueilli la conférence *Peace*

Training 2001 en juillet et en août. La conférence consistait en une série intensive de cinq ateliers coopératifs répartis sur quatorze jours et dirigés par des animateurs de renommée internationale. Tous les ateliers offerts visaient principalement à améliorer la capacité des membres de la collectivité à travailler ensemble pour résoudre les problèmes en mettant en œuvre des processus basés sur la justice réparatrice. D'après Cathie Douglas, réalisatrice de télévision, tous les participants partageaient le même objectif de paix – paix dans nos écoles, paix dans nos collectivités et paix dans le système de justice pénale. (*Quaker Committee on Jails and Justice*, septembre 2001, n° 48, p. 1).
 Personne-ressource : Larry Moore, co-président, *Kaslo Restorative Justice Committee*. Tél. : (250) 353-2295.

En novembre 2000, la Commission du droit du Canada a organisé un Forum de justice communautaire à Ottawa (Ontario), auquel ont été invités le **Dr Nils Christie**, de Norvège, et **James Scott**, qui ont discuté de leur expérience au sein du système de justice. On peut consulter une version modifiée de leur entretien sur le site Web de la Commission de réforme du droit à l'adresse suivante :

Du 23 au 26 septembre, une conférence intitulée *Justice réparatrice 2001* a réuni des organisations et des gens de partout au pays et dans le monde, dont les préoccupations portaient sur la justice sous différents angles, soit civil, criminel et communautaire. L'événement a été commandité par le *Centre for Excellence in Restorative Justice and Reconciliation Inc.*, une organisation à but non lucratif au Manitoba qui cherche à sensibiliser et à informer le public sur la justice réparatrice. La version définitive du rapport de la conférence sera disponible. Personne-ressource : Ron Phillips, organisateur de la conférence, au (204) 896-3449.

La Société Radio-Canada (SRC) a diffusé en juillet 2001, dans le cadre de son programme IDEAS, un reportage intitulé *To Hurt or to Heal : The Conflict Over Crime and Punishment*. On y présentait la justice réparatrice comme moyen de résoudre certains problèmes liés à la criminalité et au

système de justice actuel. **David Cayley**, le **producteur de IDEAS**, a fait appel à des décideurs, des juges, des agents de correction, des délinquants et des victimes pour connaître leur opinion. Il est possible de commander les cassettes audio et les audioscripts au (416) 205-6010.

En juillet 2001, le nouveau **Centre de justice réparatrice** a ouvert ses portes à l'Université Simon Fraser, à Burnaby (Colombie-Britannique). On y effectuera des recherches sur la philosophie et les pratiques liées à la justice réparatrice et on aidera les collectivités qui tentent de mettre en œuvre et d'évaluer des projets de justice réparatrice. Personne-ressource : Liz Elliott, coordonnatrice, Centre de justice réparatrice, au (604) 291-4730.

En octobre 2000 a été créé le premier tribunal autochtone au Canada, sur la **réserve Tsuu T'ina**, en Alberta. En plus de respecter le déroulement normal du tribunal provincial, il reconnaît les coutumes, les traditions, les valeurs et les langues autochtones, en plus d'éléments comme un bureau du conciliateur, un processus de résolution des conflits, et la guérison plutôt que la peine.

En février 2001, **Chatelaine** a publié un article intitulé *A mother's mercy* portant sur l'approche d'une victime face à la guérison à la suite d'un crime tragique. « La plus importante partie de sa réconciliation est probablement son introspection. [Wilma] Derksen a pris la décision de pardonner au meurtrier inconnu de son fils ». Magazine Chatelaine, février 2001, p. 88.

En avril 2000, l'**Association provinciale des maisons de transition de Saskatchewan (PATHS)** a organisé une conférence, qui a donné naissance à une consultation sur la justice réparatrice et la violence faite aux femmes, qui s'est tenue les 8 et 9 février 2001. L'objectif était de contribuer aux décisions du gouvernement de la Saskatchewan en poursuivant le dialogue sur le processus de justice réparatrice et les infractions relatives à la violence faite aux femmes. On peut consulter le rapport de la conférence de l'Association (PATHS) sur la justice réparatrice d'avril 2000 à cette adresse :

<http://www.hotpeachpages.org/paths/rjConference.html>.

Le juge Barry Stuart, juge en chef du Yukon, participe actuellement à une étude sur l'efficacité des cercles de conciliation.

Le District scolaire 75 de Mission, en partenariat avec le *Deep Humanity Institute*, a obtenu des fonds du Centre national de prévention du crime afin de promouvoir la non-violence et la justice réparatrice dans les écoles de Mission. *Deep Humanity Institute (DHI)* donnera une série d'ateliers dans le cadre du projet Planet Peace, qui vise à aider les participants à suivre un meilleur exemple de vie et à assumer un rôle de direction dans des situations tendues ainsi qu'à inspirer les jeunes qui veulent suivre le chemin de la paix. Nous espérons que les membres de la collectivité, les enseignants, le personnel de soutien dans les écoles et les parents collaboreront avec les élèves bénévoles. Les participants examineront comment ils s'y prennent pour se montrer inclusifs, faire de l'écoute active, résoudre des problèmes en groupe, trouver des solutions où tout le monde gagne et promouvoir la paix et la coopération dans leurs relations quotidiennes en adoptant les valeurs du cercle par l'intermédiaire des ateliers. Certains participants (y compris des élèves) recevront une formation pour devenir des animateurs et veilleront à poursuivre le programme. Personne-ressource : Marc Forget, adjoint des programmes, *Quaker Committee on Jails & Justice*, (403) 244-6779.

Service correctionnel du Canada

La **formation nationale** portant sur la nouvelle politique de la Commission nationale des libérations conditionnelles qui donne aux victimes l'occasion de lire une déclaration préparée à l'avance au cours des audiences a eu lieu au Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle à Cornwall (Ontario), du 12 au 14 juin 2001. L'atelier a réuni trente-six participants, sept coordonnateurs de la liaison avec les victimes provenant de chacune des cinq régions et un participant de l'administration centrale du Service correctionnel

du Canada. La plupart des participants offriront une formation aux autres membres du personnel dans leur région respective, en accordant une attention spéciale aux besoins et aux préoccupations des victimes, des délinquants et des membres du personnel. La formation est importante pour dissiper les craintes que suscite le changement.

Les cercles de soutien pour femmes de Nova ont été mis sur pied par le Comité de spiritualité de Nova. Il s'agit d'un cercle d'amitié qui aide la femme à réussir sa réinsertion sociale en lui permettant de s'établir, de renforcer sa capacité de faire face aux situations, de trouver des ressources dans la collectivité, en espérant qu'elle développe une amitié durable avec des personnes compréhensives, capables de lui apporter un soutien. Les cercles de soutien de Nova sont constitués de bénévoles de la collectivité qui établissent des liens avec les délinquantes sous responsabilité fédérale en utilisant les principes de la justice réparatrice pour les aider à réussir leur réinsertion sociale. Personne-ressource : Joan Nickerson, aumônière. Tél. : (902) 897-1772.

Fort du succès remporté par les autres projets de justice réparatrice, **l'établissement de Grande Cache** vient de lancer un projet visant à créer un environnement fondé sur les principes de la justice réparatrice au sein même du pénitencier.

Le Guide des ressources en justice réparatrice et en résolution des conflits - Programmes et cours offerts au Canada a été publié en mars 2001. Il s'agit d'un répertoire des programmes et cours offerts par les universités, les collèges et les établissements communautaires et d'études postsecondaires. Le guide se trouve sur le site web du SCC http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/rjstc/crg/toc_e.shtml

Prix annuel de la justice réparatrice Ron Wiebe

En juin 1999, le Service correctionnel du Canada (SCC) annonçait la création du Prix de la justice réparatrice Ron Wiebe, qui a pour objet de reconnaître les réalisations exceptionnelles dans le domaine de la justice réparatrice. Ce prix a été établi en l'honneur de Ron Wiebe, ancien directeur de l'établissement Ferndale et de l'établissement d'Elbow Lake, qui en était alors à la fin de sa lutte contre le cancer et qui est décédé peu de temps après. Ron était profondément dévoué à la vision et aux valeurs de la justice réparatrice, et il les mettait en pratique pour exprimer sa foi, tant dans sa vie familiale et professionnelle que dans ses activités communautaires..

Ce prix est ouvert à tous les Canadiens et il est décerné chaque année à un groupe, une organisation ou une personne qui satisfait aux critères suivants :

- constitue un modèle d'application des principes de la justice réparatrice au service de la justice et de la paix;
- dans son travail ou par son mode de vie, témoigne de façons de transformer les relations humaines en permettant et en favorisant les communications entre des individus en conflit, qu'il s'agisse de victimes, de délinquants, de collègues, de membres de sa famille ou de voisins, ainsi que la guérison des personnes concernées.

Cette année, 26 mises en nomination ont été reçues dans le cadre du troisième prix annuel de la Justice réparatrice Ron Wiebe qui sera présenté le 23 novembre 2001 à l'Université Queen's de Kingston en Ontario.

Pour de plus amples renseignements au sujet du prix de la justice réparatrice Ron Wiebe, veuillez communiquer avec Carol-Anne Grenier, agente de projet, Division de la justice réparatrice et du règlement des différends au SCC- (613) 943-5049, par courriel : ou par télécopieur au (613) 943-2171.

Lauréate du prix de la justice réparatrice Ron Wiebe pour l'an 2000 - Ruth Morris

Quakeresse, Ruth Morris trouvait dans ses croyances religieuses l'essence de sa vie et de son travail.

Ruth et son mari, Ray, ont œuvré aux États-Unis, dès le début des années 1960, comme activistes sociaux dans le cadre des mouvements pour la défense des droits civiques et de la paix, une passion qui s'est poursuivie lorsqu'ils sont venus vivre au Canada en 1968. Ruth était travailleuse sociale qualifiée et docteure en sociologie. Elle a enseigné à l'Université York de 1969 à 1974 et, depuis, a fait des centaines d'exposés publics sur la justice sociale, l'abolition des prisons et la justice réparatrice. Elle a aussi écrit un certain nombre de livres, l'ensemble de ceux-ci portant sur des questions de justice sociale et pénale ainsi que sur des approches dites transformatrices. Par ses écrits, Ruth a pu toucher le cœur et l'esprit de ses lecteurs. Elle savait, par ailleurs, mettre ses principes en pratique, et ce, avec dynamisme. En effet, elle était la preuve vivante que les gestes d'une seule personne peuvent faire une différence dans notre société. Elle a fondé huit organismes sociaux qui viennent en aide aux citoyens les plus marginalisés de la collectivité en répondant à leurs besoins. Elle a également établi, seule ou avec d'autres, un certain nombre d'organisations, comme les *Interfaith Witness for Social Justice and Compassion* et la *Communities Against Neighbourhoodism Coalition*.

Au fil des ans, Ruth a reçu un certain nombre de prix pour sa contribution considérable à la justice sociale. En effet, elle s'est vu remettre le prix JS Woodsworth par le Nouveau Parti Démocratique de l'Ontario pour ses efforts dans la lutte contre le racisme, un prix de reconnaissance spéciale pour son travail auprès des sans-abri dans le cadre de l'Année internationale des sans-abri en 1987, un prix du Gouverneur général en 1993, le prix de la Fondation de recherche en toxicomanie pour son travail de promotion de la santé dans la collectivité

en 1995 et, au cours de la même année, le médaillon de la paix du YMCA de la région métropolitaine de Toronto. Finalement, elle a reçu l'ordre du Canada en 2001.

Ruth mettait ses croyances en pratique dans sa vie quotidienne. Elle et son mari ont toujours ouvert leur porte à des gens, les accueillant souvent pour de longues périodes. Elle comptait d'ailleurs parmi ses invités et ses amis les laissés pour compte de la société.

Malheureusement, Ruth est décédée le 17 septembre 2001. Pour employer les mots de son mari qui la chérissait, « Nous lui sommes profondément reconnaissants de sa vie, de son oeuvre, de son esprit et de sa foi profonde en Dieu et en l'humanité ».

La sécurité ne tient pas au fait d'ériger des clôtures plus hautes, d'aménager des prisons où les mesures de sécurité sont plus sévères, d'avoir plus de policiers ou de s'enfermer nous-mêmes jusqu'à ce que nous soyons nous-mêmes des prisonniers. La protection et la sécurité — la vraie sécurité — seront possibles lorsque nous bâtirons une collectivité qui — parce que nous nous préoccupons de tous et tenons compte de tous — sera là pour nous lorsque nous aurons des difficultés

- Ruth Morris, *Stories of Transformative Justice*, 2000, p. 21

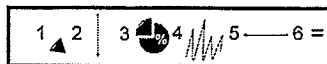


Résultats de recherche

L'EFFICACITÉ DES PRATIQUES DE LA JUSTICE RÉPARATRICE : MÉTA-ANALYSE

D'après les programmes et les activités en cours au sein de l'administration publique et dans la société, la justice réparatrice, sous ses nombreuses formes, devient un élément intégral du processus de justice pénale canadien. Par conséquent, il devient nécessaire d'accroître les activités de recherche visant à mieux comprendre les pratiques de la justice réparatrice. Étant donné que le domaine de la recherche sur la justice réparatrice s'est développé, il fallait regrouper l'ensemble des connaissances empiriques actuelles. La présente étude constitue une synthèse empirique des connaissances actuelles sur l'efficacité des pratiques de justice réparatrice, synthèse effectuée à l'aide de techniques de méta-analyse.

Méthode



Dans le but de définir le terme *justice réparatrice* de façon opérationnelle, l'analyse a été limitée aux programmes visant à réunir la victime, le délinquant et la collectivité pour réparer les dommages causés par le crime. La présence d'éléments de réparation, comme le dédommagement ou les services communautaires, ne suffisait pas pour prendre en considération un programme. Nous avons également défini quatre résultats appropriés mesurables et liés directement aux objectifs de la justice réparatrice : la satisfaction de la victime, la satisfaction du délinquant, la récidive et la conformité à l'accord de dédommagement.

À l'instar des méthodes classiques de recherche quantitative, la méta-analyse comprend trois étapes de base :

- examen documentaire — déterminer et recueillir les études pertinentes;
- collecte de données— extraire les données quantitatives au moyen de méthodes uniformes de codage;

- analyse des données – analyser les données agrégées au moyen de méthodes statistiques

Une méta-analyse peut être considérée comme une analyse statistique d'une série d'études qui portent sur l'ampleur d'un rapport entre deux ou plusieurs variables. Essentiellement, une méta-analyse est un examen documentaire quantitatif qui permet de réduire au minimum la subjectivité et qui traite chaque étude comme un seul point d'une plus grande étude. Le résultat d'une méta-analyse est une valeur de l'effet, qui peut être interprétée comme l'effet estimatif de la variable indépendante sur la variable dépendante. Par exemple, si l'estimation moyenne de la valeur de l'effet est de 0,10, la variable indépendante représente une variation de 10 % de la variable dépendante. Pour obtenir une description détaillée des méthodes utilisées, veuillez consulter le rapport intégral qui sera publié sous peu par la Division de la recherche et de la statistique.

Résultats

Vingt-deux études uniques portant sur l'efficacité de 35 programmes de justice réparatrice ont produit 66 valeurs de l'effet qui ont servi à la méta-analyse. Les valeurs de l'effet provenaient en majorité des programmes qui visaient surtout les délinquants de sexe masculin (94 %) et jeunes (74 %). Fait intéressant, une grande partie des valeurs de l'effet était tirée d'études non publiées dans les revues spécialisées révisées par les pairs (55 %). Bien que l'une des principales critiques adressées à la méta-analyse est le fait qu'elle a surtout recours à des études publiées, la présente étude prend en compte cette restriction. Pour obtenir une description détaillée des résultats, une analyse approfondie fondée sur les caractéristiques des programmes et des délinquants et les méthodes utilisées, veuillez consulter le rapport intégral. Les résultats généraux ci-dessous reposent sur une analyse distincte pour chacun des quatre résultats (satisfaction de la victime, satisfaction du délinquant, récidive et conformité à l'accord de dédommagement).



Satisfaction de la victime

La valeur de l'effet moyenne globale des 13 tests de l'incidence des programmes de justice réparatrice sur la satisfaction de la victime était de +0,19. Même si les valeurs de l'effet variaient de +0,44 à -0,19, cette dernière valeur était la seule valeur négative observée dans la distribution. En d'autres termes, comparativement aux victimes qui ont participé au système de justice traditionnel, les victimes qui ont participé aux processus de justice réparatrice étaient beaucoup plus satisfaites ($t(12) = 3,89, p = 0,01$).

Satisfaction du délinquant

La valeur de l'effet moyenne globale des 13 tests de l'incidence des programmes de justice réparatrice sur la satisfaction du délinquant était de +0,10, les valeurs variant de +0,31 à -0,71. Comparativement aux groupes de référence composés de délinquants n'ayant pas participé aux programmes de justice réparatrice, les délinquants qui ont participé à des programmes de justice réparatrice n'étaient pas

beaucoup plus satisfaits. Cette conclusion est cependant tempérée par la constatation selon laquelle même s'il y avait deux valeurs de l'effet négatives qui contribuaient à ce résultat, la valeur de -0,71 était clairement un cas particulier. L'élimination de cette étude a porté la valeur de l'effet

moyenne à +0,17, et fait plus important encore, a fait en sorte que l'intervalle de confiance ne comprenne pas zéro, ce qui donne à penser que ces programmes ont une incidence positive de modérée à faible sur la satisfaction du délinquant. La différence entre la participation à un programme de justice réparatrice et à un autre programme en ce qui concerne la satisfaction du délinquant devient également plus importante ($t(11) = 4,52, p = 0,01$), les délinquants ayant participé aux programmes de justice réparatrice enregistrant un taux de satisfaction beaucoup plus élevé à l'égard du processus que les délinquants qui ont participé au système de justice traditionnel.

Conformité à l'accord de dédommagement

Seules huit études ont porté sur l'incidence des programmes de justice réparatrice sur la conformité à l'accord de dédommagement. Dans l'ensemble, la valeur de l'effet moyenne de +0,33 était assez élevée, ce qui indique que les délinquants qui ont participé aux programmes de justice réparatrice avaient généralement des taux de conformité beaucoup plus élevés que les délinquants ayant conclu d'autres arrangements. En outre, il y avait beaucoup de variation dans les valeurs de l'effet observées dans ces études, les valeurs allant de +0,63 à -0,02. Comparativement aux groupes de référence/contrôle qui n'ont pas participé à un programme de justice réparatrice, les délinquants des groupes étudiés avaient beaucoup plus de chances de se conformer aux accords de dédommagement ($t(7) = 3,87, p0,01$).

Récidive

La valeur de l'effet moyenne globale pour les 32 tests sur l'efficacité des programmes de justice réparatrice pour la réduction de la récidive était de +0,07. Même si les valeurs de l'effet variaient de +0,38 à -0,23, plus des deux tiers des valeurs de l'effet étaient positives (72 %). Les programmes de justice réparatrice ont entraîné, en moyenne, des réductions de la récidive comparativement aux approches non réparatrices du comportement criminel. En fait, par rapport aux groupes de référence/contrôle qui n'ont pas participé à un programme de justice réparatrice, les délinquants des groupes étudiés ont obtenu des résultats de beaucoup supérieurs pendant les périodes de suivi ($t(31) = 2,88, p 0,01$).

Biais du libre choix

Les résultats positifs de la présente méta-analyse sont toutefois tempérés par le biais du libre choix, qui était évident dans les études sur les programmes de justice réparatrice. La justice réparatrice, de par sa nature même, est un processus volontaire. Il en résulte un groupe étudié de participants (délinquants et victimes) qui ont choisi de participer au programme et qui peuvent donc être plus motivés que le groupe de contrôle. Le taux élevé d'attrition dans nombre d'études de la méta-analyse corrobore cette

préoccupation. Il s'agit d'un problème inhérent à la recherche sur la justice réparatrice. Il est impossible de répartir réellement au hasard des participants dans des groupes étudiés et des groupes de contrôle. Si un individu est forcé de participer à un programme de justice réparatrice, la plupart soutiendront que le programme n'est plus réellement un programme de justice réparatrice.

Conclusion

Il est évident que le système de justice pénale traditionnel, qu'on a souvent jugé trop officiel, punitif et accusatoire, change actuellement. L'accroissement important du nombre de programmes de justice réparatrice en vigueur au Canada a sans aucun doute une incidence sur la théorie et la pratique de la justice pénale. Nous traversons actuellement une période de changement important. Mais comme l'indiquent les résultats de la présente méta-analyse, nous nous dirigeons dans la bonne direction. Malgré la question du biais du libre choix, les résultats de la présente méta-analyse, à l'heure actuelle, représentent le meilleur indicateur de l'efficacité des pratiques en matière de justice réparatrice. Il semble, à tout le moins, que les individus qui choisissent de participer à des programmes de justice réparatrice trouvent le processus satisfaisant, qu'ils aient tendance à afficher des taux de récidive moins élevés et qu'ils sont plus susceptibles de se conformer aux accords de dédommagement. La prolifération de programmes de justice réparatrice dans le monde entier n'est donc pas surprenante. La théorie et la recherche empirique corroborent généralement cette réponse au comportement criminel. La prochaine étape critique en matière de recherche et d'élaboration de programmes consiste à acquérir une meilleure compréhension de l'effet du biais du libre choix et des processus qui rendent la justice réparatrice plus efficace

- Préparé par :

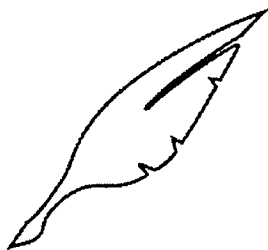
Jeff Latimer, agent principal de recherche, Division de la recherche et de la statistique, Justice Canada
Craig Dowden, chercheur principal, The Action Group
Danielle Muise, adjointe de recherche, Division de la recherche et de la statistique, Justice Canada
Il est possible de se procurer le rapport intégral de la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice en composant le (613) 957-9600.

Une analyse de rentabilité du processus holistique du guérison de la Première nation de Hollow Water (CHCH)

L'équipe de recherche a collaboré avec la collectivité pour élaborer une compréhension commune du processus de recherche et de guérison du CHCH et déterminer les éléments clés, la dynamique et le processus des activités de guérison du CHCH. Cette collaboration a engendré une comparaison précise entre certains aspects du processus du CHCH et les principaux services juridiques et services offerts aux victimes et aux familles du Manitoba. En outre, elle a donné un aperçu des nombreux avantages à valeur ajoutée du programme du CHCH, qui sont uniques et difficiles à mesurer, et qui ont de profondes répercussions sur le processus de guérison de la collectivité ...

« Ainsi, pour chaque tranche de 2 \$ dépensée par les autorités provinciales et fédérales, la collectivité reçoit un montant bien supérieur se situant entre 6,21 \$ et 15,90 \$ en services et en avantages à valeur ajoutée. Il ne fait aucun doute que les gouvernements et les contribuables en ont pour leur argent ».

- Une analyse de rentabilité du processus holistique de guérison de la Première nation de Hollow Water, 2001 p. v. Ce rapport est disponible sur Internet à l'adresse électronique suivante : <http://www.sgc.gc.ca>.



Le Research Development and Statistics Directorate du Home Office

Le *Research Development and Statistics Directorate* du *Home Office* a produit deux nouveaux documents de recherche sur la justice réparatrice.

The Crime Reduction Research Series Paper 9, An Exploratory Evaluation of Restorative Justice Schemes (2001) par David Miers et coll. est une évaluation des projets pilotes de justice réparatrice récemment mis en œuvre au Royaume-Uni.

The Crime Reduction Research Series Paper 10, An International Review of Restorative Justice (2001) par David Miers est un aperçu et une évaluation des programmes de justice réparatrice dans douze administrations européennes. La publication comporte des exemples de programmes mis en œuvre en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis

- Ces documents de recherche sont disponibles dans le site Web du *Home Office* à l'adresse suivante : <http://www.homeoffice.gov.uk/rds>.

Médiation et concertation

A Survey of Assessment Research on Mediation and Conferencing par Paul McCold, *International Institute for Restorative Practices*, É.-U.

Communication présentée à la 5^e conférence internationale sur la Justice réparatrice (*Positioning Restorative Justice - Mise en position de la justice réparatrice*) qui a eu lieu à Louvain, en Belgique, du 16 au 19 septembre 2001.

La nouvelle recherche de McCold est une vaste enquête sur la recherche empirique internationale portant sur la médiation et la concertation. Les variations concernant l'attrition des cas, l'intensité et l'envergure des programmes sont comparées à partir de 42 échantillons de médiation dans la collectivité (É.-U. et Pays-Bas); 35 échantillons de médiation entre la victime et le délinquant (É.-U.,

Canada, R.-U. et Europe); 21 échantillons de programmes de concertation (É.-U., Canada, Australie et Nouvelle-Zélande) et 21 échantillons de cas réglés par les tribunaux (É.-U., Canada et Australie). Les relations entre les taux de participation, d'entente et de conformité sont examinées avec les résultats typiques et inhabituels des programmes. L'auteur présente les taux de satisfaction des participants aux programmes et la relation qui existe entre la satisfaction de la victime et la satisfaction du délinquant. Finalement, les résultats obtenus dans trois évaluations expérimentales démontrent ce que l'on sait sur les effets de la participation sur les taux de récidive dans les programmes de justice réparatrice si on les compare aux cas réglés par les tribunaux

Conclusions

1. Il n'existe aucune opposition importante au sein du public à l'égard de la justice réparatrice. Les victimes d'actes criminels et le public appuient fortement l'idée de donner au délinquant l'occasion de réparer, et aux victimes, de rencontrer le délinquant qui leur a causé un tort.
2. Même si les taux de participation varient considérablement d'un programme à l'autre, dans près de la moitié de tous les cas recommandés, les victimes comme les délinquants ont choisi de participer. Les délinquants sont quelque peu moins susceptibles de participer que les victimes. Les taux de participation varient selon le type d'infraction, l'âge du délinquant, le type de victime et la relation qui existe entre la victime et le délinquant. Beaucoup de programmes de médiation offrent l'option de la médiation indirecte (conciliation). Les victimes attribuent une cote plus élevée à la médiation directe qu'à la médiation indirecte ou aux tribunaux et ont indiqué qu'elles étaient moins craintives lorsqu'elles se trouvaient en présence du délinquant qui leur avait causé un tort. Au moins un programme de concertation, celui de la Nouvelle-Zélande, requiert la participation de jeunes délinquants admissibles. Ce programme et d'autres programmes de concertation ont lieu avec

ou sans la présence de la victime. En ce qui concerne la concertation des familles dans le cas de la justice pour les adolescents de la Nouvelle-Zélande, les taux de satisfaction et de participation des victimes étaient plus bas que pour la plupart des programmes de justice réparatrice.

3. Lorsque la victime et le délinquant participent aux programmes de justice réparatrice, les taux d'entente et de conformité à cette entente sont très élevés. Les victimes et les délinquants qui ont des relations suivies concluent des ententes qui sont faciles à obtenir, mais difficiles à respecter. Il n'existe pas de relation cohérente entre le taux de participation à un programme et l'entente ou les taux de conformité.

4. Il n'existe aucune limite intrinsèque au type de différend ou de parties en litige auquel la justice réparatrice peut apporter une réparation et on n'a signalé aucune limite empirique dans la recherche sur l'évaluation. La médiation et la concertation ont rapporté des règlements satisfaisants dans les cas de violence ou d'infraction contre les biens, les cas de crime perpétré par un adulte et les cas de jeunes délinquants primaires, et entre des étrangers ou entre des membres de la famille. Dans tous les cas, depuis les plaintes de consommateurs jusqu'à la violence familiale, les évaluations des programmes ont montré avec preuves à l'appui les résultats positifs de la justice réparatrice.

5. La justice ne doit pas être un compromis entre les victimes et les délinquants. Tant les victimes que les délinquants estiment que la justice réparatrice est plus équitable et plus satisfaisante que les tribunaux. Cette constatation est particulièrement vraie dans le cas des victimes. Plusieurs programmes récents de justice réparatrice font état de taux d'équité et de satisfaction de plus de 95 p. 100 tant chez les délinquants que chez les victimes.

6. Les taux de récidive sont au moins aussi bas chez les délinquants ayant participé à un programme de justice réparatrice que chez ceux qui ont fait l'objet d'une décision du tribunal. Les effets du programme sur la récidive dépendent du type de

crime et sont reliés aux taux de participation. Même s'il semble y avoir une forte motivation personnelle pour les programmes volontaires, la récidive à la suite du processus de justice réparatrice semble diminuer considérablement dans le cas des infractions contre les personnes plutôt que dans le cas des infractions contre les biens ou les infractions sans victime.

L'ensemble des résultats produits par la recherche empirique démontrent que le rendement des programmes de justice réparatrice continue d'être aussi bon ou meilleur que celui des poursuites traditionnelles en ce qui concerne les pays, les clients et les types de programme comme l'indiquent les perceptions des participants et les taux de récidive. Étant donné ces résultats, la question n'est plus de se demander « si » les principes et les pratiques de justice réparatrice remplaceront le système actuel pour régler la plupart des infractions, mais seulement de se demander le temps que cela prendra. « Quand » est une question qui dépend du leadership politique, de la résistance illimitée du public ou de l'inefficacité des programmes.



Concertation des jeunes

Gordon Bazemore, Mara Schiff et Carsten Erbe du *Department of Criminology and Criminal Justice* de la *Florida Atlantic University* et le *Community Justice Institute* de Fort Lauderdale, en Floride, ont achevé un travail de recherche intitulé « *Tracking Restorative*

Justice Decision-Making in Response to Youth Crime: The Prevalence of Youth Conferencing in the United States », août 2001 - (non publié).

Les objectifs de leur recherche sur la concertation aux fins de la justice réparatrice concernant les jeunes aux États-Unis sont les suivants :

1. Déterminer le nombre et les types de programmes de concertation aux fins de la justice réparatrice qui sont exécutés actuellement aux États-Unis à l'intention des jeunes.
2. Comprendre les différences qui caractérisent les types de modèles de programme dans les différentes administrations.
3. Utiliser des entrevues, des groupes de discussion et des études de cas intensives pour fournir une analyse approfondie des processus et des pratiques actuellement mis en œuvre aux États-Unis.

Expériences réussies de justice réparatrice

Voici deux exemples de délinquantes ayant eu recours aux principes de la justice réparatrice à l'établissement d'Edmonton pour femmes du Service correctionnel du Canada à des fins de guérison et de réinsertion sociale réussie dans la collectivité.

Une **séance de médiation entre victime et délinquante** a été organisée après que les deux parties aient accepté d'y participer. La mère de la victime a par la suite indiqué aux coordonnateurs des services aux victimes/médiateur et à l'aumônier que la délinquante était « sincère », qu'elle lui « avait pardonné » et qu'elle n'avait pas envie de vivre « dans la haine ». La délinquante s'est exprimée comme elle ne l'avait jamais fait auparavant et elle a retiré un « sentiment de paix » du processus.

Une délinquante a eu le courage de prendre la **responsabilité de ses actions** en affrontant le crime qu'elle a commis ainsi que la douleur et la peine qu'elle a engendrées en enlevant la vie à quelqu'un

qu'elle a engendrées en enlevant la vie à quelqu'un d'autre. Sa spiritualité et l'admission de sa culpabilité ont constitué pour elle une façon d'entamer le processus de guérison et de faire amende honorable sans perdre de vue les horribles souffrances qu'elle a causées à sa famille en tuant l'un de ses membres.

Un délinquant de l'établissement de Westmorland qui avait déjà de l'expérience dans l'information relative aux dossiers avant d'arriver à l'établissement de Dorchester a eu l'idée de ne pas seulement préserver les données historiques relatives au Dorchester Pioneer Cemetery, mais aussi de nettoyer les pierres tombales et de réparer celles qui étaient endommagées dans le cadre d'un projet de justice réparatrice. Selon Mike Corbett, directeur, établissement de Westmorland, parmi les bénéfices de cette initiative, on trouve la confiance qu'inspire aux détenus le fait d'avoir appris un nouveau métier et d'avoir le sentiment d'appartenir à la collectivité. Le travail effectué peut aussi permettre au détenu de faire amende honorable pour les torts causés à la victime, ce qui est l'objectif premier visé par la justice réparatrice. « La justice réparatrice représente une grande priorité pour l'établissement parce que les détenus qui veulent se remettre sur le droit chemin dans cette ville ont généralement un plus grand taux de succès lorsqu'ils quittent l'établissement ».

- Extrait de l'article « Westmorland Inmates Restoring Dorchester Pioneer Cemetery », de Kimberley Johnston, paru dans le *Sackville Tribune-Post* du 25 juillet 2001, p. 6. Utilisé avec permission.

On a présenté le cas d'une personne qui avait été accusée de conduite dangereuse ayant causé la mort au personnel du **projet de justice coopérative**. Après six mois de travail avec les personnes intéressées, on a tenu une conférence en cercle durant laquelle on a préparé une proposition de règlement caractérisée par la compassion et la guérison, laquelle a été acceptée par tous les participants. Le règlement a été incorporé à la peine du délinquant. Lorsque des personnes s'engagent dans le processus de justice réparatrice, elles trouvent souvent des règlements innovateurs mettant davantage l'accent sur la guérison et la réparation plutôt que sur la peine.

- Entre Nous, Vol. 25, N° 1, SCC

L'inspecteur Edward Lennard Busch, officier responsable, Police autochtone, GRC, se souvient d'un exemple où les jeunes hommes d'une école secondaire harcelaient depuis longtemps leurs compagnes de classe. La situation a empiré jusqu'au point où même les professeurs ne savaient plus que faire pour la résoudre. Le directeur de l'école a communiqué avec l'inspecteur Busch pour obtenir son aide et il lui a suggéré d'avoir recours à la justice réparatrice.

Au cours du processus, les jeunes filles ont laissé libre cours à leurs émotions et ont dit au chef de bande des garçons combien elles avaient peur d'aller à l'école à cause de la façon dont elles y étaient traitées. Les professeurs et le conseiller ont ensuite expliqué au garçon qu'ils avaient l'impression d'échouer parce qu'ils n'étaient pas en mesure de fournir aux filles un environnement d'apprentissage où elles puissent être heureuse et se sentir en sécurité. Une enseignante a avoué qu'elle envisageait de quitter son travail parce qu'elle ne pouvait pas supporter de tant décevoir ses étudiants.

Busch indique qu'un des garçons a écouté les témoignages, que la honte s'est emparé de lui et qu'on a pu observer sa transformation dans l'expression de son langage corporel : « Il s'est d'abord mis à tordre ses mains en regardant les filles. Puis, sa tête s'est affaissée un peu et il a placé ses mains sur son visage. Il s'est ensuite penché vers l'avant, la tête vers le sol, a placé ses mains sur son visage, et s'est mis à pleurer. »

Le garçon a présenté des excuses pour son comportement, et, sachant que ses excuses étaient sincères, les filles lui ont pardonné. Les étudiants ont plus tard mis en œuvre une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement. À la suite du processus de justice réparatrice, Busch indique que le nombre de cas de harcèlement à l'école est passé « d'épidémique à zéro ».

- Extrait de l'article « Restorative Justice and the RCMP », par Sara Browne, *Vanguard Magazine*, Numéro 3, 2001, p. 26. Utilisé avec permission.

**Semaine de la justice
réparatrice dans
votre collectivité**



Section 3

Au moment de planifier les événements entourant la Semaine de la justice réparatrice ou tout au long de l'année dans votre collectivité, vous devez vous rappeler que tous ne perçoivent pas le concept de la même façon. C'est pourquoi il serait peut-être bon que vous combiniez certaines des activités décrites ci-après qui aideront les gens à mieux comprendre le système en vigueur et la justice réparatrice, à développer un sentiment d'appartenance à une collectivité et à s'orienter vers une mise en pratique de la justice réparatrice.

Comprendre le système de justice pénale

- ✓ Tenez un forum sur la justice. Invitez un juge, un agent de police, un procureur de la Couronne, un responsable municipal, un représentant du système correctionnel ou de la commission des libérations conditionnelles, un avocat, un aumônier, un membre de la famille d'une victime ou d'un délinquant, des représentants ou des bénévoles d'organisations locales de défense des intérêts des victimes/des femmes/des minorités culturelles ou d'organismes de la justice pénale. Essayez de trouver parmi eux au moins une personne qui puisse parler de la justice réparatrice.
- ✓ Entrez en rapport avec une organisation locale d'aide aux victimes afin d'en apprendre davantage sur les réalités auxquelles font face les victimes.
- ✓ Si possible, organisez une visite dans une prison ou un établissement pour jeunes contrevenants et incitez les participants à tenir une discussion et un dialogue avec les prisonniers et les responsables.
- ✓ Favorisez la venue dans les écoles locales de représentants de la justice en mesure d'y parler de la justice réparatrice.
- ✓ Invitez les responsables de l'école secondaire locale à se procurer et à utiliser le « Guide de

l'enseignant sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition » à l'intention des classes de 11^e et de 12^e.

- ✓ Présentez la pièce *Waiting for You* (Regroupement canadien pour le bien-être des familles des prisonniers et des prisonnières) comme outil d'information.
- ✓ Si vous êtes le responsable d'un groupe de jeunes ou un jeune vous-même, organisez une soirée vidéo. Projetez un film dépeignant certains aspects du système de justice pénale qui lancera une discussion.
- ✓ Si vous avez été touché par le crime ou si vous avez eu affaire au système de justice pénale, vous pourriez raconter votre expérience.
- ✓ Si vous êtes membre du personnel du système de justice pénale, vous pourriez faire profiter de votre compétence et de vos connaissances une organisation ou un groupe qui souhaite en apprendre davantage sur le système.

Comprendre la justice réparatrice

- ✓ Si tout cela est nouveau pour vous, empruntez un livre ou un film vidéo sur la justice réparatrice (voir les ressources supplémentaires), consacrez un moment à la réflexion personnelle ou à la prière, et/ou faites en sorte de rencontrer une personne-ressource afin de discuter de la justice réparatrice.
- ✓ Si votre famille s'intéresse à la justice, organisez une soirée ou un repas familial afin d'explorer les notions de justice, de responsabilité, de sûreté, d'excuses, de pardon et de réparation des dommages causés.
- ✓ Si vous êtes membre d'un groupe confessionnel, organisez une célébration liturgique en l'honneur de la justice réparatrice et/ou formez un groupe d'étude consacré aux questions relatives à la justice. Servez-vous de bulletins de service comme d'outils d'information. Établissez une

journée de prière à l'intention du système de justice.

- ✓ Si vous êtes employé ou employeur, installez une table d'information sur la justice réparatrice ou organisez une simulation de médiation ou de cercle avec l'aide d'un animateur qualifié.
- ✓ Si vous êtes un travailleur correctionnel ou un prisonnier, vous pourriez mettre sur pied un groupe d'étude avec des personnes désireuses d'examiner l'incidence que peut avoir la justice réparatrice sur les délinquants, les victimes et la collectivité. Demandez à recevoir une formation sur la justice réparatrice.

Agir pour promouvoir la justice réparatrice

- ✓ Élaborez une trousse d'information à l'intention des médias locaux et demandez au maire de votre localité d'instituer une Journée de la justice réparatrice.
- ✓ Organisez un événement célébrant la justice réparatrice dans votre collectivité ou participez à un tel événement et présentez des commentaires objectifs aux organisateurs.
- ✓ Soulignez l'action des bénévoles qui travaillent pour la justice réparatrice et la paix. Proposez un candidat pour le prix de la justice réparatrice Ron Wiebe.
- ✓ Créez des occasions où les membres du public pourront parler avec des délinquants et des victimes des manières possibles de renforcer l'esprit communautaire.
- ✓ Si vous avez vécu une expérience positive liée à la justice réparatrice, à titre de victime, de délinquant ou autrement, racontez-la.
- ✓ Si vous êtes journaliste, travaillez avec votre collectivité à recueillir, rédiger et publier des témoignages de réconciliation, de pardon et de réparation

- ✓ Explorez les possibilités d'offrir bénévolement vos services pour un programme ou un ministère de justice réparatrice.
- ✓ Adoptez une approche s'inspirant des principes de la justice réparatrice à l'égard d'un aspect de votre collectivité, de votre famille, de votre foi, de votre travail ou de votre vie en incarcération.
- ✓ Organisez une journée de sensibilisation à la diversité culturelle dans votre quartier afin de renforcer l'esprit communautaire et de célébrer la diversité.
- ✓ Joignez-vous à un programme de médiation par les pairs, ou lancez un tel programme, à votre école ou à votre lieu de travail.
- ✓ Si vous avez des compétences en matière de droits de la personne ou de questions relatives à l'égalité des sexes ou à la diversité culturelle, travaillez avec des planificateurs de la justice réparatrice à assurer l'égalité et la diversité dans les services.
- ✓ Si vous êtes membre d'un groupe confessionnel, participez à des activités œcuméniques propres à faire avancer la justice réparatrice au sein d'associations confessionnelles ou de groupes interconfessionnels locaux, ou présentez la pièce *A Conversation at the Well* (Une conversation près du puits) à votre congrégation ou groupe.
- ✓ Si vous avez un différend avec un employeur, un collègue, un membre du personnel, une victime ou un délinquant, demandez l'aide d'un médiateur ou d'un animateur qualifié.
- ✓ Si la justice réparatrice vous intéresse, suivez un cours sur cette question, ou étudiez les méthodes de résolution des conflits ou de conciliation.

Idées de la Semaine de la justice réparatrice de l'année dernière

Le comité sur la justice réparatrice du pénitencier de Kingston du Service correctionnel du Canada a organisé trois journées de réflexion visant à sensibiliser les participants à la façon dont les

familles et les délinquants, les victimes et les Autochtones peuvent profiter des initiatives en matière de justice réparatrice. L'information sur la justice réparatrice a été communiquée aux délinquants, et les événements de la Semaine ont été diffusés à la télévision locale.

Au Québec, une réunion s'est tenue avec les représentants du groupe confessionnel chrétien de la région de l'établissement Drummond afin d'établir des liens avec la collectivité et d'inciter les gens à réfléchir à la justice réparatrice.

L'établissement d'Edmonton pour femmes du Service correctionnel du Canada a tenu une conférence de deux jours, soit les 14 et 15 novembre 2000, sur la justice réparatrice. Quinze conférenciers invités ont pris la parole à cette conférence à laquelle assistaient des partenaires de la collectivité, des délinquants et des membres du personnel. Environ 220 personnes étaient présentes.

Soixante-dix personnes environ se sont réunies dans la réserve de la Première nation de Piapot à Regina en Saskatchewan pour prendre part à des discussions portant sur l'importance de changer les attitudes en ce qui a trait au châtement et à la punition et d'opter pour la guérison et la réconciliation face au comportement criminel.

Le révérend David Shantz, aumônier du Centre fédéral de formation et de l'établissement Archambault du Service correctionnel du Canada, a donné une conférence sur la justice réparatrice à l'Université du Québec.

C'est au moyen des Écritures, des sermons et des prières que la Trinity United Church de Newmarket (Ontario) a voulu éveiller davantage les consciences à la justice réparatrice. Après l'office religieux s'est déroulée une discussion de groupe sur la justice réparatrice à laquelle participaient un juge, un procureur de la Couronne, un avocat de la défense et un aumônier d'établissement carcéral.

L'atelier sur la justice réparatrice à l'établissement Ferndale du Service correctionnel, dans la région du Pacifique, a accueilli la 5^e conférence annuelle sur la justice réparatrice. Il y avait parmi les

participants à l'atelier des intervenants clés, des groupes de victimes, des délinquants ainsi que des membres de la collectivité.

De nombreuses personnes ont participé à la Semaine de la justice réparatrice dans la région de St. John's (Terre-Neuve). L'aumônerie communautaire du Grand St. John's a formé un comité de personnes représentant le secteur correctionnel, les victimes, la Provincial Association Against Family Violence, les églises, la Royal Newfoundland Constabulary, la GRC et l'ensemble de la collectivité de St. John's.

L'aumônier Randy Ring et d'autres membres du comité ont parlé de justice réparatrice, de règlement des différends, d'aumônerie communautaire, de cercles de soutien, de médiation, des enjeux touchant les victimes, du système de justice pénale et de la nécessité de rechercher la réconciliation et l'harmonie. Des stands ont été installés dans les églises locales afin que les membres des congrégations puissent discuter après les messes et les offices.

L'Université d'Ottawa a parrainé un atelier ainsi qu'une discussion sous le titre *Restorative Justice Conferencing in the Schools : The New Zealand Experience*, animés par M^{me} Wendy Drewery de l'Université de Waikato de Nouvelle-Zélande.

Au McMaster Divinity College, une célébration liturgique a été organisée et dirigée par des étudiants s'intéressant particulièrement à la justice réparatrice. Deux personnes y ont pris la parole, la victime d'une agression sexuelle et un délinquant ayant commis ce type d'agression. Chacune a raconté son parcours vers la guérison en s'inspirant de passages de la Bible. À Guelph, un court article de journal sur la Semaine de la justice réparatrice a rendu hommage à l'aumônerie communautaire. Nous prévoyons déjà faire davantage appel aux journaux locaux l'an prochain.

La ville de Windsor (Ontario) a déclaré la semaine du 12 au 19 novembre comme étant celle de la justice réparatrice. La Windsor Mennonite Fellowship a tenu un forum communautaire sur la justice réparatrice. Parmi les orateurs il y avait des

pasteurs, des juges, des intervenants de la justice réparatrice et des victimes. Un nouveau projet du Windsor-Essex County portant sur les initiatives en matière de justice réparatrice a été l'occasion de la tenue d'un forum public à la faculté de droit de l'Université de Windsor. C'est à l'église anglicane de St. John's qu'a eu lieu la cérémonie de clôture de la Semaine, qui a été suivie d'une discussion ouverte et d'un « cercle de partage » d'une durée d'une heure.

Les 22 et 23 septembre 2000, le diocèse catholique de Saskatoon a tenu une conférence intitulée *Righting the Wrong : Are there alternatives to the Criminal Justice system?* Parmi les orateurs se trouvaient M. Harry Lafond (ancien chef de la Première nation de Muskeg Lake), M. André Poilièvre (aumônier du centre correctionnel provincial), M. Peter Guenther (ancien directeur du centre psychiatrique régional du SCC) et M. Don Worme (avocat des Premières nations).

À Regina un comité œcuménique s'est réuni dans une réserve locale durant la Semaine de la justice réparatrice de l'année 2000, afin d'examiner les liens pouvant être établis entre les approches de guérison autochtone et les approches chrétiennes et laïques.

De nombreuses activités se sont déroulées à Winnipeg durant la Semaine, dont les cérémonies d'ouverture et une vigile pour la justice au Palais législatif du Manitoba, des concerts bénéfiques, des exposés, le troisième banquet annuel de remise des prix de la justice réparatrice, dont l'invité d'honneur était M. Tom Jackson, un cercle de partage à l'établissement de Stony Mountain du SCC, un cercle de partage au centre correctionnel pour femmes du Portage, des pièces de théâtre illustrant le déroulement de la justice réparatrice et des discussions en groupe, y compris un forum des jeunes à l'Université du Manitoba.

À Calgary s'est déroulée une conférence de deux jours, dont le but était de gagner au concept de la justice réparatrice des éducateurs, des membres de l'appareil judiciaire, du personnel d'application de la loi et des services correctionnels, des visiteurs et

des intervenants laïques de l'Église, des professionnels et des bénévoles œuvrant auprès des victimes, des ex-délinquants et des comités de justice pour la jeunesse. Parmi les orateurs, mentionnons M. Rod Carter, M. Nils Christie, M^{me} Giselle Dias, M^{me} Wilma Derksen, M^{me} Clare McNab et M. Dennis Voth, aumônier communautaire de Bridge Ministries à Calgary.

À Montréal, la mise en place de stands, la tenue d'expositions d'art, de discussions, de réunions d'étudiants, de cérémonies, de conférences ainsi que des présentations aux médias sont tous des événements qui ont marqué la Semaine à divers endroits dans la région.

Événements de la Semaine de la justice réparatrice de cette année

Le 2 juin 2001 un symposium sur la justice réparatrice a eu lieu à St. John's (Terre-Neuve). Cette année le thème était *Restorative Justice - Where Do We Go From Here?* Le symposium avait pour objectif une plus grande sensibilisation aux questions ayant trait au système de justice pénale et insistait plus particulièrement sur la valorisation du rôle des victimes et sur l'aide à apporter aux délinquants pour qu'ils assument la responsabilité de leurs actes. La justice réparatrice favorise le dialogue et la responsabilisation. - Renseignements: M^{me} Clara Rendell, directrice de district, SCC, au numéro (709) 772-6318.

Au Québec, des agents de pastorale du diocèse de la région de Saint-Jérôme ont été sensibilisés aux questions relatives à la justice réparatrice. Des séances de sensibilisation et de formation sur la justice réparatrice seront dirigées par des aumôniers et des agents de pastorale aux établissements Archambault et Sainte-Anne-des-Plaines du Service correctionnel du Canada.

L'établissement d'Edmonton pour femmes du Service correctionnel du Canada organise une conférence sur la justice réparatrice, qui aura lieu le 20 novembre 2001. Parmi les principaux conférenciers, on compte Pierre Allard,

sous-commissaire, Service correctionnel du Canada et Darlene Rempel, directrice exécutive, *Manitoba Organization of Victim Advocates (MOVA)*. Cette conférence comprendra un forum et des ateliers qui favoriseront le dialogue.

- Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Reno Guimond, aumônier, établissement d'Edmonton pour femmes au (780) 495-7570.

Du 23 au 25 novembre 2001, il y aura un symposium de trois jours sur la justice réparatrice à l'auditorium Northview à Peterborough (Ontario). Le symposium aura comme titre « Les victimes, les délinquants et la collectivité ». Vous trouverez de plus amples renseignements au site suivant : <http://www.cybercast.f2s.com/northview/>.

Le projet *Restorative Justice & Women Victims Of Violence* de l'Île-du-Prince-Édouard organise un atelier d'une journée qui aura lieu provisoirement le 19 novembre 2001. L'atelier rassemblera des victimes de violence, des organisations de femmes, des organisations d'aide aux victimes, des intervenants en justice réparatrice, des responsables des politiques du système juridique et des fournisseurs de services de première ligne. Le but est de discuter de la possibilité de déjudiciariser la violence contre les femmes, en ayant recours à des mesures réparatrices. On vise aussi à examiner les conditions qui favoriseraient le recours à des approches axées sur la justice réparatrice, lorsqu'une femme victime de violence choisit cette option à l'Île-du-Prince-Édouard.

- Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Julie Devon Dodd, coordonnatrice de projet au (902) 628-8187.

Un forum multiconfessionnel sur la justice réparatrice aura lieu à trois églises de Kingston le 1^{er}, le 8 et le 15 novembre, de 19 h à 21 h. Ce forum aura pour thèmes l'expérience de la victime, la collectivité et le cheminement du délinquant. La séance de clôture aura lieu le samedi 24 novembre, de 8 h à 11 h 30, à Martha's Table située au 260, rue Brock. Cette séance aura pour thème « Célébrons le rétablissement ». - Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Rod Carter, directeur, Programme de justice réparatrice du collège de théologie Queen's au (613) 533-2107.

Dix délinquantes de l'établissement Grand Valley de Kitchener (Ontario) du Service correctionnel du Canada ont achevé avec succès une formation en médiation donnée par des formateurs compétents en la matière de l'organisme *Community Justice Initiatives*, situé dans la région de Waterloo. Ces délinquantes ont pu cerner les facteurs qui contribuent aux situations de conflit et



mettre en pratique des compétences pour résoudre des conflits interpersonnels tout en se familiarisant avec le principe de la médiation par des jeux de rôles. - Renseignements : M^{me} Julie Friesen, coordonnatrice de programme, *Community Justice Initiatives*, au numéro (519) 744-6549, poste 104.

Les conférences commémoratives Ron Wiebe sur la justice réparatrice auront lieu les jeudis soir du 18 octobre 2001 au 8 novembre. Elles auront lieu au Wosk Centre à l'université Simon Fraser (le 18 octobre 2001), à l'établissement de Mission de la région du Pacifique du Service correctionnel du Canada (le 25 octobre 2001), à la Langley Mennonite Fellowship (le 1^{er} novembre 2001) et au Centre correctionnel de Burnaby pour femmes (le 8 novembre 2001). Les sujets suivants seront abordés : la justice réparatrice en pratique, le cercle

d'influences et la guérison au sein des établissements correctionnels, les fondements théologiques de la justice réparatrice et les perspectives des victimes et des délinquants. Ces conférences sont organisées par le Centre pour la justice réparatrice de l'université Simon Fraser. Les partisans comprennent le Service correctionnel du Canada, la Commission du droit du Canada, le ministère de la Justice, la Langley Mennonite Fellowship et la Lower Mainland Purpose Society for Youth and Families. - Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conférences commémoratives Ron Wiebe ou pour s'y inscrire, veuillez composer le (604) 291-5075.

Le réseau de justice réparatrice d'Edmonton a entrepris ses activités en janvier 2001 après un séminaire de formation de deux jours sur la justice réparatrice. Les thèmes proposés pour le réseau de justice réparatrice d'Edmonton sont l'acquisition de compétences, l'éducation et les rencontres créatives avec la justice réparatrice.

Au cours des derniers mois, deux nouvelles associations communautaires de justice réparatrice ont été mises sur pied en Colombie-Britannique, l'une à Abbotsford et l'autre à Mission. La région du Pacifique du Service correctionnel du Canada compte devenir un partenaire actif de ces organismes communautaires.

Une conférence intitulée *Restorative Justice - Working with Youth : Theory, Research and Practice* se tiendra à l'Université Carleton d'Ottawa (Ontario), du 2 au 4 novembre 2001. Suivant le choix d'un groupe d'examineurs, les communications les plus pertinentes seront réunies dans un ouvrage faisant la synthèse des exposés de la conférence.

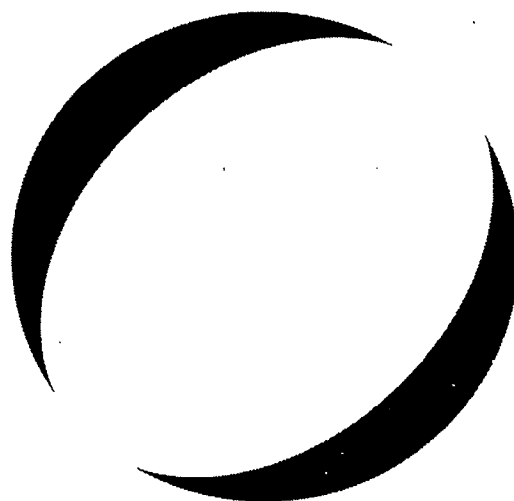
- Prière de communiquer avec M^{me} K. Kelly, professeure, au numéro (613) 520-2600, poste 2624.

L'établissement Ferndale du Service correctionnel à Mission, en Colombie-Britannique sera l'hôte de la 6^e conférence annuelle sur la justice réparatrice le

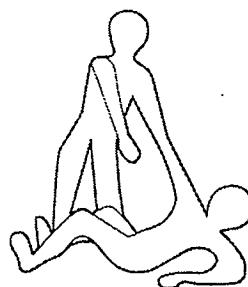
15 novembre 2001. Il y aura notamment des présentations de Helen Mintz, une célèbre conteuse et artiste dramatique et de Shari Ulrich, une chanteuse connue internationalement, victime d'un crime violent. - Personne-ressource : Rev. David Price, au (604) 826-5410.

Le 3^e symposium public commandité par la Coalition de la justice réparatrice se tiendra à l'établissement William Head, dans la région du Pacifique. Le thème porte sur la guérison de la douleur. L'événement aura lieu le 24 novembre 2001. La coalition est formée de gens engagés qui se rencontrent régulièrement à l'établissement William Head pour discuter de justice réparatrice. - Personne-ressource : David Hough, coordonnateur extérieur, Coalition de la justice réparatrice, au (250) 391-8872.

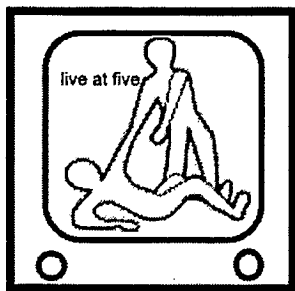
Le *Victoria Restorative Justice Infonet*, un groupe de représentants de la justice pénale et d'organismes sociaux, parrainent un atelier sur le rétablissement à la suite d'un traumatisme à l'Université de Victoria, le 17 novembre 2001 de 10 h à 16 h. - Renseignements : John Howard Society, au (250) 386-3428.



Ressources en matière de communications



Section 4



Les représentants des médias sont loin d'être des observateurs

impartiaux: ils jouent un rôle crucial en façonnant et en mobilisant l'opinion publique. C'est particulièrement le cas à l'échelle locale, où les agences de presse font partie intégrante du tissu social. Que ce soit à l'échelle locale ou nationale, les journalistes sont toujours à l'affût de nouveautés et le domaine en pleine croissance de la justice réparatrice offre une foule de reportages intéressants. Vous pouvez aider les journalistes à rédiger leurs articles en leur « traçant la voie » au moyen d'une trousse d'information bien préparée. Les pièces qui suivent du guide messages d'intérêt public, communiqué, fiche de renseignements, document d'information, questions et réponses sont de nature générale et peuvent donc être adaptées pour tenir compte de votre situation locale ou communautaire. Vous trouverez également des messages clés et des points à faire valoir qui pourraient être intégrés à une trousse.

Les messages d'intérêt public

Les messages d'intérêt public sont de courtes formules visant à promouvoir votre message dans les médias électroniques. Bref, ils doivent aller droit au but et inciter à l'action (pour obtenir plus de renseignements, téléphonez à..., pour devenir bénévole,...etc.). Demandez à votre station de radio locale de les diffuser tout au long de la semaine. Vous pouvez demander à un membre du comité ou à un porte-parole de les enregistrer pour ajouter de l'impact à votre déclaration. Ces messages sont gratuits pour tous les groupes sans but lucratif. N'oubliez pas de vous renseigner au sujet de la date limite de la station afin de pouvoir envoyer votre

message suffisamment à l'avance parce que certains médias ont des délais de production à respecter.

Exemple de communiqué d'intérêt public

La justice réparatrice a pour but de réparer le tort causé une fois le crime commis, de créer un environnement propice à la prise de responsabilité, et de promouvoir le rétablissement des personnes touchées par le crime.

La Semaine de la justice réparatrice sera célébrée du 18 au 25 novembre au Canada et partout dans le monde. « Quand l'espoir devient parole » est le thème qui a été choisi pour cette année. Veiller à la sûreté de notre société est une tâche qui nous revient à tous - pas seulement à la police, aux tribunaux et aux responsables des prisons. Le crime concerne toute la communauté.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Personne-ressource : ()

Titre : ()

Téléphone : ()

Télécopieur : ()

**La Semaine de la justice réparatrice :
Du 18 au 25 novembre 2001**

« Quand l'espoir devient parole »

Exemple de communiqué

(Ville/municipalité), (province/territoire), (date)

— La Semaine de la justice réparatrice sera célébrée du 18 au 25 novembre 2001 au Canada et dans le monde.

La justice réparatrice a pour but de réparer le tort causé une fois le crime commis.

Le thème de cette année, « Quand l'espoir devient parole » vise à encourager les gens à découvrir, à

utiliser et à favoriser de moyens de réparer les torts qui sont davantage axés sur la guérison, en mettant en commun des exemples de projets de justice réparatrice mis en œuvre dans diverses collectivités au Canada.

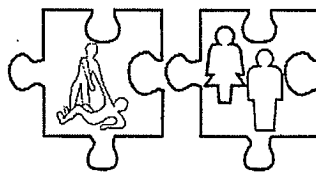
« Au cœur de chaque projet réussi, on retrouve des gens comme vous et moi - des gens qui ont vu la nécessité d'aborder la justice différemment, parce que le système de justice traditionnel n'était pas efficace dans leur cas » affirme (insérer le nom de votre porte-parole).

Parmi les activités qui auront lieu à (votre collectivité) citons (inscrire votre propre activité ici) notamment : des soirées vidéo, des journées portes ouvertes dans les prisons et les pénitenciers, des présentations d'œuvres d'art produites par des détenus, des ventes aux enchères d'œuvres d'art produites par des détenus (les recettes étant remises à des services d'aide aux victimes) et un confinement de 24 heures.

Pour en apprendre davantage sur la Justice réparatrice ou pour obtenir un exemplaire du calendrier complet des activités, communiquez avec _____, membre du comité, au _____.

Feuilles de questions et réponses

Dans une feuille de questions et réponses, on tente de répondre aux questions qu'une personne curieuse et intéressée (mais pas nécessairement bien informée) pourrait poser au sujet de la justice réparatrice. On se sert souvent de questions et réponses pour prévoir les préoccupations que pourraient avoir les membres du public et y répondre. Elles sont également utiles lorsqu'on se prépare en vue d'une allocution ou d'un autre type d'exposé, car elles aident la personne concernée à se préparer à répondre à des questions que pourrait lui poser son auditoire.



Q: Que signifie l'expression « justice réparatrice »?

R: La justice réparatrice est une façon de voir et d'aborder les crimes et les conflits principalement comme des torts faits à des personnes et à des relations. Elle cherche à soutenir les personnes touchées (les victimes, les délinquants et les membres de la collectivité) et à leur donner des possibilités de participer et de communiquer afin de favoriser la responsabilisation, la réparation et la progression vers des sentiments de satisfaction, de guérison et de clôture.

Q: En quoi la justice réparatrice diffère-t-elle de la justice habituelle?

R: Dans le système actuel, un crime est défini comme une infraction contre l'État. Dans la justice réparatrice, le crime est défini comme la violation des droits d'une personne par une autre. La justice traditionnelle cherche à établir le blâme et la culpabilité et à punir le délinquant. La justice réparatrice se veut un moyen pour que les délinquants assument la responsabilité de leur conduite et qu'ils réparent le tort causé aux victimes et à la communauté. La justice réparatrice veille à ce que les besoins de la victime ne soient pas oubliés et elle peut aussi avoir un effet bénéfique sur le délinquant.

Q: N'est-il pas préférable de simplement envoyer le délinquant en prison?

R: Le recours à la justice réparatrice n'exclut pas nécessairement l'emprisonnement, mais cela donne une nouvelle signification à l'expression « payer sa dette à la société ». Dans le cadre de la justice réparatrice, le délinquant doit reconnaître qu'il a contracté une dette envers la victime et la collectivité. Il doit en assumer la responsabilité et

tenter de se racheter directement auprès de sa victime.

Q: N'est-il pas risqué que les délinquants se servent de la justice réparatrice pour éviter d'avoir à purger leur peine en prison?

R: Au contraire. La plupart des délinquants qui ont participé à un programme de justice réparatrice disent qu'il est beaucoup plus difficile d'affronter la victime et les membres de la collectivité que de purger leur peine en prison. Il faut souligner que les délinquants désirant participer à des projets de justice réparatrice sont sélectionnés avec soin par des personnes qui ont reçu une formation spéciale.

Q: La justice réparatrice est-elle réellement efficace? Y a-t-on recours au Canada?

R: Des projets de justice réparatrice sont en cours dans chaque province et territoire du Canada.

Jusqu'à maintenant, tout indique que les victimes prenant part à un programme de justice réparatrice (par exemple, une rencontre victime-délinquant) affichent un taux de satisfaction beaucoup plus élevé que celui observé par rapport à la justice traditionnelle. Souvent, une telle expérience peut être la clé qui permettra à la victime de guérir et de tourner la page définitivement.

Un document d'information compte une ou deux pages et fait le survol d'une question. Il retrace l'historique de l'événement et présente les motifs qui justifient sa présentation. Le document d'information fournit plus de détails que ceux habituellement donnés dans un communiqué ordinaire (voir ci-dessous). Il permet au journaliste de bien « sentir » le sujet et lui fournit la base nécessaire pour rédiger un article crédible.

Document d'information

EXEMPLE DE DOCUMENT D'INFORMATION

La semaine du 18 au 25 novembre est la Semaine de la justice réparatrice au Canada et dans le monde. Ce sont les aumôneries en milieu carcéral qui sont à l'origine de l'événement, d'abord nommé *Prisoners Sunday* (Dimanche du prisonnier et de la prisonnière). Ayant débuté en Angleterre en 1975, cette semaine avait alors pour but d'inspirer à la population de la compassion à l'égard des hommes et des femmes incarcérés. En 1995, la Semaine de la justice réparatrice a pris une envergure nationale, après une décision du Comité interconfessionnel de l'aumônerie du Service correctionnel du Canada en collaboration avec Division de l'aumônerie.

Ayant eu au départ une orientation principalement chrétienne, la Semaine de la justice réparatrice s'étend maintenant à tous les croyants, peu importe leur foi, et aussi au grand public. La portée de la Semaine a elle aussi été élargie de façon à englober *toutes* les personnes touchées par le crime - les victimes et leurs familles, les délinquants et leurs familles, les responsables de la justice pénale et l'ensemble de la collectivité.

Comme le terme « réparatrice » le laisse entendre, la justice réparatrice vise à réparer un tort causé, à

rétablir l'équilibre et l'harmonie dans la collectivité et dans la vie des victimes après qu'un crime a été commis. Réparer un tort peut se faire de bien des façons, par exemple, par la médiation victime-délinquant (une rencontre face-à-face et un dialogue entre la victime et le délinquant), des cercles de détermination de la peine (inspirés des traditions autochtones), des forums communautaires sur la justice (la victime et le délinquant, accompagnés des personnes qui les soutiennent, se réunissent pour discuter du tort qui a été causé et pour trouver des solutions de nature réparatrice), et beaucoup plus encore.

Tous ces programmes ont en commun l'accent qu'ils mettent sur la réparation du tort causé lorsqu'un crime est commis, plutôt que sur le blâme et le châtimement. Cela ne signifie pas pour autant que le délinquant « s'en tire à bon compte ». Au contraire, la plupart des délinquants qui ont participé à une forme ou à une autre de justice réparatrice affirment qu'il est beaucoup plus difficile de se trouver face à face avec leur(s) victime(s) et les membres de la collectivité que de « faire de la prison ». La justice réparatrice encourage les délinquants à assumer personnellement la responsabilité de leurs gestes, et à prendre les mesures nécessaires pour réparer le tort causé à leur(s) victime(s) et à la collectivité. Pour de nombreuses victimes, avoir la possibilité de confronter la personne qui leur a causé un tort, pouvoir lui poser des questions, recevoir des excuses sincères, et obtenir l'assurance qu'elles ne seront plus victimisées à l'avenir est souvent la clé de la guérison, ce qui leur permet de laisser leur passé derrière elles.

La justice réparatrice constituant une approche prometteuse, de plus en plus de gens se tournent vers elle partout au Canada. Actuellement, des centaines d'initiatives en matière de justice réparatrice sont en cours. Dans chaque cas, il y avait au départ une personne qui s'est demandé s'il n'y avait pas un moyen de veiller à ce que justice soit faite. Le thème de la Semaine de la justice réparatrice de cette année — *Quand l'espoir devient parole* — suggère la nécessité pour tous les

membres de la société civile de jouer un rôle plus important au sein du système de justice pénale.

Fiches de renseignements

Une fiche de renseignements peut fournir des statistiques éloquentes pour convaincre votre auditoire que la justice réparatrice est maintenant possible, et offrir en même temps un contexte (c'est-à-dire une image instantanée de la situation). Les reporters sont toujours avides de statistiques exactes pour donner plus de véracité à leurs articles. Souvent, les faits eux-mêmes peuvent provoquer la parution d'un article.

Fiche de renseignements sur les victimes

- Le taux de victimisation est demeuré pratiquement inchangé en 1999. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 menée par Statistique Canada, 25% des Canadiens de 15 ans et plus ont été victimes d'au moins un acte criminel au cours de l'année précédente, comparativement à la proportion de 23% observée en 1993, la dernière année où l'enquête sur la victimisation a été réalisée. Parmi les huit crimes mesurés par l'ESG, les taux d'agression sexuelle, de vol qualifié, de voies de fait, d'introduction par effraction, de vol de véhicule à moteur/de pièces et de vandalisme n'ont pas beaucoup changé entre 1993 et 1999. Toutefois, des augmentations ont été enregistrées par rapport au vol de biens personnels et au vol de biens du ménage.
- Le taux de déclaration à la police a diminué en 1999. Pour les huit types de crimes mesurés par l'ESG, moins de quatre incidents sur dix (37%) ont été signalés à la police. Ce pourcentage était de 42% en 1993. La principale raison invoquée par les victimes en 1999 pour ne pas signaler l'incident était que celui-ci n'était *pas assez important* (36% des incidents non signalés). Cette raison avait été choisie pour 25% d'incidents non déclarés en 1993. Le taux de déclaration à la police a diminué en 1999. Pour les huit types de crimes mesurés par l'ESG, moins de quatre incidents sur dix (37%) ont été signalés à la police. Ce pourcentage était de 42% en 1993. La principale raison invoquée par les victimes en 1999 pour ne pas signaler l'incident était que celui-ci n'était *pas assez important* (36% des incidents non signalés). Cette raison avait été choisie pour 25% d'incidents non déclarés en 1993.
- Au total, 8,3 millions d'incidents de victimisation ont été signalés à l'ESG en 1999. Environ la moitié de ces incidents comportaient un crime contre la personne (agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait ou vol de biens personnels), alors qu'environ le tiers comportaient un crime contre le ménage (introduction par effraction, vol de biens du ménage ou vandalisme). Les autres 15% des incidents ne pouvaient être classés dans l'un de ces huit types de crimes
- Les taux de victimisation avaient tendance à être plus élevés dans l'Ouest du Canada. Parmi les dix provinces, la Colombie-Britannique a affiché les taux les plus élevés à la fois de victimisation des personnes et de victimisation des ménages en 1999, ce qui est en partie attribuable à des taux de vol de biens personnels et de biens du ménage plus élevés. Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont enregistré les taux de victimisation des personnes les plus faibles et l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick ont déclaré les taux de victimisation des ménages les plus bas.
- La majorité des Canadiens croient que les niveaux de criminalité sont stables. En 1999, 54% de la population croyait que la criminalité dans leur quartier n'avait pas varié au cours des cinq années précédentes. Ce pourcentage a considérablement augmenté par rapport au chiffre de 43% consigné lors de l'ESG de 1993.

Fiche de renseignements sur le crime et l'incarcération

- En un jour donné en 1999-2000, 152 800 adultes, en moyenne relevaient d'un organisme de correction au Canada, ce qui représente une augmentation de 1% par rapport à l'année précédente.
- De plus 121 100 personnes étaient sous une forme quelconque de surveillance dans la collectivité : 102 100 en probation : 9 000 purgeaient des peines avec sursis : 8 100 sous la surveillance du service correctionnel au Canada et 1 900 aux termes d'une libération conditionnelle provinciale.
- Le taux d'incarcération des détenus au Canada en 1999-2000 était de 135 (les prévenus, les condamnés, les détenus en détention provisoire) pour une population de 100 000 adultes, soit une diminution de 3,6% par rapport à l'année précédente.
- Le nombre des admissions aux peines d'emprisonnement avec sursis (15 800) a augmenté de 11% depuis la dernière année. En un jour donné, en 1999-2000, 9 000 personnes purgeaient cette peine.
- Les dépenses opérationnelles totales des services correctionnels au Canada étaient de 2,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 5% depuis 1998-1999 en considérant l'inflation. Presque trois quarts ont été dépensés aux établissements correctionnels tandis que le reste a été dépensé aux services communautaires, aux sièges sociaux et aux commissions des libérations conditionnelles.

- *Emprunté de Statistique Canada, *Juristat*, n° 85-002-X1E au catalogue, vol. 21, n° 5, 1999-2000, p. 1

*Les renseignements provenant de sources de Statistique Canada sont fournis avec l'autorisation du ministre de l'Industrie, ministre responsable de Statistique Canada. Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez communiquer avec les bureaux régionaux de Statistique Canada, visiter le site Web à l'adresse <http://statcan.ca> ou composer le numéro sans frais 1 (800) 263-1136.

Fiche de renseignements sur les Autochtones et le système de justice pénale

- Selon le recensement de 1996, les Autochtones comptent pour 2% de la population adulte canadienne.
- En 1999-2000, ils représentaient environ 17% des condamnations à l'admission dans les établissements provinciaux/territoriaux ainsi que dans les établissements fédéraux.
- Au cours des 20 dernières années, la proportion d'Autochtones admis en détention dans des établissements provinciaux/territoriaux est demeurée relativement stable entre 1987-1988 (à l'exception de l'intervalle entre 1987-1988 et 1992 - 1993).
- Leur représentation en ce qui a trait aux admissions dans les établissements fédéraux a augmenté régulièrement au cours des 20 dernières années, passant de 8% à 17%.
- Au cours des quatre dernières années, la proportion d'Autochtones parmi les admissions en détention dans les établissements fédéraux a égalé ou dépassé celle des populations de détenus dans les établissements provinciaux/territoriaux.
- Même si les Autochtones sont généralement surreprésentés sur le plan des admissions en détention dans tout le pays, ils comptent pour la majorité de ces admissions dans les établissements fédéraux et provinciaux/territoriaux au Manitoba et en Saskatchewan, ainsi que pour la majorité des admissions dans les établissements fédéraux dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, et dans les établissements territoriaux au Yukon.

Les messages clés et les points à faire valoir sont essentiels pour promouvoir le concept de la justice réparatrice de façon coordonnée et uniforme. Ces messages peuvent être extrêmement efficaces lorsqu'ils sont véhiculés par le plus grand nombre possible de porte-parole. Il s'agit d'énoncés courts et percutants dont on peut s'inspirer pour rédiger des discours destinés à divers publics cibles, pour trouver des arguments solides en faveur d'une justice plus efficace, et pour inviter le public à participer, dans l'esprit du thème de l'année passée à savoir : *Quand l'espoir devient parole*. Plus les gens entendent parler de la justice réparatrice, plus ils sont susceptibles de s'en souvenir, d'y penser et d'être suffisamment curieux pour vouloir en savoir davantage.

Exemples de messages clés

- Bien que nous dépensions des milliards de dollars pour l'administration du système de justice pénale, il n'y a pas lieu de croire que l'emprisonnement représente un moyen efficace de prévenir le comportement criminel ou que ce soit une bonne méthode de réadaptation.
- En outre, tout semble indiquer que le système de justice pénale ne répond pas bien aux besoins des victimes, pas plus qu'il ne contribue à créer un sentiment de sécurité dans le grand public. Le crime blesse les gens de manières concrètes.
- Les Canadiens doivent commencer à réorienter leurs efforts et leurs ressources de façon à réagir au tort causé par la criminalité plutôt que de continuer à s'appuyer sur le système de justice pénale traditionnel.
- Réagir face au crime ne devrait pas consister uniquement à punir; il s'agit de « réparer » le plus possible. Grâce aux programmes de justice réparatrice, les victimes, les délinquants et les collectivités ont plus l'impression que justice a été rendue.
- La justice réparatrice a à voir avec le sentiment de sécurité des collectivités.

- Ce n'est pas en imposant une punition plus grande que l'on pourra faire naître un plus grand sentiment de sécurité dans la population. L'édification d'une société plus sûre commence par vous et moi.

Exemples de points à faire valoir

- La Semaine de la justice réparatrice est une activité internationale, mise sur pied pour mieux sensibiliser la population aux réalités du crime et de la justice pénale.
- La Semaine de la justice réparatrice a pour but de tracer la voie à une façon plus holistique de répondre aux besoins de tous ceux qui sont touchés par le crime : les victimes et leurs familles, les responsables de la justice pénale, les délinquants et leurs familles, et tous les membres de la collectivité.
- Il s'agit plutôt de considérer la situation dans son ensemble : les besoins des victimes, comme ceux des délinquants, et la nécessité de rétablir l'équilibre et l'harmonie dans la collectivité.
- Appliquer la justice réparatrice, ce n'est pas « se ramollir face au crime ». C'est notamment un moyen de donner aux délinquants l'occasion d'assumer la responsabilité de leurs actes par des moyens qui sont rationnels.
- C'est réparer le tort qui a été causé. La justice réparatrice reconnaît la voix et les besoins de tous ceux qui sont touchés par la criminalité.
- Selon le concept, la vraie justice ne se résume pas à mettre les délinquants sous les verrous.
- Inspirée des traditions autochtones, la justice réparatrice fait appel à de nouvelles solutions de justice pénale axées sur la réconciliation et sur le rétablissement de relations brisées, tout en tenant les délinquants responsables de leurs actes.
- La justice réparatrice vise à aider à raccommoder des vies brisées plutôt que de se concentrer sur la violation des lois.

Déclaration du maire

ATTENDU QUE le concept de justice réparatrice trouve son origine dans les convictions théologiques et dans les traditions ancestrales de nombreuses cultures autochtones;

ATTENDU QUE la justice réparatrice confirme la conviction selon laquelle les conflits et les torts se règlent avec plus d'efficacité par la guérison et la réparation que par la punition;

ATTENDU QUE la justice réparatrice cherche à soutenir la valeur intrinsèque de chaque être humain;

ATTENDU QUE la justice réparatrice cherche à renouveler la participation et la responsabilité communautaires comme mécanismes de guérison des victimes et de réintégration des délinquants dans la collectivité;

ATTENDU QUE la justice réparatrice investit les familles et les individus du pouvoir d'affronter leur peur et d'assumer la responsabilité de réparer les torts dans leur propre collectivité, au moyen de démarches novatrices et de réconciliation;

ATTENDU QU'en permettant d'affronter la peur et de susciter de l'espoir, la Semaine de la justice réparatrice informe le public des diverses initiatives entreprises dans différentes collectivités, ayant trait à la justice réparatrice;

ATTENDU QUE la Semaine de la justice réparatrice est une initiative pédagogique et novatrice célébrée dans la collectivité à travers le pays;

EN FOI DE QUOI, moi, _____, maire de la ville de _____

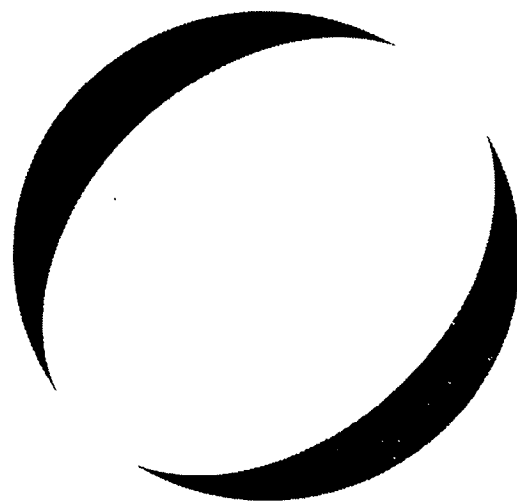
dans la province de _____, je proclame par les présentes la semaine du 18 au
25 novembre 2001 :

«SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE»

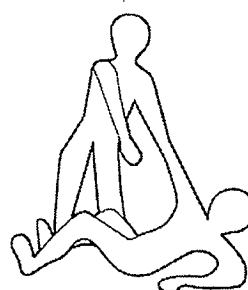
DATÉ ET SIGNÉ à _____ ce _____ jour de _____ 2001.

Maire

*Cet exemple a été élaboré à partir des proclamations utilisées par le maire de Winnipeg (1997) et le maire de Moncton (1998).



Ressources pour les jeunes et les enfants



Section 5

Message du Conseil des Églises pour la justice et la criminologie

Écouter les enfants et les adolescents et travailler avec eux pour analyser de nouveaux moyens de résoudre les conflits, pour les aider à mieux comprendre la nature complexe des problèmes liés au crime et à la justice et pour bâtir leur confiance et mettre en valeur leur capacité de conciliation est un enjeu important. Nous oublions trop souvent que nos jeunes ont déjà une idée de ce qui est « juste et équitable », mais qu'ils sont souvent à la recherche d'un bon modèle de comportement ainsi que d'un appui, et qu'ils veulent avoir l'occasion de mettre en pratique les compétences qui leur permettront de « faire ce qu'il faut faire » dans leurs relations et dans leur collectivité.

Difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes d'aujourd'hui

J'ai récemment prononcé une allocution au nord de Toronto lors d'une réunion nationale de l'Armée du salut à laquelle assistaient des jeunes et des travailleurs communautaires. Parmi les personnes-ressources présentes, il y avait un Aîné algonquin, William Commanda, et Donald Jr. Marshall. Pendant l'une des pauses, je me suis rendu au magasin de quartier. Lorsque je suis arrivé à la porte du magasin, un certain nombre de panneaux ont attiré mon attention. Il s'agissait de panneaux que l'on voit dans bon nombre de nos dépanneurs et sur lesquels on peut lire *Défense de flâner* et *Pas de planches à roulettes*. Il y en avait un autre sur lequel était écrit *Pas plus de deux jeunes dans le magasin*. Pour le jeunes, ces panneaux auraient pu aussi bien indiquer *Défense de respirer*. Le préposé auquel je me suis adressé m'a dit que ce panneau avait été placé là non pas en raison d'une infraction qui avait été commise, mais parce que la préposée de nuit était nerveuse lorsque plusieurs jeunes entraient dans le magasin. J'ai alors demandé au préposé de jour si quelqu'un avait pensé à d'autres mesures d'intervention pour apaiser les inquiétudes légitimes de sa collègue. Par

exemple, le propriétaire du magasin pourrait se rendre avec la préposée à l'école adjacente pour parler des coûts liés au vol à l'étalage pour le magasin et, en fin de compte, pour les clients ainsi que de la peur que peuvent éprouver les employés dans certaines situations qui peuvent sembler normales pour d'autres. Une telle rencontre aurait peut-être permis de connaître le point de vue des jeunes. Comment ils se sentent lorsqu'ils sont surveillés et que leur accès à un endroit est contrôlé, et que pensent-ils des commerces où l'on veut leur argent, mais pas leur présence? Que pensent-ils des quelques jeunes dont les agissements nuisent à la réputation de tous? Nous savons qu'une rencontre ou la concertation peut permettre de régler un différend ou de réparer un tort d'une façon positive et holistique. Nous utilisons cette approche et pouvons ainsi régler certains problèmes. Qui sait, le propriétaire du magasin pourrait contribuer à l'aménagement d'un planchodrome.

Si vous leur demandez, les jeunes pourraient vous dire comment ils se sentent lorsqu'ils sont surveillés dans le magasin en raison de leur origine ethnique ou du manque d'endroits où ils peuvent se réunir dans la collectivité et se comporter de façon saine et normale.

Les jeunes sont en crise parce que les collectivités sont également en crise. Il s'agit là d'un problème, mais aussi d'une solution. Les collectivités pourraient se réconcilier avec les jeunes. La transformation des collectivités peut permettre à des personnes de différentes générations de rétablir de bonnes relations, et aux adultes et aux jeunes d'interagir sainement.

Rick Prashaw, Conseil des églises pour la justice et la criminologie, discours-programme à la Conférence sur la justice réparatrice de 2001



Idées relatives au travail avec les jeunes et les enfants

(Organisme de réflexion pour la compréhension des conflits et la

promotion de la non-violence). Il s'agit d'un organisme national sans but lucratif dont le conseil d'administration est entièrement composé de jeunes. L'organisme s'est donné pour mission de lancer et d'appuyer des initiatives jeunesse à l'échelle nationale dans les domaines de la résolution des conflits et de la prévention de la violence.

L'Association des jeunes Canadiens favorise l'avènement d'une « nation où tous les jeunes travaillent en collaboration avec les membres de la collectivité afin de vivre et de s'épanouir dans un milieu paisible où les conflits peuvent être résolus ». Les principales activités de l'Association des jeunes Canadiens sont axées sur la formation, la constitution de réseaux, l'éducation du public et la recherche, les ateliers et les conférences ainsi que les ressources.

Objectifs:

Donner l'occasion aux jeunes, aux organismes au service des jeunes, aux gouvernements fédéral et provinciaux partout au Canada de faire du réseautage, de communiquer les meilleures pratiques et d'élaborer des plans d'action dans le domaine de la résolution de conflits et de la prévention de la violence chez les jeunes

Assimiler à la culture des jeunes Canadiens les compétences et les processus en matière de résolution de conflits et promouvoir la résolution

Si vous désirez participer à la troisième conférence *International Youth Conference on Peacebuilding and Conflict Resolution*, veuillez nous communiquer votre nom et adresse au : 797, rue Somerset Ouest | Suite 34 | Ottawa (Ontario) | K1R 6R3 | Téléphone : (613) 230-1903 |



paisible des conflits personnels, sociaux et sociétaux.

Établir un réseau canadien de jeunes agents de consolidation de la paix qui agiront en vue de régler les problèmes qui touchent les jeunes.

Faire valoir, soutenir et habiliter les jeunes agents de consolidation de la paix et les encourager à assumer leurs responsabilités afin de résoudre de façon positive les conflits et à collaborer avec les adultes en vue de bâtir des collectivités paisibles.

Message du directeur exécutif de YouCAN!

YouCAN! se prépare avec enthousiasme à la Semaine de la justice réparatrice 2001 et est heureux de tenir sa troisième conférence internationale, laquelle donne l'occasion à des jeunes du Canada et du globe entier de résoudre paisiblement des conflits. Nous félicitons tous les jeunes agents de consolidation de la paix qui contribuent à rendre leur collectivité plus sûre. Nous espérons agir comme ressource auprès des jeunes au cours de la Semaine de la justice réparatrice.

Nous profitons de cette occasion pour inviter votre groupe ou organisme à notre troisième conférence internationale sur la consolidation de la paix et la résolution de conflits chez les jeunes, qui aura lieu du 21 au 24 février 2002 à Toronto, en Ontario. Cette activité est entièrement organisée et menée par des jeunes pour les jeunes. Nous désirons inviter 400 jeunes Canadiens de milieux divers et 150 jeunes étrangers.

La conférence permet non seulement d'apprendre les techniques et possibilités pour perfectionner les compétences personnelles nécessaires en matière de consolidation de la paix, mais aussi de nouer des liens qui dureront toute une vie avec des participants de partout au pays et du monde entier. Tout en élargissant leurs horizons, ces jeunes interagiront dans un environnement sécuritaire, amical et propice à la communication et au réseautage.

Veuillez accepter mes plus sincères salutations.
Dave Farthing



Notre Vision

*Le League of Peaceful Schools
(Ligue des écoles pacifiques)
caresse l'espoir
de voir les
jeunes grandir
dans un monde*

*moins violent (libre d'intimidation,
de harcèlement, de discrimination, de sexisme, de
racisme, de classisme) où ils seront par conséquent
habilités à assumer une plus grande responsabilité
civique. Ainsi, les jeunes auront de meilleures
occasions d'exploiter leurs talents et de grandir en
appréciant la richesse et la satisfaction
inhérentes à des relations humaines
teintées d'altruisme et de respect
pour l'environnement.*

Le League of Peaceful Schools a été enregistrée en Nouvelle-Écosse en 1998 en vertu de la Societies Act en tant qu'organisme à but non lucratif. Cet organisme concentre la plupart de ses activités en Nouvelle-Écosse. Il est gérée par un directeur exécutif et un conseil d'administration. Le salaire du directeur exécutif est financé conjointement par la commission scolaire régionale de Halifax et le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse.

Au cours des deux premières années, 170 écoles en Nouvelle-Écosse ont demandé de faire partie de cette ligue. Par ailleurs, la commission des écoles francophones de la province a souscrit à l'organisme et est en train d'en adapter les activités

pour les francophones.. Au cours des derniers mois, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard ont également embrassé le *League of Peaceful Schools*.

L'organisme a connu une expansion bien au-delà de ce qui était prévu et a accompli beaucoup de choses avec peu de ressources. Il est largement reconnu que cette ligue et les activités de ses membres font une grande différence. Se fondant sur le principe que chaque école a ses propres caractéristiques et besoins, cet organisme inspire et appuie les écoles qui deviennent membres en leur enseignant des stratégies et compétences pratiques. La croissance sans précédent que l'organisme connaît depuis sa création est sans doute attribuable à l'approche non prescriptive et non linéaire qu'il utilise.

Le League of Peaceful Schools fournit des ressources, de l'aide et des encouragements afin d'habiliter

les écoles à élaborer leurs propres moyens de créer une culture de la paix. À mesure que chaque école entreprend son projet en créant un programme propre à ses besoins et à sa vision, une série de critères d'appartenance leur servent d'objectifs.

En outre, la ligue fournit une voie de

communication entre les écoles, agissant comme un véritable centre d'échange

d'idées innovatrices, d'occasions et de programmes pour l'amélioration du climat scolaire.

La League of Peaceful Schools offre des séances de formation sur la médiation par les pairs qui permettent aux élèves qui ont suivi la formation d'aider d'autres élèves à discuter paisiblement de leurs différends, à examiner les options possibles et à choisir une solution réaliste qui convient aux deux

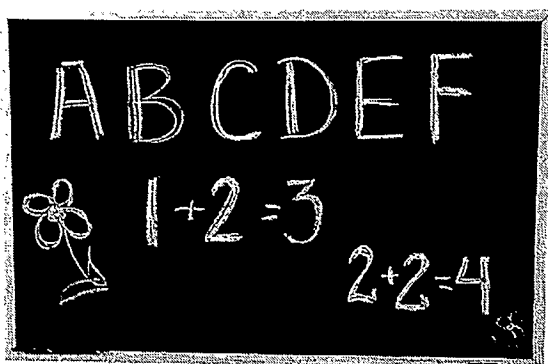
« La League of Peaceful Schools a élargi nos horizons et donné l'occasion aux élèves et au personnel de croître et de s'épanouir en leur inculquant l'autodiscipline, l'autodétermination, la confiance et le respect mutuel. Nous vivons dans un milieu paisible, et bien qu'il y ait encore des conflits, nous avons changé notre façon de les régler. La League of Peaceful Schools est à la source de ces changements, et elle continue de nous appuyer. »

- Dale Armstrong (directeur d'école)

parties. Elle offre également une formation sur les mesures et stratégies à prendre en compte au moment de mettre en œuvre un programme scolaire de médiation.

Renseignements :

League of Peaceful Schools
1326, Bedford Highway
Bedford (Nouvelle-Écosse)
B4A 1C9
Téléphone : (902) 832-4392



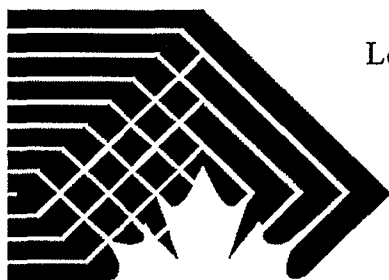
Lions-Quest Canada est un programme qui appuie les adultes travaillant en vue d'aider les jeunes à développer leur résistance – leur capacité à faire face aux difficultés de la vie et à les surmonter – et à ne pas succomber à la tentation de mal se comporter. Notre avenir à tous ne sera gratifiant que si nous parvenons à instiller aux jeunes d'aujourd'hui la force de caractère et l'esprit de compassion, ainsi qu'une bonne capacité de réfléchir et de communiquer. Au cours des vingt dernières années, le programme a pris de l'expansion et soutient désormais les personnes qui travaillent avec les enfants et les jeunes de la maternelle à la douzième année. Il a réussi à progresser grâce à l'appui inconditionnel du *Lions Clubs International*.

Les ressources de Lions-Quest Canada comprennent, entre

autres, des services liés aux thèmes suivants : capacités d'épanouissement, un corps sain, compétences nécessaires aux adolescents, comment s'en sortir, comment trouver la paix, promouvoir la paix et prévenir la violence, l'alcool et les drogues chez les jeunes et le Volcano Club.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec : Lions-Quest Canada, 515 Dotzert Court, Unit 7, Waterloo, Canada N2L 6A7 Téléphone : 1 800 265-2680 – Télécopieur : (519) 725-3118. Visitez notre site au: <http://www.lions-quest.ca> ou visitez notre adresse courriel au qbear@lionsquest.ca

Ressources mises à la disposition des jeunes par le Réseau pour la résolution des conflits Canada



Le Réseau pour la résolution des conflits Canada

offre aux jeunes un éventail de ressources et de possibilités de formation et de services. Voir à ce sujet notre site Web

à l'adresse électronique suivante : <http://www.nicr.ca> pour de plus amples renseignements sur nos services en direct destinés aux jeunes :

Youth and Conflict Dramas – Les pièces de théâtre sont un outil efficace pour former les jeunes sur la résolution de conflits parce qu'elles peuvent employer l'humour, la musique et des scénarios de conflits familiaux et réalistes, sans pour autant être arides, théoriques ou didactiques. Nous avons inclus dans notre site quatre pièces de théâtre en direct, rédigées par Kathleen Cleland Moyer, qui ont été jouées avec succès par des étudiants de niveau secondaire. Vous pouvez monter ces pièces telles quelles ou les adapter de façon à répondre à vos besoins particuliers. Celles-ci constituent une excellente introduction au règlement de conflits. (Voir *Programs* et *Schools and Youth* sur notre site Web.)

Vous planifier une conférence sur les jeunes et ne savez pas où commencer? Notre guide intitulé *Guide to Organizing a Youth Conference*, qui est disponible en ligne, peut être utilisé de diverses manières. Le fait de suivre ce cours en ligne vous permettra vous permettra d'apprendre de façon amusante comme planifier une conférence; examiner son contenu pour trouver rapidement les sujets qui vous intéressent particulièrement; effectuer une recherche de résolution de problèmes en utilisant des mots clés ou des mots d'index; ou vous pourriez aussi le télécharger, l'imprimer et le

lire plus tard. Quelle que soit la façon utilisée, vous obtiendrez des renseignements complets, détaillés et pertinents sur les étapes à suivre, qui sont présentées sous une forme amusante et facile à lire. (Voir « Programs », « Schools and Youth » et cliquer sur « Youth Conference Manual ».)

Financé par Justice Canada, le répertoire canadien des programmes de justice réparatrice destinés aux jeunes (*Canadian Directory of Restorative Justice Programs with Youth*) que nous avons dressé, est un répertoire en ligne d'organismes canadiens qui offrent des programmes axés sur la justice réparatrice et la justice communautaire destinés aux jeunes délinquants. Comme il est possible de consulter ce répertoire par région, mot clé, type de programme et possibilité de travail bénévole, vous pouvez faire une recherche pour trouver les programmes qui vous intéressent dans votre région. Étant donné qu'il est en ligne, ce répertoire augmente constamment puisque de nouveaux programmes y sont ajoutés. De plus, il offre une ressource dynamique à ceux qui s'intéressent à la justice réparatrice chez les jeunes. On peut le trouver à l'adresse électronique suivante : <http://>.

Notre librairie sur la résolution de conflits (*Conflict Resolution Bookstore*), qui vise à fournir des ressources liées au règlement des conflits, possède un large éventail de livres portant sur des sujets liés aux jeunes et à l'école. (Voir la rubrique « Bookstore » dans le site Web <http://>.)

Dans le cadre de nos programmes scolaires et de nos programmes s'adressant aux jeunes, nous avons réalisé un certain nombre de projets communautaires, financés par Développement des ressources humaines Canada par l'entremise de son **Service jeunesse Canada**. Nous venons de terminer le cinquième projet de ce genre. Il s'agit d'un projet de résolution de conflits appelé *Youth Service Canada Outdoor Challenge and Conflict Resolution Project*. Même si tous nos projets sont quelque peu différents, chacun d'entre eux vise à donner une formation sur les techniques et les outils de résolution de conflits à 15 jeunes adultes de 18 à 25 ans, qui formeront des jeunes à risque dans des organismes communautaires locaux sur les

techniques de résolution de conflits et la capacité à communiquer. Parallèlement, la possibilité d'emploi de six mois qui est alors offerte aux jeunes participants leur permet d'acquérir des compétences en recherche d'emploi et en avancement professionnel qui peuvent très bien servir dans d'autres milieux de travail, de même que des techniques de résolution de conflits, qui sont utiles dans tout lieu de travail.

Nous avons beaucoup appris grâce aux projets de Service jeunesse Canada et nous mettons la dernière main à un manuel (**Youth Project Manual**) qui aidera d'autres groupes communautaires à élaborer un programme efficace s'adressant aux jeunes. Voir notre site Web pour de plus amples renseignements sur cette remarquable ressource communautaire.

Qui sommes-nous?

Le Réseau pour la résolution des conflits Canada est un organisme de bienfaisance nationale visant à favoriser la résolution de conflits de façon constructive et non violente.

Comme des conflits se produisent dans tous les domaines de l'interaction humaine, nos programmes et nos services sont de grande envergure, et nos membres proviennent de tous les milieux. Certains membres œuvrent dans le domaine de la résolution de conflits en tant que fournisseurs de services (médiateurs, animateurs, formateurs), et d'autres se sont joints au Réseau parce qu'ils s'intéressent aux façons de régler les conflits dans leur milieu de travail, à la maison, à l'école, dans les médias et avec le public.

Le Réseau permet à toute personne d'apprendre les méthodes les plus efficaces de résolution de conflits et de connaître ce que font les autres ainsi que les ressources existantes permettant d'apprendre de nouvelles compétences en matière de résolution de conflits.

Depuis sa création en 1985, le Réseau est devenu la source la plus importante au Canada pour les

contacts, l'information et les ressources en ce qui concerne la résolution de conflits.

Le financement des programmes et des activités du Réseau provient de différentes sources, dont la Fondation Trillium, The William and Flora Hewlett Foundation, Justice Canada, Solliciteur général Canada, Patrimoine canadien, Développement des ressources humaines Canada, les droits d'adhésion, les dons, la vente de livres et de ressources, les frais d'inscription aux conférences et les frais de service.

Le Réseau est un organisme de bienfaisance, enregistré auprès de Revenu Canada. (n° 0818831-59). Nous acceptons volontiers les dons des membres et du public qui appuient notre travail.



La transformation de Chez Harrys

La production de la pièce *The Transformation of Happy Harry's* résultait d'un effort de collaboration entre une école secondaire catholique et une école secondaire publique d'Edmonton. La pièce a été jouée à la Conférence nationale du réseau de règlement des différends en 1996. La rédaction d'une pièce de ce genre avec la contribution de trente adolescents s'avère presque aussi amusante que d'assister à la représentation elle-même puisque la mise en commun des efforts en vue d'en définir l'histoire, le ton et le message demeure toujours une aventure. Les jeunes voulaient créer une sensation de comédie de situation, et *Happy Harry's* a certainement une atmosphère légère avoisinant celle du vaudeville (en réalité, dans la production d'Edmonton, les étudiants ont décidé d'utiliser un roulement de tambour pour accentuer les gags), mais l'histoire qui se cache en dessous - celle d'une jeune femme de couleur qui a connu le racisme - ne semble pas se perdre dans l'humour et, en fait, ressort vivement. Si vous décidez de jouer *Happy Harry's*, nous espérons que vous y trouverez l'humour, l'exubérance et la profondeur dont les jeunes ont fait preuve dans la production originale.

Kathleen Cleland Moyer, directrice exécutive,
Réseau de règlement des différends du Canada

PREMIÈRE SCÈNE

Rendue ici après l'école, des adolescents arrivent au casse-croûte où ils travaillent. Le gérant, HAROLD, les accueille. Son ami ERNIE est assis à une table, visiblement saoul.

TONY fait son entrée

Harold : Hé, Tony, enlève donc ta casquette...

TONY ENLÈVE SA CASQUETTE, RÉVÉLANT
UNE LONGUE CHEVELURE

Harold : À bien y penser, remets-là donc...

Tony : Vous seriez pas un peu jaloux, Monsieur Mac?

Harold : Moi, jaloux? Mais non, j'adore mon coco... J'ai un superbe front... C'est ce que ma mère me disait toujours... Qu'est-ce que tu en penses, Amanda? (Amanda arrive à la porte)

Amanda : Hein?

Harold (se penchant et baissant la tête dans sa direction) : Mon coco... il est beau, n'est-ce pas?

Amanda (rires) : Si vous le dites, Monsieur Mac... (elle accroche son manteau et revêt son uniforme) Où est tout le monde de l'école centrale?

Harold : Ils vont arriver plus tard... Ils répètent une pièce ou quelque chose du genre...

Tony : Vous devriez être plus sévère, Monsieur Mac. Les jeunes vont profiter de vous...

Harold : Vous, les jeunes, vous ne m'avez jamais déçu... C'est ça le problème... Vous êtes beaucoup trop nombreux par rapport à mes besoins... Mais, vous faites toujours du bon travail... Alors, je dois tous vous garder... Quand on pense au taux de chômage... C'est dur de trouver de mauvais employés de nos jours... (Il se met à rire de sa propre blague)

Tony : Monsieur Mac... C'est ça, votre problème... Vous êtes trop gentil... Vous devez pas faire beaucoup d'argent...

Harold : Baptême! En plein ce qu'il me fallait... Un conseiller financier de 17 ans... (faisant semblant d'être bourru) Retourne à ta spatule, mon gars, et que ça se saute!

Tony disparaît derrière la scène

Amanda : Monsieur Mac... On commence à manquer de stocks... Je pensais que la commande devait arriver hier.

Harold : C'est ce qu'ils avaient dit... Ils doivent le faire exprès...

Amanda : Voulez-vous que j'appelle la compagnie?

Harold : Non, je ferais pas ça, Mandy... La « compagnie » va être ici dans quelques minutes...

Amanda : M. De Vail s'en vient ici?

Harold : Oui Madame, pis il est pas de bonne humeur!

Amanda : Vous pouvez le dire, Monsieur Mac... Mais je pensais qu'il devait nous donner un mois de répit... Nous autres... le personnel... on devait se réunir pour trouver des idées... On n'a même pas encore commencé...

Harold : Eh bien, c'est une visite « surprise ». De Vail veut nous voir à l'œuvre de près pour nous dire ce qui ne va pas... Betty, du siège social, m'a appelé pour m'avertir... Crois-moi... Y a du bon monde partout... Même au siège social de Chez Harry...

Amanda : Mais, Monsieur Mac... S'il arrivait maintenant... On n'a même pas encore de clients...

Harold : Et Earl là, c'est pas un client?

Tony (fait son entrée et jette un coup d'œil sur Earl qui dort à une table) : Non. C'est une dette.

Harold : Earl? Avant, il était mon conseiller commercial.

Tony : Ça explique tout.

Harold : Avant qu'il se mette à boire, Earl m'a beaucoup aidé... Tout un sens des affaires... On est allés à l'école ensemble... Un gars brillant... Un peu comme notre chum Tony (lui donne un petit coup de coude. Tony roule les yeux)... Peut-être un peu plus charmant... Tu serais tombée en amour avec lui, Amanda, si tu l'avais connu dans ce temps-là...

Amanda : Avec Earl...

Harold : Ben oui... Toutes les filles étaient folles de lui...

Tony (regardant par la fenêtre) : Monsieur Mac... Voilà des clients...

Harold : Vraiment?

Tony : Non... c'est De Vail...

Harold : Eh bien, mets plein de sucre dans son café, Mandy... Envoie-le en arrière, OK?

Amanda : OK, Monsieur Mac. (Affiche son sourire le plus radieux au moment où De Vail fait son entrée) Bonjour, Monsieur De Vail... Je vous sers un café?

De Vail : Non... Je ne fais que passer... Harold est en arrière j'imagine... Il fait semblant de travailler...

Tony : Quel sale... (M^{me} Richards fait son entrée; une autre habituée de Chez Harry, une ancienne maîtresse d'école) Oh, bonjour Madame Richards... Je vous sers-tu la même chose que d'habitude?

M^{me} Richards : Vraiment, Tony... Ah, le langage des jeunes aujourd'hui...

Tony : Vous m'avez entendu?

M^{me} Richards : Bien sûr. On dit : *Est-ce que je vous sers la même chose que d'habitude?*, pas *Je vous sers-tu*. Où est Harold?

Amanda : En arrière, avec De Vail.

M^{me} Richards : Oh, bonté divine! Quelqu'un devrait être avec Harold... Il ne sait pas comment se comporter avec ce De Vail... Il est tellement... tellement... difficile.

Amanda : C'est justement ce que Tony disait...

M^{me} Richards : Tony... Je sais que ce n'est guère approprié... Mais, je me demande s'il n'y a pas moyen... comment dire... de découvrir ce qui se passe?

Tony : Les espionner?

M^{me} Richards : C'est seulement pour le bien de Harold... On ne sait pas, ce De Vail pourrait être en train de l'acculer au pied du mur... Et Harold... il cherche toujours le bon côté des gens... Je veux dire par là qu'il ne sait pas quoi faire avec un individu aussi... cruel.

Tony : Hé... pourquoi pas? La porte est ouverte... Je pense qu'il faudrait passer un bon coup de balai par là... Vous pensez pas? (Il prend un balai, se met à siffler...)

Amanda : Tony, tu peux laisser faire le sifflet... Tu te penses dans « Mission impossible » ou quoi?

Tony se met à siffler encore plus fort et sort de la pièce

M^{me} Richards : Où sont tous les autres jeunes aujourd'hui? Je devais aider Chantelle à répéter son rôle...

Amanda : Vous êtes trop bonne pour nous, Madame Richards...

M^{me} Richards : J'ai tout mon temps, Mandy... Mais pas vos parents... C'est tellement difficile de nos jours d'être parent... Tu sais... Ils travaillent tellement fort...

Amanda : Ouais... mais... au moins, ils ont une job... Tout le monde dit qu'on aura rien.

M^{me} Richards : Sornettes que tout cela... Regarde tous les jeunes ici... tellement intelligents... tellement talentueux... Bientôt, vous allez tenir le monde par la... Oh mon Dieu, je ne crois pas que c'est l'expression que je voulais utiliser, chère... Je pense que je suis trop souvent avec vous, les jeunes...

TROIS AUTRES JEUNES FONT LEUR ENTRÉE, TOUT ESSOUFFLÉS : GOBI, DERK ET CHANTELLE. (Ils enlèvent leur veste et enfilent leur uniforme – un t-shirt et une casquette)

Gobi : Salut Amanda, bonjour Madame Richards... Quoi de neuf?

Amanda : M^{me} Richards était en train de me dire que bientôt on va tenir le monde par la...

M^{me} Richards : ...les cornes... Vous allez tenir le monde par les cornes... Et ne laissez pas les pessimistes vous décourager...

Chantelle : Où est Mac?

Amanda : En arrière.

Derk (chantant pendant qu'il prépare les tables) : Où est Mac... Mais où est Mac?

Gobi (lançant des serviettes, etc., pour que Derk les attrape et les mette sur la table) : Voici Derk... tout le monde fait beurk...

Derk (répond en lançant des chaises que Gobi doit attraper et installer autour des tables) : Gobi, lui... c'est rien qu'un... Qu'est-ce qui rime donc avec Gobi? (Tout le monde rit) (Il lance une chaise; Gobi la rate... Elle atterrit aux pieds de M. De Vail)

M. De Vail (enjambe la chaise) : Qui est-ce qui travaille ici?

Amanda : On travaille tous ici.

M. De Vail : Il a besoin de six...

Amanda : Les clients vont arriver...

M. De Vail : Je l'ai déjà entendue celle-là.

Gobi : On a des idées pour attirer plus de monde...

M. De Vail : On ne t'a pas sonné!

Chantelle : M. Mac...

M. De Vail : Il veut se faire conseiller par une bande d'ados... Mon Dieu, c'est encore pire que ce que je croyais... (il sort)

M^{me} Richards : Je vous avais bien dit que cet homme est difficile... En fait... Excusez mon langage, mais il est maudiquement difficile...

Tony (arrive dans la pièce, en colère) : Vous ne savez pas tout, Madame Richards... J'arrive pas à croire ce qu'il vient de dire.

Amanda : Quoi? Il va se débarrasser de M. Mac?

Tony : L'écœurant...

Derk : OK, Tony... On sait déjà ça... Mais, qu'est-ce qu'il a dit?

Tony : Il a dit... Si les affaires marchent pas très bien ici, c'est parce qu'il y a trop d'employés « de couleur »... Ça donne une mauvaise impression...

Amanda : Il a dit ça...

Tony : Oui, il a dit ça... le... Il a aussi dit que la lesbienne qui sert le café doit partir...

Chantelle : Moi? Pourquoi il me traiterait de lesbienne?

Tony : Qui sait avec un type comme ça...

Chantelle : Alors, qu'est-ce qu'il faut que je fasse? Pour servir du café, il faut que je mette du rouge à lèvres et que je lui pince les fesses?

Derk : Calme-toi, Chantelle... C'est un pauvre type.

Gobi : M. Mac, il a dit quoi?

Tony : Il a dit que la couleur de la peau n'était pas importante, qu'il n'avait jamais eu d'aussi bons employés... et (malgré sa colère, il se met à rire)... et qu'il était sûr que Chantelle est Canadienne...

Tout le monde rit, sauf M^{me} Richards...

M^{me} Richards : Qu'est-ce que vous allez faire?

Derk : Quoi?

M^{me} Richards : Ce sombre individu... De Vail... Il vient d'enfreindre... je ne sais pas... une loi... je suppose... ou peut-être plusieurs...

Tony : Ouais... Poursuivons-le... On pourrait faire fermer Chez Harry...

Amanda : Et envoyer M. Mac au chômage...

Derk : Pourquoi on lui casserait pas la gueule? Il pense que c'est tout ce que savent faire les ados de toute façon... surtout ceux « de couleur »...

Gobi : Je suis d'accord avec toi...

Amanda : Et comment ça va nous aider, M. Mac et nous... à garder nos jobs?

Tony : C'est quoi ton idée alors, Mandy?

Amanda : Je pense qu'on devrait faire ce qu'on avait l'intention de faire... Tenir une séance de remue-méninges et trouver des idées...

Derk : Ouais, c'est ça... Comme ce que tu as appris à ton truc, là...

Mandy : La médiation entre pairs....

Gobi :

Amanda : Tout ce que je dis, c'est que ça marche quand on examine toutes sortes d'options...

Tony : Ouais, mais les affaires, on connaît pas ça...

Chantelle : Ton père... C'est un homme d'affaires, pas vrai Tony? Pourquoi on lui demanderait pas...

Tony : Trop occupé... Il faudrait qu'on prenne un rendez-vous pour pouvoir lui parler... Des semaines à l'avance... Même moi, il faut que je le fasse... Je pense que mon père et ma mère prennent rendez-vous pour faire l'amour.

Derk : Nos parents font pas l'amour... Ça se peut pas.

Chantelle : Je sais... Je peux pas imaginer mes parents en train de faire l'amour... Ben, peut-être mon père...

Amanda : Qui d'autre pourrait nous aider? (Tout à coup, Earl se lève, rote très fort et se dirige vers la toilette)

Amanda : Ben oui... Earl.

Les trois à l'unisson : EARL?

Derk (imitant la façon de parler d'Earl en état d'ébriété) : Je propose... euh... qu'on vende tout et qu'on investisse dans la compagnie LABATT.... (fait un rot comme Earl) C'est ce que j'ai fait...

Amanda : Pas vraiment... M. Mac dit qu'il était un homme d'affaires... Il dit qu'il était brillant...

M^{me} Richards : Il l'était, chère... Il me rappelle Tony, d'ailleurs...

Tony : Arrêtez donc de dire ça! J'ai pas tout à fait envie de finir comme Earl...

M^{me} Richards : Quand Earl est à jeun... Il est complètement différent.

Amanda : Il est probablement à jeun en ce moment... Il a dû dégriser en dormant...

Earl retourne à sa table, commande un café et s'aperçoit que tout le monde le regarde.

Earl : Bon, j'suis à « Surprise sur prise » ou quoi?

Tony : Non... euh... Monsieur...

Earl : Appelle-moi Earl...

Tony : Earl... M. Mac nous a dit que vous aviez déjà été des amis...

Earl : On l'est encore... à moins qu'Harold m'ait lâché comme ma femme... (il se met à rire, tousse et pleure un peu)

M^{me} Richards : Allons, ne t'apitoie pas sur ton sort... Si tu es bel et bien le Earl qui est allé à l'école secondaire avec moi... Comme on dit, il y a plein d'autres poissons dans la mer...

Earl : Le problème, c'est que la mer s'est desséchée... et la plupart des poissons avec...

M^{me} Richards : Eh bien, tous ces jeunes ici sont loin de l'être... et ils ont des questions à te poser... Ils veulent connaître tes conseils d'expert...

Earl : MES conseils? Ne touchez pas aux femmes... et à l'alcool... euh... peut-être juste aux femmes...

M^{me} Richards : Ils veulent tes conseils d'homme d'affaires.

Earl : Ça concerne les affaires aussi...

Amanda : On veut savoir comment faire pour attirer plus de clients ici, Chez Harry.

Earl : Diversifier...

Tony : Comment ça?

Derk : Tu sais bien, comme nous... Nous sommes diversifiés... Je suis Italien... Il est Chinois... Elle est...

Tony : Il faudrait vendre autre chose que de la bouffe?

Earl : C'est ça... Par exemple, le cinéma... Tu vas voir un film... Mais ils font des profits en vendant du pop-corn...

Derk : Le pop-corn, c'est de la bouffe...

Amanda : Et les films? On pourrait vendre des billets de cinéma et les clients pourraient manger ici!

Chantelle : Y a pas d'écran... Et on a pas d'argent pour acheter de films...

Amanda : On pourrait en avoir gratuitement...

Tony : Tu penses que le monde va venir ici pour voir les derniers grands succès de l'Office national du film?

Amanda : Pourquoi on ferait pas un café-théâtre... ici même?

Chantelle : Ça coûte des bidoux... Tu sais, les acteurs... les techniciens... les droits d'auteur...

Amanda : Ouais... Mais vous autres, vous le faites à l'école... Vous pourriez être les acteurs.

Derk : Nous, Amanda... Le monde paie pour vous voir à l'école... Pourquoi pas ici?

Gobi : Ouin... On fait des trucs sur la violence, les ados, les conflits... Tu penses que le monde va payer pour voir ça...

Amanda : Pourquoi pas? Les gens paient pour voir des choses pas mal pires au cinéma... Et ici, ils peuvent avoir de la bonne bouffe en plus.

Tony : Et puis même s'ils aiment pas la pièce... Ils vont être ici... Ils vont acheter quelque chose... La pièce va les attirer ici et c'est la bouffe qui les retiendra.

Chantelle : Crime... Vous avez vraiment confiance en notre talent...

Amanda : Vous vous plaignez tout le temps de pas pouvoir utiliser le gymnase pour répéter... Pourquoi pas le faire ici? Vous pourriez répéter n'importe quand... C'est quand votre pièce?

Gobi : Dans un mois...

Tony : Super... On a un mois...

M^{me} Richards : Écoute, Tony... Le casse-croûte ne t'appartient pas... Tu ne peux pas faire ce genre de promesses... Tony... Eh bien, le propriétaire ne sera pas d'accord... Mais il se rendra compte que nous avons des ventes record le mois prochain...

Amanda : Il faut qu'on fasse ça sans que M. De Vail le sache...

Tony : Ouais... Il faut que ça ait l'air que c'est l'idée de M. Mac...

Chantelle : Il faut qu'on le fasse sans que M. Mac le sache... Parce qu'il accepterait jamais les félicitations pour quelque chose qu'il n'a pas fait...

Tony : OK... M. Mac finit de travailler à sept heures... On aura le café-théâtre à huit heures...

Amanda : Tout le monde au travail... Les voilà... (le groupe se disperse, poursuit son travail)

M. De Vail (à Harold) : Bon, on dirait que tu ne veux suivre aucun de mes conseils... Alors, je te donne une semaine...

Harold : Une semaine?

M. De Vail : Si tu préfères, je pourrais fermer le casse-croûte aujourd'hui même...

Harold : Une semaine...

Tous les employés : Une semaine! (Ils se parlent en chuchotant : On peut pas être prêts en une semaine... Ben oui, vous pouvez... etc.)

M. De Vail : Bonne journée, Monsieur Macintosh... (Avant qu'il ne sorte, Gobi et Derk se plantent devant lui, menaçants... Ils jettent un coup d'œil vers M. Mac et retournent au travail)

M. Mac (en secouant la tête) : Qu'est-ce qu'on peut faire en une semaine? Pourquoi il ferme pas tout simplement la place? Il essaie d'être dramatique ou quoi?

Derk : Non... C'est notre travail ça, Monsieur Mac...

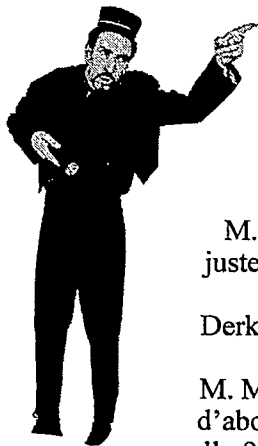
FIN DE LA PREMIÈRE SCÈNE

DEUXIÈME SCÈNE

-Avant la pièce
-Accueil du public
-Sketches
-Fin

Tony : Wow, Monsieur Mac... Il est sept heures...
Je pense qu'on peut prendre la relève, maintenant...

M. Mac : Je sais pas, Tony... Les jeunes, vous allez l'air pas mal fatigués... Je me demande si je devrais pas rester pour vous donner un coup de main...
Derk : NON!



Tony : Euh... non...
Monsieur Mac... Ça va aller... Tout le monde travaille sur la pièce pour l'école, vous savez... Les préparatifs de dernière minute...

M. Mac : Je pensais que c'était juste dans un mois...

Derk : Nous autres aussi...

M. Mac : Bon ben, j'y vais y aller d'abord... Vous êtes sûrs que ça va aller?

Derk : OK... TOUT LE MONDE...
(Il s'adresse aux acteurs des deux écoles) (Ils arrivent tous costumés) LES CLIENTS VONT ARRIVER D'UNE MINUTE À L'AUTRE... TOUT LE MONDE EN PLACE... Frank, joue un peu... En attendant qu'on soit prêts... (Frank joue de la guitare pendant que les acteurs aménagent la scène)

Earl et M^{me} Richards arrivent ensemble...

Tony : Salut Earl! Bonsoir Madame Richards... (à Earl) Je pensais qu'il fallait se tenir loin des femmes...

Earl : Toi, oui... Dans mon cas, il est trop tard...

M^{me} Richards : Oh... Earl...
(Ils s'assoient)

Amanda : Tout le monde est prêt? Envoie, Tony...

Tony : J'arrive... Vous êtes prêts?

Amanda : Tony... Regarde tout ce peuple... Crime, j'espère qu'ils aiment les hamburgers...
Chantelle : J'espère qu'ils vont aimer la pièce...

Tony : Bon... allons-y.

Tony et Amanda s'adressent au public

« Mesdames et Messieurs... Merci d'être venus au café-théâtre... Après la pièce, certains acteurs vont changer de rôle et deviendront cuisiniers, serveurs et hôtes... »

Amanda : Veuillez accueillir les étudiants d'art dramatique... Leur pièce porte sur les jeunes et sur les conflits et sur LA RÉOLUTION DES CONFLITS...

« Dans le prisme déformant des jeunes ET DES JEUNESSES ÉTERNELLES »

PREMIER SKETCH

De grandes attentes

(Une personne âgée) : Quand elle a déménagé ici... Bon, je savais bien qu'il y aurait des problèmes. Une fille de 17 ans qui vit toute seule en appartement... On sait que ça va mal aller... Du bruit... bing bang... des bagarres... qui sait? Justement, le premier soir... Deux jeunes hommes arrivent dans une vieille voiture et l'attendent dans l'entrée. La radio ne jouait pas trop fort, c'est vrai... Mais je savais qu'il fallait leur faire comprendre des choses tout de suite, sinon ils auraient pu croire que la place leur appartenait et ils auraient peut-être essayé de faire pire encore. Alors je suis allé leur

dire de fermer leur maudite radio... Bien, aussitôt que je suis parti, ils ont doublé le volume. Aucun respect... Je vous le dis, les ados, c'est rien qu'un paquet de troubles. La prochaine fois, ils vont me faire des menaces ou quoi encore. Attendez, vous allez voir... Avec eux, y a pas de surprises.

DEUXIÈME SKETCH

Ah, les jeunes de nos jours...

Maman : Alors, qu'est-ce qui se passe de bon à l'école ces jours-ci?

Fils : Pas grand chose.

Maman : Bien, tu étudies quoi?

Fils : Pas grand chose.

Maman : T'as rien à me dire sur l'école?

Fils : OK... En anglais, on lit un livre...

Maman : Ça parle de quoi?

Fils : T'aimerais pas ça. C'est violent.

Maman : Ben voyons.

Fils : OK... C'est un gars qui décide de tuer un autre gars...

Maman : C'est tout?

Fils : En gros, oui... Il finit par tuer un autre gars, un innocent...

Maman : Ça fait bien du monde mort.

Fils : Ouais. Sa blonde aime pas trop ça non plus, ça fait qu'elle se suicide...

Maman : J'y crois pas.

Fils : Mais tout s'arrange à la fin.

Maman : Vraiment?

Fils : Ouais. Il finit par tuer le bon gars...

Maman : C'est ridicule! Comment peuvent-ils s'attendre à ce que toute cette violence n'influence pas les adolescents? Qui est l'auteur de ce torchon?

Fils : Shakespeare, maman. C'est *Hamlet*.

TROISIÈME SKETCH

Super Barbie



Une fillette, Sarah, joue avec ses poupées Barbie et Ken. (Les poupées sont de vrais acteurs)

Sarah : Et voici Ken... Il déjeune... Mais, oh non! Le beurre d'arachide est resté collé dans son palais... Que peut-il faire? Il court à la cuisine pour prendre un verre d'eau... Mais, oh non! Il trébuche sur son chat (Ken trébuche sur un animal en peluche; Sarah fait un bruit d'animal écrasé) Que peut-il faire? (Ken se relève;

Sarah le pousse pour qu'il retombe) Il ne peut pas se relever... Son chat est écrabouillé... Et il a encore du beurre d'arachide collé au fond du palais... Il appelle SUPER BARBIE (elle fait voler Barbie dans toute la pièce)

Sarah : Et voici Barbie... qui vole à la rescousse...

Grand-maman fait son entrée

Grand-maman : Sarah... Qu'est-ce qui se passe ici?

Sarah (laisse tomber Barbie) : Je joue à la Barbie, grand-maman.

Grand-maman : Ce n'est pas comme ça qu'on joue à la Barbie.

Sarah : Tu sais jouer à la Barbie?

Grand-maman : Bien sûr. (Elle regarde Ken) Pour l'amour de Dieu, que fais-tu par terre, jeune homme? Tu devrais être au travail.

Sarah : Il n'a pas de travail.

Grand-maman (à Ken) : Eh bien... Tu ferais mieux d'en trouver, jeune homme.

Comment peux-tu faire vivre Barbie si tu n'as pas un travail décent?

Sarah : Oh, Barbie n'a pas besoin de lui. C'est SUPER BARBIE!!! (Elle se remet à faire voler Barbie)

Grand-maman : Voyons, voyons... Barbie. C'est quoi ces sornettes? Regarde tes vêtements... et tes cheveux... (elle prend une brosse à cheveux) Quel désastre! Comment plaire aux hommes avec des cheveux pareils? Ça ne m'étonne pas que tu sois encore célibataire après toutes ces années. Regarde Sarah (admirant Barbie), n'est-elle pas belle? Mets-la à côté du téléphone, chère, elle peut s'asseoir là.

Sarah : Mais qu'est-ce qu'elle fait?

Grand-maman : Elle reste assise là, se fait belle et attend que Ken l'appelle.

Sarah s'assoit et regarde Barbie. Sa mère entre dans la pièce.

Maman : Sarah... Mais qu'est-ce que tu fais?

Sarah : Je joue à la Barbie.

Maman : On dirait que tu es assise là à ne rien faire.

Sarah : Barbie reste assise, se fait belle et attend que Ken l'appelle.

Maman : QUOI?

Sarah : C'est ce que grand-maman a dit.

Maman : Eh bien, tu diras à grand-maman... (elle va rejoindre Barbie et lui tire les pieds) que Barbie ne reste pas plantée là à attendre.

Sarah : Ah non?

Maman : Barbie est une femme de carrière.

Sarah : Ah bon?

Maman : Elle travaille dans un bureau qui bourdonne d'activités... Elle est extrêmement importante... Et elle travaille 75 heures par semaine.

Sarah : Beurk.

Maman : Elle adore son travail... Et elle a pas besoin de LUI.

Sarah : Ken?

Maman : NON! (Elle fait sortir Ken de la pièce en le poussant)

Sarah : Mais, Ken est son ami...

Maman : Il est toujours dans ses jambes...

Sarah : Mais elle l'aime bien...

Maman : Eh bien, il va falloir qu'elle apprenne à se passer de lui.

Sarah : Que veux-tu dire?

Maman : Oh, je ne sais pas... Barbie devrait consulter un thérapeute... un spécialiste...

Grand-maman entre dans la pièce pendant le dernier échange.

Grand-maman : Barbie a besoin d'un thérapeute?

Maman : Oui. (Elle force Barbie à se lever) Elle doit apprendre à se passer des hommes...

Grand-maman : Mais c'est ridicule... (Elle fait rasseoir Barbie et replace ses cheveux) Barbie a besoin d'un homme...

Maman : Certainement pas! (Elles forcent Barbie à se relever et à se rasseoir) Elle a besoin d'un travail stimulant! (Pendant qu'elles continuent à se disputer, Sarah va chercher Barbie...)

Sarah : Elle vole haut dans le ciel et va secourir qui elle veut.

Elle aide Ken à se relever... Remet le chat dans sa forme habituelle... et lui donne un verre d'eau. « Merci Barbie... Je pensais que tu ne viendrais jamais », dit Ken... Non, pas comme ça... C'est plutôt comme ça (elle récite les paroles de Ken comme si elle avait du beurre d'arachide dans la bouche)... Barbie demande à Ken de se joindre à elle, et ils décident qu'ils n'ont pas besoin l'un de l'autre... Ils n'ont pas besoin de travailler... Ils ont

juste besoin de voler! VOICI SUPER BARBIE...
ET SUPER KEN!!!

QUATRIÈME SKETCH

Une autre proposition modeste

Directeur : OK... Venez les enseignants... Venez vite... Je suis très excité au sujet de vos propositions pour réduire la violence chez les élèves... (Ils entrent et s'assoient)

Directeur : On a reçu des idées intéressantes... Au début, on a eu du mal à choisir... Mais quand M. Rorke ici présent a soumis sa proposition... La décision a été facile.

M. Rorke : Ah... euh, Monsieur...

Directeur : Tsssk, tsssk... Rorke, votre idée est brillante... On est chanceux que vous ayez décidé d'abandonner votre poste de gérant d'un magasin de beignes pour devenir professeur...

M. Rorke : Je fais mon gros possible, Monsieur...

Directeur : Et bien voici, mes amis... Il suffit de mettre ces affiches sur toutes les portes de notre polyvalente et nos problèmes seront réglés! Regardez bien cela... (Il montre l'affiche) Vous pouvez la lire, Rorke...

Rorke : Bien sûr, Monsieur... PAS PLUS DE 5 ÉLÈVES À LA FOIS DANS L'ÉCOLE

Directeur : C'est tout simplement brillant... N'est-ce pas? (Il met son bras autour des épaules de Rorke et ils sortent tous les deux de la pièce en discutant sérieusement de beignes, d'éducation, etc.)

Après le spectacle...

Tony : ILS AIMENT ÇA...

Amanda : Ouais... et ils mangent aussi... Oh... C'est fantastique... De Vail va complètement capoter en voyant les chiffres...

Derk et Gobi se mettent à se lancer des choses encore... Tout à coup, M. Mac arrive...

Tony : M. Mac...

M. Mac : Tony... Y a ben du monde! J't'avais dit aussi que les nouveaux burgers feraient sensation...

Tony : Ouais... Ils les adorent...

M. Mac : Bien sûr, la pièce à l'école aide à faire sortir un peu de monde...

Amanda : Vous savez...

M. Mac : Bien sûr que je le sais. C'est une idée géniale.

Amanda : On a pensé que vous seriez un peu fâché...

M. Mac : Moi, fâché? Ben voyons donc... Regardez-moi cette foule... Tant d'énergie et de créativité... Pourquoi je serais contre... Laissez-moi vous dire quelque chose, Mandy, Tony... les jeunes... Il faut que vous régliez des problèmes et des conflits... parce qu'on vous en a laissé tout un paquet...

Tony : Mais, Monsieur Mac... Ne dites pas à De Vail ce qu'on a fait.

M. Mac : Bien sûr que je vais lui dire... Il faut qu'il sache ce que vous pouvez faire... Il a des idées tellement étranges...

Tony : Mais alors, il vous félicitera pas...

M. Mac : Tu peux être sûr qu'il va me féliciter... Après tout, j'ai eu la brillante idée de vous engager.

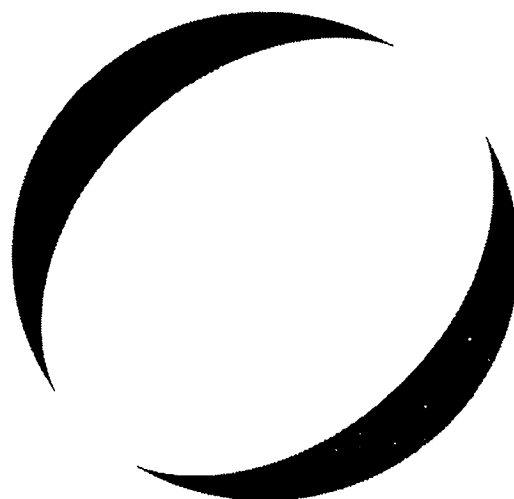
Tony (en riant) : Allez tout le monde... On va manger...

M. Mac : Vous allez où?

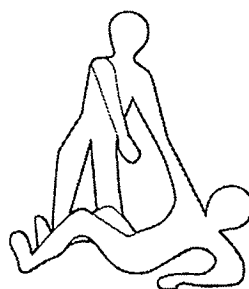
Tony : Chez McDo.

M. Mac : Oubliez ce que je viens de dire... Vous êtes tous congédiés!

Amanda et les autres : Vous savez bien qu'on irait pas là pour tout l'or du monde, Monsieur Mac... Si je vois un autre hamburger, je pense que je vais être malade... Etc... **Fin**



Ressources supplémentaires



Section 6

L'intérêt manifesté au Canada et à l'étranger pour la justice réparatrice connaît une croissance fulgurante. Voici une liste de ressources documentaires, vidéos et Internet qui ne représente en fait qu'un échantillon de la quantité d'informations existant sur le sujet. Cette liste constituera pour vous le début du chemin de la découverte.

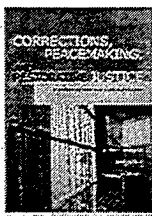
Les dernières ressources de l'heure pour l'année 2001

BAZEMORE, Gordon et Mara SCHIFF. *Restorative Community Justice: Repairing Harm and Transforming Communities*. Anderson Publishing Co., 2001.

BIGGAR, Nigel. *Burying the Past: Making Peace and Doing Justice after Civil Conflict*. Georgetown University Press, 2001.

BRAITHWAITE, John. *Restorative Justice and Responsive Regulation*. New York: Oxford University Press, 2001.

BRAITHWAITE, John et Heather STRANG. *Restorative Justice and Civil Society*. Cambridge University Press, Cambridge, Angleterre, 2001.



COLSON, Charles W. *Justice that Restores*. Tynedale House, 2001.

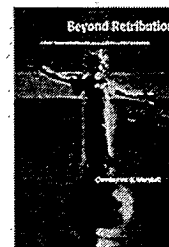
GRAEF, Roger. *Why Restorative Justice?* Calouste Gulbenkian Foundation, 2001.

GUIDE DES RESSOURCES EN JUSTICE RÉPARATRICE ET EN RÉSOLUTION DES CONFLITS, PROGRAMMES ET COURS OFFERTS AU CANADA. Service correctionnel Canada, 2001.

HADLEY, Michael. *The Spiritual Roots of Restorative Justice*. State University of New York Press, 2001.

LATIMER, Jeff, Craig DOWDEN et Danielle MUISE. *The Effectiveness of Restorative Justice Practices: A Meta-Analysis*. Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada, avril 2001.

MARSHALL, Christopher. *Beyond Retribution: A New Testament Vision For Justice, Crime, and Punishment*. William B. Eerdmans Publishing Co., 2001.



RESTORATIVE JUSTICE: A CHRISTIAN PERSPECTIVE. Produit par le programme de justice réparatrice, Collège théologique Queen's, Kingston, Ontario, 2001.

RIGBY, Andrew. *Justice and Reconciliation: After the Violence*. Lynne Rienner Publishers, 2001.

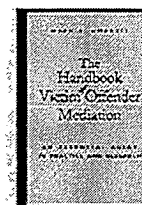
SNYDER, T. Richard. *The Protestant Ethic and the Spirit of Punishment*. William B. Eerdmans Publishing Co., Grand Rapids, Michigan, 2001.

STRANG, Heather. *Restorative Justice Programs in Australia: A Report to the Criminology Research Council*, mars 2001.

SULLIVAN, Dennis et Larry TIFF. *Restorative Justice: Healing the Foundations of Our Everyday Lives*. Criminal Justice Press, 2001.

THE REPORT ON THE CONSULTATION ON RESTORATIVE JUSTICE AND VIOLENCE AGAINST WOMEN, 8 ET 9 FÉVRIER 2001. Disponible à :

UMBREIT, M.S., BRADSHAW, W., COATES, R.B. *Victim Sensitive Offender Dialogue in Crimes of Severe Violence: Differing Needs, Approaches, and Implications*. Office for Victims of Crime, U.S. Department of Justice, 2001.



UMBREIT, M.S. *The Handbook of Victim Offender Mediation: An Essential Guide to Practice and Research*. San Francisco, CA. Josey-Bass, 2001.

ZEHR, Howard. *Transcending: Reflections of Crime Victims: Portraits and Interviews*. Good Books, 2001.



« Community Participation in the Justice System: Restorative Justice Approaches to Conflict » - un forum communautaire sur la justice tenu à Ottawa (Ontario) auquel ont participé Nils Christie, professeur de criminologie à la Faculté de droit de l'université d'Oslo et James Scott, coordonnateur

du projet sur la justice réparatrice, Ottawa (Ontario). Les discussions ont été enregistrées sur bande audio. Commission du droit du Canada, janvier 2001. Pour de plus amples informations :

« Deep Roots, Many Branches ». Un vidéo d'une durée de 29 minutes visant à inciter à la réflexion et à favoriser la discussion sur la réforme de la justice pénale. Producteur exécutif : Service correctionnel du Canada. Produit par : Gumboot Productions, Victoria, C.-B., 2001. Pour de plus amples informations : (613) 947-7309.

« Seeds of Change ». Travail du Comité national de direction sur la justice réparatrice et le règlement des différends, Service correctionnel du Canada, avril 2000. Pour de plus amples informations : (613) 947-7309.

Ressources documentaires

BARKAN, Elazar. *The Guilt of Nations: Restoration and Negotiating Historical Injustices*. W.W. Norton et Co., 2000.

BAZEMORE, Gordon et Lode WALGRAVE. *Repairing the Harm: An introduction to Restorative Justice*. Criminal Justice Press. Monsey, New York, USA, 1999.

BAZEMORE, Gordon et Lode WALGRAVE. *Restorative Juvenile Justice: Repairing the Harm of Youth Crime*. Criminal Justice Press. Monsey, New York, USA, 1999.

BAZEMORE, Gordon et Mark UMBREIT. *Conference, Circles, Boards, and Mediations: Restorative Justice and Citizen Involvement in the Response to Youth Crime*. 1^{er} septembre 1998. Établi pour le Balanced and Restorative Justice Project.

BONTA, Jim et coll. *La justice réparatrice: évaluation du Programme de solutions réparatrices*. Solliciteur général Canada, 1998.

CAYLEY, David. *The Expanding Prison*. Toronto, Anansi Press, 1998.

CHAPLAN, Jonathan, *Mediation With An Interpreter - Communication Once Removed*.

Ottawa: Jonathan Chaplan Mediation Services, 1998.

CHRISTIE, Nils. *Crime Control as Industry: Towards Gulags, Western Style?* Routledge, N.Y., 1993.

COMMISSION DU DROIT DU CANADA. *De la justice réparatrice à la justice transformatrice : document de discussion*, 1999.

CONSEDINE, Jim. *Restorative Justice: Contemporary Themes and Practices*. Ploughshares, Lyttelton, N.Z., 1999.

CONSEDINE, Jim. *Restorative Justice: Healing the Effects of Crime*. Ploughshares, Lyttelton, N.Z., 1999.

CONSEIL DES ÉGLISES POUR LA JUSTICE ET LA CRIMINOLOGIE. *Pour une vraie justice : un répertoire d'initiatives, de programmes et de mesures législatives*. Ottawa, Ont., 1996.

COWARD, Stephanie. *Restorative Justice in Cases of Domestic and Sexual Violence: Healing Justice? Directed Interdisciplinary Studies*, Carleton University, décembre 2000. Disponible à l'adresse suivante .

DERKSEN, Julie. *Hurting People: A Victim Awareness Manual*. Société John Howard du Manitoba, 1996.

EUROPEAN FORUM FOR VICTIM-OFFENDER MEDIATION AND RESTORATIVE JUSTICE. *Victim-Offender Mediation in Europe* Leuven: Leuven University Press Series: Samenleving Criminaliteit & Strafrechtspleging, 2000.

GALAWAY, Burt et HUDSON, Joe. *Restorative Justice: International Perspectives*. Criminal Justice Press, Monsey, N.Y., 1996.

GOUDRY, Sandra, *Restorative Justice and Criminal Justice Reform in B.C. - Identifying Some Preliminary Questions*. Direction de la justice communautaire, ministère du Procureur général de la C.-B., 12 juin 1997.

GROUPE FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LA JUSTICE RÉPARATRICE. La justice réparatrice au Canada : document de discussion. Contact D. Daubney, Ministère de la justice, pièce 5123, 284 rue Wellington Ottawa, Ontario, K1A 0H8.

LeCLAIR, Dale et Steven FRANCIS. *Le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci : un autre mode de règlement des différends dans un établissement de dynamique nouvelle. Service correctionnel Canada*, 1997.

LIEBMANN, Marian. *Mediation in Context*. London: Jessica Kingley Publishers, 2000.

MOORE, David et John McDONALD. *Transforming Conflict. Transformative Justice Australia PTY Ltd.*, 2000.

RESTORATIVE JUSTICE COALITION. *Restorative Justice Coalition: After One Year. Janvier 1999. Il est possible d'en obtenir des exemplaires auprès de la Restorative Justice Coalition, C.P. 4000. Succursale A Victoria, C.-B., V8X 3Y8.*

RESTORATIVE JUSTICE: IS IT JUSTICE FOR BATTERED WOMEN? *Rapport de la conférence PATHS d'avril 2000. Disponible à l'adresse suivante :*

ROACH, Kent. *Due Process and Victims' Rights - The New Law and Politics of Criminal Justice*, University of Toronto Press Inc., Toronto, 1999.

ROSS, Rupert. *Returning to the Teachings: Exploring Aboriginal Justice*. Penguin Books Canada Ltd., 1996.

SHARPE, Susan. *Restorative Justice: A Vision for Healing and Change*. Edmonton Victim Offender Mediation Society, 1998.

SHORE, Edith. *Lying Down with Lions. Produit par Interchurch Working Group on Family Violence and Sexual Abuse*, 2000. Pour de plus amples informations, communiquer avec l'église Presbytérienne au Canada : (800) 619-7301 (centre pour confirmation).

STUART, Barry. *Créer des partenariats de justice communautaire : les cercles de*

conciliation communautaires. Direction des communications et des services exécutifs, ministères de la Justice et du Solliciteur général du Canada, 1997.

UMBREIT, M.S. *Restorative Justice Conferencing: Guidelines for Victim Sensitive Practice*. Center for Restorative Justice and Peacemaking, University of Minnesota, 2000.

UMBREIT, M.S., BRADSHAW W. *Assessing Victim Satisfaction with Victim Offender Mediation & Dialogue Services: The Development and Use of the Victim Satisfaction with Offender Dialogue Scale (VSODS)*. Center for Restorative Justice and Peacemaking, University of Minnesota, 2000.

UMBREIT, M.S. and COATES, R.B. *Multicultural Implications of Restorative Justice: Potential Pitfalls and Dangers*. Center for Restorative Justice and Peacemaking, University of Minnesota, 2000.

UMBREIT, M.S., COATES, R.B., VOS, B. *Victim Impact of Restorative Justice Conferencing With Juvenile Offenders*. Center for Restorative Justice and Peacemaking, University of Minnesota, 2000.

VAN NESS, Daniel et HEETDERKS STRONG, Karen. *Restoring Justice*. Anderson Publishing, Cincinnati, 1997.

ZEHR, Howard. *Changing Lenses*. Scottdale, Pa., Herald Press, 1990.

Ressources audiovisuelles

« Circles » Disponible auprès de l'Office national du film du Canada. « Circles » est un film sur la justice et la guérison, l'espoir et la transformation communautaires. Pour de plus amples informations : <http://www.nfb.ca>

« Conferencing: School Administrator Perspective » est un vidéo d'une durée de 10 minutes au cours duquel le directeur adjoint d'une école secondaire en Arizona parle de l'utilisation des conférences de cas et des pratiques réparatrices pour les changements de comportement et l'amélioration du climat scolaire. Pour de plus amples informations : <http://www.lcc.gc.ca>

« De la justice réparatrice à la justice transformatrice – Le défi des conflits pour la collectivité : nouvelles perspectives sur la justice réparatrice. » Ce vidéo porte sur la possibilité de recourir à la justice réparatrice pour favoriser la création de collectivités plus fortes et plus dynamiques. Commission de réforme du droit du Canada, décembre 2000. Pour de plus amples informations : <http://www.lcc.gc.ca>

« Le défi des conflits pour les collectivités : perspectives sur la justice réparatrice. » Le vidéo explique comment la justice réparatrice peut favoriser la création de relations dans les collectivités et accroître la capacité de ces dernières de régler les conflits d'une manière qui respecte la dignité de chacun. Commission du droit du Canada, 2000. Pour de plus amples informations :

« Hollow Water. » Disponible auprès de l'Office national du film du Canada. Raconte l'histoire d'une famille détruite par des années de violence qui cherche à faire face à son passé.

« Introduction to Conferencing. » Un vidéo d'une durée de 18 minutes donnant un aperçu des origines, de la théorie et de la pratique de la conférence de cas. Pour de plus amples informations : <http://www.safersanerschools.com>

« Lueur d'espoir. » Disponible auprès de l'Office national du film du Canada. Ce vidéo

porte sur les membres d'une famille qui cherchent à trouver un sens à la tragédie qui a bouleversé leur vie en rencontrant le meurtrier de leur fille. Pour de plus amples informations www.nfb.ca :

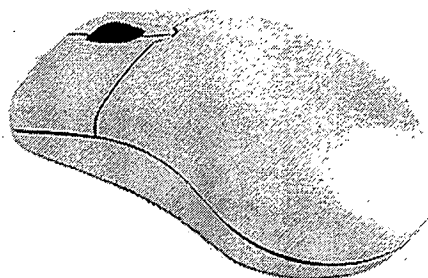
« Restorative Justice in Action: Samantha » est un vidéo d'une durée de 6 minutes illustrant deux semaines dans la vie de Samantha, étudiante dans une école alternative (parallèle). Pour de plus amples informations : <http://www.safersanerschools.com>

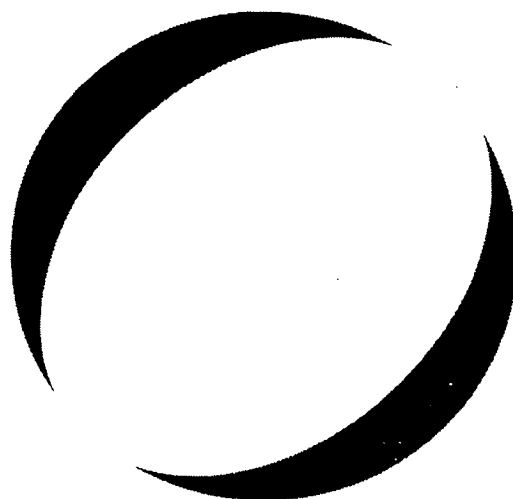
« Six Conferences: A Composite View of Conferencing in Programs for Troubled Youth. » Ce vidéo fournit un aperçu réaliste des conférences de cas en présentant un montage d'extraits de conférences sur la vraie justice (Real Justice) portant sur des infractions allant de l'école buissonnière au vol, en passant par l'introduction d'un couteau à l'intérieur d'un autobus scolaire. Pour de plus amples informations : <http://www.safersanerschools.com>

« The Worst School I've Ever Been To. » Ce vidéo raconte l'histoire de trois étudiants d'une école alternative (parallèle) pour jeunes en difficulté dans le sud-est de la Pennsylvanie. Pour de plus amples informations : <http://www.safersanerschools.com>

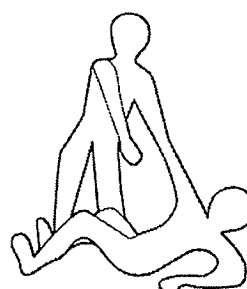
Ressources Internet

- Justice réparatrice en direct:
<http://www.restorativejustice.org>
- Société Saint-Léonard du Canada (**plus de 60 sites Web sur la justice réparatrice**)
<http://www.stleonards.ca/biblio/biblio.htm>
- Le Conseil des églises pour la justice et la criminologie <http://www.ccjc.ca>
- Le centre sur la justice réparatrice de l'université Simon Fraser : <http://www.sfu.ca/cfrj>
- Collège théologique Queen's :
<http://www.queensu.ca/theology>
- Centre canadien de ressources pour les victimes du crime : <http://www.crcvc.ca>
- Association de médiation entre délinquants et victimes : <http://www.voma.org>
- Le Regroupement canadien pour le bien-être des familles des prisonnier(ère)s :
<http://www3sympatico.ca/cfcn>
- *Long-term Inmates Now in the Community* :
<http://lincsociety.bc.ca>
- Sites sur la justice réparatrice :
<http://www.ssw.che.umn.edu/ctr4rjm/RJ-Sites.htm>
- *Friends Committee on Restorative Justice* :
<http://www.fcrjquaker.org>
- Base de connaissances sur la justice réparatrice
<http://www.rjkbases.org.uk>
- Pour une vraie justice – Conférences sur la justice pénale : <http://www.realjustice.org>
- Un modèle de mesures de rechange - SJH/Native Council, Alberta <http://www.acjnet.org>:
- Sites Web autochtones :
<http://www.euronet.nl/~fullmoon/aborig.html>
- PRCV – Centre d'information et de documentation : <http://www.vorp.com>
- Chilliwack, C.-B., Conseil de justice réparatrice :
<http://www.govchilliwackbc.ca/services/crjyda>
- *IDEAS* – programme sur les prisons et les solutions de rechange :
<http://www.radio.cbc.ca:80/radio/programs/current/aih.html>
- Kay Pranis – Soutien communautaire :
<http://www.members.aol.com/fcadp/archives/community.htm>
- Commission du droit du Canada:
<http://www.lcc.gc.ca>
- Site web du Service correctionnel du Canada pour la Semaine de la justice réparatrice:
http://198.103.98.138/text/forum/restore2001/home_f.shtml





À qui s'adresser



Section 7

Il y a de plus en plus de gens et d'organismes au Canada qui se vouent à la promotion des principes de la justice réparatrice. **En voici un échantillon représentatif... et la liste est loin d'être complète.** N'hésitez pas à entrer en contact avec ces personnes, qui peuvent agir à titre de personnes-ressources dans votre région et servir de liens vers d'autres ressources.

Aboriginal Learning Network SAT- 10 284 rue Wellington Ottawa (Ont) K1A 0H8 (613) 957-9598	Serge Charbonneau Directeur ROJAQ 4205 rue St-Denis Suite 302A Montréal (Qué) H2J 2K9 (514) 522-2554	Dr. Liz Elliot Coordinator Centre for Restorative Justice School of Criminology Simon Fraser University 8888 University Drive Burnaby (C.-B.) V5A 1S6 (604) 291-4730	Bria Huculak Judge Provincial Court 220 rue 19 East Saskatchewan, (Sask) S7K 2H6 (306) 933-6688
Nyambura Belcourt Director PEACH 750 rue Oakdale Unit 60 North York, (Ont) M3N 2Z4 (416) 740-9593	Jharna Chatterjee Community Contract and Aboriginal Policing Service 1200 Vanier Parkway Ottawa (Ont) K1A 0R2 (613) 993-8425	David Farrell Restorative Justice Advocate Ottawa (Ont) (613) 723-5912	Mylène Jaccoud Professeur Université de Montréal Ecole de Criminologie C.P. 6128 Succ. Centre-Ville Montréal, (Qué) H3C 3J7 (514) 343-7609
Sandi Bergen Dave Gustafson Co-Directors Victim-Offender Mediation Program 101- 20678 Eastleigh Cr. Langley (C.-B.) V3A 6M7 (604) 534-5515	Kathleen Cleland Moyer Executive Director Conflict Resolution Network Canada Conrad Grebel College Waterloo (Ont) N2L 3G6 (519) 885-0880 ext. 274	Robert Gallant Public Safety Advisory Committee 68 rue Highfield Moncton (N.-B.) E1C 5N3 (506) 869-6912	Hugh Kirkegaard A/Regional Chaplain Ontario Region CSC 330 rue Keele (Main Floor) Toronto (Ont) M6P 2K7 (905) 648-1790
Canadian Friends Service Committee (Quakers) 60 avenue Lowther Toronto (Ont) M5R 1C7 (416) 920-5213	Wilma Derksen Director "Victims' Voice" C/o Mennonite Central Committee 134 Plaza Drive Winnipeg (Man.) R3T 5K9 (204) 261-6381	Evan Heise Regional Consultant Ontario Region Circles of Support and Accountability 1269 rue King Ouest Toronto (Ont) M6K 1G9 (416) 536-8368	Sylvie Marcotte Nicole Raymond Service Action Communautaire Outaouais 365 boul. Gréber Suite 302 Gatineau (Qué) J8T 5R3 (819) 246-3652
Terry Carlson Program Coordinator John Howard Society of Newfoundland 426 rue Water. St. John's (T.-N.) A1E 1E2 (709) 726-5540	David Dyke Regional Consultant Atlantic Region Circles of Support and Accountability 2750 rue Gottingen Halifax (N.-É) B3K 3C7 (902) 454-9249	Sue Hopgood Community Conferencing Association of Edmonton Edmonton Police Services Family Protection Services Division 9620 - avenue 103 A Edmonton (Alb) T5H 0H7 (780) 421-3545	Andrew McWhinnie Restorative Justice Coordinator Vancouver Island Parole 3910 Wilkinson Road Victoria (C.-B.) V8Z 5A2 (250) 881-7475

Mennonite Central Committee Coordinator Peace Builder Program #6 Trinity Square 3 rd Floor Toronto (Ont) M5G 1B1 (416) 596-9341	Graham Reddoch Executive Director John Howard Society of Manitoba 583 avenue Ellice Winnipeg (Man) R3B 1Z7 (204) 775-1514	Jamie Scott Collaborative Justice Project C/o Chief Crown Prosecutor, Ottawa Carleton Crown Attorney's Office 161 rue Elgin St. Ottawa (Ont) K2P 2K1 (613) 239-1318	Johanne Vallée Directrice générale ASRSQ 2000, boul. St-Joseph est Montréal (Qué) H2H 1E4 (514) 521-3733
Renate Mohr Associate Professor Law Faculty Carleton University 1125 Colonel By Dr. Ottawa (Ont) K1S 5B6 (613) 520-3690	Celina Reitberger Restorative Justice Coordinator Nishnawbe-Aski Legal Services Corp. Site 6, Box 23, R.R.# 4 Mission Road, Fort William First Nation Thunder Bay (Ont.) P7C 4Z2 (807) 622-1413	Frank Settee Regional Elder Sumas Centre/Abbotsford Parole Correctional Service of Canada 33344 King Road Abbotsford (C.-B.) V2S 6J5 (604) 870-2730	
Aaron Nichols Community Conferencing Association of Edmonton Edmonton Police Service Family Protection Services Division 9620 - avenue 103A. Edmonton (Alb) T5H 0H7 (780) 944-5265	Restorative Justice Coalition William Head Institution P.O. Box 4000 Station A Victoria (C.-B.) V8X 3Y8	Susan Sharpe C/o Edmonton Victim-Offender Mediation Society 205 - 10711 avenue 107 th . Edmonton, (Alb) T5H 0W6 (708) 423-0896	
Wayne Northey Executive Director M2/W2 Association 208-2825 Clearbrook Road Abbotsford (C.-B.) V2T 6S3 (604) 859-3215	Rosemary Rowlands Sacred Circles Consulting 24-200 rue Lobird. Whitehorse (Yukon) Y1A 5V3 (867) 668-3813	Fraser Simmons Regional Director National Parole Board 32315 South Fraser Way, 3 rd Floor Abbotsford (C.-B.) V2T 1W6 (604) 870-2462	
Rick Prashaw Church Council on Justice and Corrections 507 Bank St. Ottawa (Ont) K2P 1Z5 (613) 563-1688 ext. 13	Joan Ruzsa Coordinator Rittenhouse 157 Carlton St. Toronto (Ont) M5A 2K3 (416) 972-9992	Barry Stuart Judge Territorial Court of Yukon Box 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 (867) 667-8561	

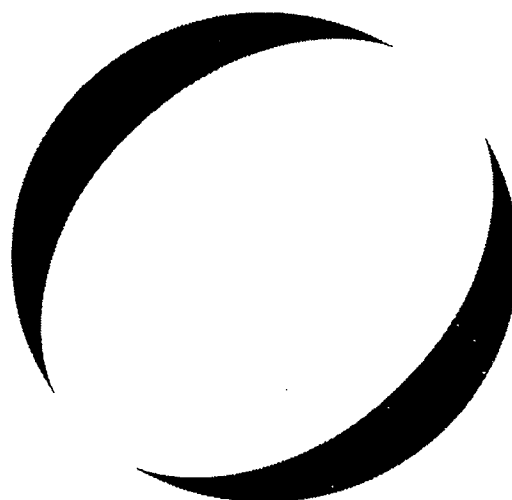
Peut-être voudrez-vous aussi communiquer avec l'un des membres du **Sous-comité fédéral-provincial-territorial sur la justice réparatrice**, qui pourrait accepter d'agir à titre de conférencier ou qui pourrait vous donner les noms d'autres conférenciers

Bruce Anderson Director Standards and Evaluations Public Security Division Department of Justice, 10th Floor 10365- rue 97th Edmonton (Alb) T5J 3W7 (780) 422-8318 (780) 427-5916	Norma Davignon Comm. Justice Coordinator Crime Prevention & Policing Branch J-10 Yukon Justice P.O. Box 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 (867) 667-5492 (867) 393-6326	Monique Godin National Parole Board 410 avenue Laurier West 5th Floor Ottawa (Ont) K1A 0R1 (613) 941-8414 (613) 941-9426	Catherine Kane Avocate principale (Victimes) Centre de la politique concernant les victimes Ministère de la Justice Place de Ville, Tour B 112 rue Kent Room 870 Ottawa (Ont) K1A 0H8 (613) 957-4690 (613) 952-1110
Phil Arbing Provincial Advisor Justice and Corrections PEI Department of Community Affairs & Attorney General 95 Rochford Street 4th Floor Box 2000 Charlottetown, (I.-P.-E) C1A 7N8 (902) 368-6619 (902) 368-5335	Koovian Flanigan Acting Director Policy & Planning Division P.O. Box 1000 Station 500 Iqaluit, (Nunavut) X0A 0H0 (867) 975-6183 (867) 979-5977	Danny Graham Avocat, Politique en matière de justice applicable aux jeunes Ministère de la Justice 180 rue Elgint 7th Floor Ottawa (Ont) (613) 954-3088 (613) 954-3275	Shirley Kemeys Jones Community Justice Northwest Territories Department of Justice P.O. Box 1320 Yellowknife, (Territoires du Nord-Ouest) Y1A 2L9 (867) 873-7007 (867) 873-0299
Heather Campbell Community Justice Programs Ministry of the Attorney General of Ontario Criminal Law Division Divisional Planning & Administration 720 rue Bay, 9th Floor Toronto (Ont) M5G 2K1 (416) 326-2416 (416) 326-2423	Judy Fowler Restorative Justice Co-ordinator Nova Scotia Department of Justice 3rd floor 5151 Terminal Road P.O. Box 7 Halifax, (N.-É) B3J 2L6 (902) 424-3306 (902) 424-6403	Mark Green Avocat Équipe de réforme de la détermination de la peine Ministère de la justice 284 rue Wellington Room 5127 Ottawa (Ont) K1A 0H8 (780) 957-4741 (613) 941-4122	Barbara Krever Senior Policy Analyst Divisional Planning & Administration Criminal Law Division Ministry of the Attorney General, 9th floor 720 rue Bay Toronto (Ont) M5G 2K1 (416) 326-2499 (416) 326-2423
David Daubney Coordonnateur, Réforme du système de détermination de la peine Ministère de la Justice Pièce 5123, 284, rue Wellington Ottawa (Ont.) K1A 0H8 (613) 957-4755 (613) 941-4122	Marie Claude Gilbert Substitut du Procureur général Direction générale des pursuites publiques Ministère de la Justice du Québec 1200, route de l'Eglise Sainte-Foy (Qué) G1V 4M1 (418) 643-9059 (418) 646-5412	Holly Johnson Chef, Intégration et Analyse Centre canadien de la statistique juridique Statistique Canada 19^e étage, immeuble R.H. Coates Parc Tunney Ottawa (Ont) K1A 0T6 (613) 951-2065 (613) 951-6615	Gary Larkin Conseiller principal en politiques Direction générale de la justice applicable aux Autochtones Place Bell Canada 160, rue Elgin pièce 2403 Ottawa (Ont.) K1A 0H8 (613) 957-4341 (613) 957-4697

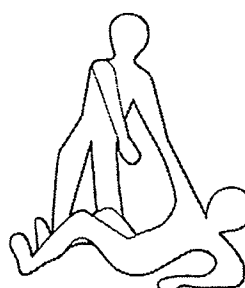
Sherri Lee Research Officer Community Services Branch Ministry of Attorney General Box 9283 Stn. Prov. Gov't Victoria (C.-B.) V8W 9J7 (250) 953-4261 (250) 387-3719	Phyllis MacRae Avocate Équipe de réforme de la détermination de la peine Ministère de la justice 284, rue Wellington pièce 5123 Ottawa (Ont.) K1A 0H8 (613) 957-4716 (613) 941-4122	Carol Lee Smith Community Justice Programs Ministry of the Attorney General of Ontario Criminal Law Division Divisional Planning & Administration 720 rue Bay, 9 th Floor Toronto (Ont) M5G 2K1 (416) 326-3023 (416) 326-2423	Jan Turner Director, Community Services Branch Saskatchewan Justice 10 th Floor - 1874 rue Scarth Regina (Sask) S4P 3V7 (306) 787-5112 (306) 798-0037
Louise Lepage Avocate Direction des programmes et soutien au réseau Ministère de la Sécurité publique du Québec 2525, boul. Laurier (11 ^e étage) Sainte-Foy (Qué) G1V 2L2 (418) 644-7754 (418) 644-5645	Jane McFarlane Manager Victim Services Development Ministry of the Solicitor General & Correctional Services of Ontario 25 rue Grosvenor, 10 th Floor Toronto (Ont) M7A 1Y6 (416) 325-3452 (416) 325-3465	Ben Thiessen Manitoba Justice 8 th Floor - 405 Broadway Winnipeg (Man) R3C 3L6 (204) 945-8165 (204) 948-2166	Bill Wister Crown Prosecutor Co-chair of the Steering Committee on Restorative Justice Box 5001, Courthouse Woodstock (N.-B.) E7M 5C6 (506) 325-4416 (506) 325-4447
Sapphire LightHeart Policy Development Officer Policy & Communications Yukon Justice P.O. Box 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 (867) 667-8292 (867) 393-6272	Jane Miller-Ashton Directrice Générale Direction de la justice réparatrice et règlements de différends 340 avenue Laurier Ouest, 2E Ottawa (Ont) K1A 0P9 (613) 992-2017 (613) 943-2171	Brenda Thomas Victim Services & Restorative Justice Correctional Service Division Department of Public Safety Box 6000 Fredericton, (N.-B.) E3B 5H1 (506) 444-4674 (506) 453-7481	Cliff Yumansky Analyste principal des politiques Division des politiques correctionnelles Solliciteur général Canada 11 ^e étage, 340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ont.) K1A 0P8 (613) 991-5824 (613) 990-8295
Donald Loree Off resp. - Recherche et évaluation Service de polices communautaires, contractuelles et autochtones GRC Ottawa (Ont.) K1A 0R2 (613) 993-3128 (613) 998-2405	Wayne Payne Newfoundland Department of Justice 4 th Floor, Atlantic Place P.O. Box 8700 St. John's (T.-N) A1B 4J6 (709) 729-0407 (709) 729-2288	Barbara Tomporowski Community Services Branch Saskatchewan Justice 10 th Floor - 1874 rue Scarth Regina (Sask) S4P 3V7 (306) 787-9305 (306) 798-0037	

Le comité directeur national sur la justice réparatrice et règlement des différends du Service correctionnel du Canada étant présent au niveau national, le personnel du SCC peut, au besoin, rejoindre le membre le plus près de sa région afin d'obtenir de plus amples informations.

Melanie Achtenberg Gestionnaire, Liaison autochtone et coordination des pol. intersec. Questions autochtones 340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P9 Tel. (613) 992-4921 Fax (613) 943-0493	Rev. Chris Carr Directeur général Aumônerie 340, avenue Laurier Ouest, 4F Ottawa (Ontario) K1A 0P9 Tel. (613) 996-0373 Fax (613) 952-8464	Janet-Sue Hamilton Directrice Établissement d'Edmonton pour femmes 11151 - 178 th Street Edmonton (Alb.) T5S 2H9 Tel. (780) 495-3657 Fax (780) 495-2266	Rev. David Shantz Établissement Archambault Aumônier 242, Montée Gagnon Sainte-Anne-de-Plaines (Québec) J0N 1H0 Tel. (450) 478-5960 Fax (450) 478-7655 ext: 8611
Pierre Allard AC - Commissaire adjoint Engagement communautaire 340, avenue Laurier Ouest, 2F Ottawa (Ontario) K1A 0P9 Tel. (613) 996-5314 Fax (613) 992-2653	Rev. Rod Carter Directeur Programme de justice réparatrice Queen's Theological College Kingston (Ontario) K7L 3N6 Tel. (613) 533-2107 Fax (613) 533-687	Jane Miller-Ashton Directrice Générale Direction de la justice réparatrice et règlements de différends 340 avenue Laurier Ouest, 2E Ottawa (Ont) K1A 0P9 (613) 992-2017 (613) 943-2171	Karen Smith-Black Établissement Grand Valley Directrice 1575, boulevard Homer Watson Kitchener (Ontario) N2P 2C5 Tel. (519) 895-8151 Fax (519) 894-5434
Luc Bégin Directeur Opérations de relations de travail 360, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P9 Tel. (613) 995-3413 Fax (613) 943-1372	Bram Deurloo Directeur général - Imputabilité 340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P9 Tel. (613) 992-4832 Fax (613) 992-1475	Donna Morrin Établissement Joyceville Directrice Autoroute 15 C.P 880 Kingston (Ontario) K7L 4X9 Tel. (613) 536-6413 Fax (613) 536-6434	Carolina Soulié Conseillère régionale Réinsertion sociale 3 Place Laval, 2 ^e . Laval (Qué) H7N 1A2 Tel. (450) 967-3370 Fax (450) 967-3463
Dianne Brown Établissement Elbow Lake/Établissement Ferndale Directrice 33737, Dewdney Trunk Road C.P. 50, Mission (Colombie-Britannique) V0M 1L0 Tel. (604) 826-5410 Fax (604) 826-5519	Marion Evans Chef d'équipe Établissement Grand Valley 1575, boulevard Homer Watson Kitchener (Ontario) N2P 2C5 Tel. (519) 894-2011 Fax (519) 894-5434	Clara Rendell Directrice de district St. John's CCC 531, avenue Charter St. John's (Terre-Neuve) A1A 1N1 Tel. (709) 772-6318 Fax (709) 772-3771	Rev. John Tonks AR - Atlantique Aumônier régional 4902 Main Street Dorchester (Nouveau-Brunswick) E4K 2Y9 Tel. (506) 851-6392 Fax (506) 851-3305
Rick Burk Aumônier régional - Prairies 2313 Hanselman Place, P.O. Box 9223 Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3X5 Tel. (306) 975-4463 Fax (306) 975-4435	Natalie Guzzo Conseillère en communications Planification et Operations 340, avenue Laurier Ouest, 7F Ottawa (Ontario) K1A 0P9 Tel. (613) 947-4811 Fax (613) 947-0091	Mike Ryan Sous-directeur Pénitencier Kingston 555, rue King Ouest C.P. 22 Kingston (Ontario) K7L 4V7 Tel. (613) 536-6655 Fax (613) 545-8826	Jim Wladyka Directeur Aide aux employés, sécurité et Santé au travail 340, avenue Laurier Ouest, 5F Ottawa (Ontario) K1A 0P9 Tel. (613) 995-6382 Fax (613) 992-9208



Formulaire de commande et évaluation



Section 8

Quand l'espoir devient parole

LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2001			
BON DE COMMANDE D'AVANCE - Écrire en lettres majuscules			
Nom:			
Église/Établissement/Organisme:			
Rue:			
Ville:		Province:	
Courriel:		Code postale:	
Télécopieur:			
Date:			

RESSOURCES	# de copies max.	# de copies
<i>Feuillet chrétien- Thème de Michée 6,8: "Accomplir la justice, aimer la bonté, marcher humblement avec ton Dieu"</i>		
<i>Affiche - Thème - "Quand l'espoir devient parole"</i>		
<i>Trousse de base (information, articles, info-médias)</i>	5	
<i>Trousse spirituelle 2001 (inter-confessionnelle)</i>	5	
<i>Faits et chiffres sur le service correctionnel fédéral</i>		
<i>Mythes and réalités - Comment le système correctionnel fédéral contribue à la protection de la société</i>		
<i>Publications du Conseil des églises pour la justice et la criminologie</i>		

Envoyer ce bon de commande en bon temps afin d'éviter des inconvénients:

Semaine de la justice réparatrice
A/s Aumônerie, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest ,
Ottawa, Ontario K1A 0P9

Formulaire d'évaluation

Nous aimerions entendre parler des activités que vous avez organisées dans le cadre de la Semaine de la justice réparatrice 2001, c'est-à-dire ce que vous avez fait, vos réussites, les difficultés auxquelles vous avez dû faire face et comment vous les avez surmontées. Afin de donner des « éléments de réflexion » aux utilisateurs du guide, nous publierons un choix d'anecdotes dans l'édition de l'année.

Nom:			
Organisme:			
Rue:			
Ville:		Province:	
Courriel:		Code postale:	
Télécopieur:			
Date:			

Sur une échelle de 1 à 5 (allant de "excellent" à "faible"), comment évalueriez-vous vos propres activités de cette année?:

Excellent

Faible

1 ☐

2 ☐

3 ☐

4 ☐

5 ☐

Sur une échelle de 1 à 5, comment évalueriez-vous les dépliants et les affiches de cette année - conception, contenu, rapidité de la publication, etc.?

Excellent

Faible

1 ☐

2 ☐

3 ☐

4 ☐

5 ☐

Sur une échelle de 1 à 5, comment évalueriez-vous le guide des ressources de cette année - conception, contenu, rapidité de la publication, etc.?

Excellent

Faible

1 ☐

2 ☐

3 ☐

4 ☐

5 ☐

Propositions pour l'année prochaine - thèmes, améliorations à apporter aux documents, ressources et services additionnels, etc.

0000035530

Storage

HV 9507 R47 2001 F
Semaine de la justice répar
atrice 2001, trousse de res
sources de base : quand l'e

Pour de plus amples renseignements sur cette trousse ou pour d'autres informations sur la Semaine de la justice réparatrice, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante:

Semaine de la justice réparatrice 2001

Division de la justice réparatrice et du règlement des différends

Service correctionnel du Canada

340, avenue Laurier Ouest

Ottawa, Ontario

K1A OP9

DATE DUE

GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.

